TOMO EM. III

FONDO PIZZOFAL

NAZIONALE
B. Prov.
R. BIBLIOTECA
VITT. EM. III
45
NAPOLI

Num.° d' ordine

BIBLIOTECA PROVINCIALE
104531 G-2-55
Palchetto

Digitized by Google

B. Pu...
III
1.5

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE portative;

OU

RÉSUMÉ UNIVERSEL

des sciences, des lettres et des arts,

EN UNE COLLECTION

DE

TRAITÉS SÉPARÉS;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANS

ET DE GENS DE LETTRES,

Sous les auspices de MM. de Barante, de Brainville, Champollion, Cordier, Cuvier, Dupin, C. Dupin, Everard, de Fréminville, de Lespinasse, Jomard, de Jussieu, Lacy, Lenormand, de Morogues, Quatremère de Quincy, Thénard et autres savans illustres,

ET SOUS LA DIRECTION

DE M. C. BAILLY DE MERLIEUX,

Avocat à la Cour royale de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de divers ouvrages sur les sciences, etc., etc.

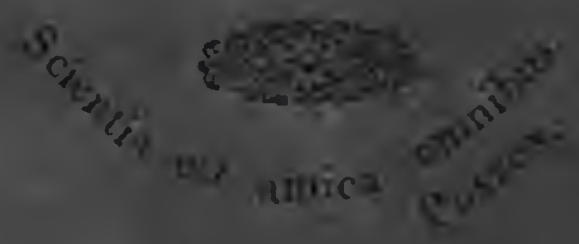

IMPRIMERIE

DE

Decourchant,

RUE D'ENFER, N° 1, PRÈS L'ABBAYE.

1658

ELOQUENCE

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Cesar, à la voix de Cicéron, s'emeut de pardonner à Ligarius

PRÉCIS
D'ÉLOQUENCE
ET
D'ART ORATOIRE,

Pour le Barreau, la Tribune, la Chaire, l'Académie et les compositions en prose et en vers; précédé d'une *Introduction historique*, et suivi d'une *Biographie* des plus illustres orateurs, d'une *Bibliographie* et d'un *Vocabulaire*.

PAR V. PARISOT,

Ancien élève de l'École Normale, auteur du Nouveau complément de Morvan.

Tout cédé à l'Université,
C. DELAVAUX.

Paris,

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE,
Rue du Jardinet-Saint-André-des-Arts, n° 8;
Et chez BACHELIER, libraire, quai des Augustins, n° 55.

1828

TABLE

DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT. Page v
INTRODUCTION HISTORIQUE. 1
NOTIONS GÉNÉRALES PRÉLIMINAIRES. 41
Définition.— Divisions de l'éloquence. 47

PREMIÈRE PARTIE.

ÉLOQUENCE DANS LES OEUVRES ORATOIRES. 51
Des formes oratoires en général. 52
Exorde. 52 et 54
Proposition. 52
Division. 53
Narration. *ib.*
Confirmation. *ib.*
Péroraison. 59
Division des ouvrages oratoires. 62
CHAPITRE PREMIER. *De l'éloquence incitative.* 70
Section première. *De l'éloquence privée.* 71
Article premier. *De l'éloquence judiciaire.* *ib.*
§ Ier. *Caractère de l'éloquence judiciaire.* 72
§ II. *Des qualités nécessaires à l'orateur judiciaire.* 74
No I. *Dispositions naturelles de l'avocat.* *ib.*
1° Dispositions physiques. *ib.*
2° Dispositions intellectuelles. 75
3° Dispositions morales. 77
No II. *Études préparatoires de l'avocat.* 78
§ III. *De la composition du discours.* 82
No I. *Des moyens de prouver.* 85

Pages.
1 Preuves directes ou matérielles. 86
2° Preuves indirectes ou artificielles. 92
Raisonnemens.—Sophismes judiciaires. 95
No II. *Des moyens de toucher et de plaire.* *ib.*
1° Emploi des passions. 98
Passions intellectuelles. *ib.*
Passions volontaires. 99
2° Des qualités de l'élocution. 100
No III. *De la disposition des moyens.* *ib.*
Art. II. *De l'éloquence militaire.* 103
Sect. II. *De l'éloquence publique ou délibérative.* 110
§ Ier. *Caractères, conditions, circonstances de l'éloquence délibérative.* 112
§ II. *Qualités nécessaires à l'orateur dans les assemblées délibérantes.* 118
No I. *Qualités naturelles de l'orateur.* *ib.*
1° Qualités physiques. *ib.*
2° Qualités intellectuelles. 122
3° Qualités morales. 124
No II. *Des études et des exercices de l'orateur.* 126
§ III. *De la composition du discours délibératif.* *ib.*
No I. *Des preuves.* 129
1° Preuves proprement dites. *ib.*
Du raisonnement. *ib.*
De l'exemple. 136
2° Des sophismes oratoires. 138
No II. *Des moyens de séduire la volonté.* 143
1° De l'insinuation. *ib.*
2° Du pathétique ou de l'emploi des passions. 146
Chap. II. *De l'éloquence spéculative.* 153

Digitized by Google

Pages.
Section première. *De l'éloquence académique.* 158
Section II. *De l'éloquence disceptative*, ou *dans les discussions.* *ib.*
Art. premier. *De l'éloquence philosophique.* 159
Preuves. 160
Mouvemens et passions. 161
Art. II. *Du sermon* ou *de l'éloquence sacrée.* 165
§ Ier. *Caractère de l'éloq. sacrée en général.* *ib.*
§ II. *Qualités de l'orateur sacré.* 171
No I. *Qualités naturelles.* *ib.*
1o Physiques. 172
2o Intellectuelles. *ib.*
3o Morales. 173
No II. *Études et connaissances de l'orateur de la chaire.* 174
§ III. *De la composition du sermon.* 178
No I. *Du choix du texte et du choix du sujet.* *ib.*
No II. *Du plan et de la division.* 181
No III. *Des preuves et du pathétique.* 186
1o Des preuves. *ib.*
2o Du pathétique. 187
Section III. *De l'éloquence narrative*, ou *d'exposition et de récits.* 189
Art. premier. *Harangues ou complimens.* 190
Art. II. *Éloges.* 192
§ Ier. *Éloges des hommes vivans.* *ib.*
Éloges académiques. *ib.*
Panégyriques des princes vivans. 193
§ II. *Éloges des hommes qui viennent de mourir.* *ib.*
No I. *Éloges funèbres.* 194
No II. *Oraisons funèbres.* 198
§ III. *Éloges des hommes morts depuis long-*

Pages.
temps, des personnages mythologiques ou fabuleux, des peuples, etc. 198
1o Panégyriques annuels (des saints, des grands, etc.). 200
2o Éloges. *ib.*

DEUXIÈME PARTIE.

ÉLOQUENCE HORS DES OEUVRES ORATOIRES. 203
Section première. *De l'éloquence dans l'ensemble de l'ouvrage.* *ib.*
Section II. *De l'éloquence dans les discours disséminés au milieu d'un ouvrage.* 206
Article premier. *Dans les ouvrages en prose.* *ib.*
§ Ier. *Des harangues dans les compositions philosophiques.* *ib.*
§ II. *Des discours dans le roman.* 207
§ III. *Des harangues chez les historiens.* 209
Art. II. *De l'éloquence dans les compositions poétiques.* 215
§ Ier. *Dans le poème épique.* *ib.*
§ II. *De l'éloquence dramatique.* 216
1o Dans la tragédie. 217
2o Dans la comédie. 219
BIOGRAPHIE *des plus illustres orateurs, tant anciens que modernes.* 221
BIBLIOGRAPHIE, *ou catalogue raisonné des meilleurs ouvrages relatifs à l'Éloquence.* 251
VOCABULAIRE *ou table alphabétique et analytique de l'Eloquence.* 265

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

RÉSUMÉ

D'ÉLOQUENCE.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Les poètes grecs ont pu dire, avec une ombre de vérité, que la poésie est un fruit du sol hellénique, une fleur des vallons de Tempé. Il n'en est pas de même de l'éloquence. L'éloquence brille et tonne partout où règnent les passions, et jamais les passions, éternelles et irrésistibles dominatrices du monde, n'ont reconnu pour limites les bornes étroites du Péloponèse et de l'Attique. Sans doute ces vastes contrées asiatiques qui se glorifient de législateurs, de pontifes, de moralistes tels que Zoroastre, Brâhma, Confucius, ne manquèrent point d'orateurs. Elle n'en manqua point non plus cette vieille Égypte, berceau des sciences, de la théologie et de la morale. Peut-être

même les Juifs en eurent-ils; car, quoique leurs livres historiques ou lyriques ne contiennent presque aucun monument d'éloquence, Moïse, Josué, et en général les chefs du peuple israélite, ne dûrent point être étrangers à l'art de convaincre, de persuader, de séduire. Enfin les strophes éparses qui restent de quelques bardes scandinaves, de quelques chants anglo-saxons, quelques hymmes guerriers des peuplades incivilisées de l'Amérique septentrionale, et surtout la fameuse réponse de ces sauvages qui s'écrient : « Dirons-nous aux ossemens de nos pères : *Levez-vous et marchez*, » démontrent assez que, même dans les contrées les plus âpres des deux mondes, la nature n'a pas refusé aux habitans les grandes pensées, les nobles inspirations, les expressions passionnées et les mouvemens impétueux, premiers élémens de l'éloquence. Mais ni les uns ni les autres n'ont légué à la postérité les monumens et les preuves de leur génie, et la postérité ne peut faire figurer leur nom que pour mémoire dans les fastes de l'éloquence.

L'éloquence ne commence réellement à

paraître d'une manière authentique que dans la Grèce. On la voit éclore sur cette terre classique de la liberté, de l'héroïsme et des beaux-arts, en même temps que la civilisation. A cette époque semi-fabuleuse où ses peuples se révélèrent à eux-mêmes et au monde, *Orphée*, *Linus*, *Amphion*, improvisent, au son de la lyre, des hymnes, sans doute des hymnes éloquens, et dont les formes poétiques voilaient un grand génie oratoire. Plus tard, *Lycurgue* fait passer à Sparte un code de lois sévère et en quelque sorte sanglant : eût-il assuré le triomphe de telles innovations, sans éloquence? Bientôt *Tyrtée* se fait entendre; et ses élégies, inspirées par Bellone, rallient trois fois les fuyards, et les amènent d'un champ de bataille, témoin de leur honte, dans les murs de Messène. Enfin des formes républicaines, ochlocratiques même, s'établissent dans Athènes; une tribune s'y élève, *Solon* constitue en quelque sorte légalement l'éloquence, et il en offre lui-même le modèle. Pisistrate son neveu, Thémistocle, Cimon, s'illustrent bientôt sur ses traces. *Pisistrate* surtout, quoique ayant anéanti momenta-

nément la liberté nationale, laissa, comme orateur, un souvenir immortel, et les historiens contemporains, en le flétrissant du nom de tyran, n'en parlent qu'avec l'accent de l'admiration.

Périclès surpassa Pisistrate qui avait surpassé tous les autres, et il parvint, par la supériorité incontestée des talens oratoires, à une puissance sans limites. Ses succès éclatans opérèrent une révolution soudaine dans tous les esprits, et révélèrent à Athènes un secret ignoré jusqu'alors, que l'éloquence était le levier du pouvoir. Aussi dès lors ce don précieux de la nature fut-il du domaine de l'art, et tous les jeunes ambitieux le cultivèrent avec enthousiasme; la foule de ceux pour qui l'exemple et la mode font tout suivit cet exemple, et l'on vit apparaître les rhéteurs, les sophistes qui se chargeaient, les uns d'enseigner tous les secrets de l'éloquence, les autres de parler successivement sur toute espèce de sujets, et même de plaider tour à tour le pour et le contre, le juste et l'injuste, le raisonnable et l'absurde (1).

(1) *Voyez* la *Rhétorique* de l'Encyclopédie portative.

Parmi les premiers, *Gorgias* de Léontium, *Protagore* d'Abdère, *Hippias* d'Élée, *Thrasymaque* de Chalcédoine, *Prodicus* de Chio, occupèrent le premier rang. Une femme, la célèbre *Aspasie* de Milet, les égalait cependant : non moins remarquable par son génie que par sa beauté, cette enchanteresse enseigna l'éloquence dans Athènes, et peut-être ses leçons ne furent-elles point inutiles à Périclès; elle lui apprit du moins que convaincre n'était pas tout en éloquence, et que plaire, charmer, séduire, était bien plus nécessaire que démontrer. Au barreau et dans les assemblées délibérantes, ainsi qu'à la cour de Vénus, il faut avoir pour soi la déesse de la persuasion.

En même temps deux grands historiens, *Hérodote* et *Thucydide,* avaient transporté l'éloquence dans la narration naïve et grave des événemens contemporains. Le fils d'Olorus surtout inspire l'admiration par la rapidité énergique, concise et mâle de son style. Mais il avait rempli des charges publiques, il avait commandé les armées athéniennes, il avait subi l'exil, il avait vécu beaucoup en peu d'années : qui s'étonnerait de cette élo-

quence nerveuse, précise, et en quelque sorte géométrique, qui donne tant de poids, d'autorité et de profondeur, à tout ce qui sort de sa plume?

Enfin Socrate paraissait, et à la suite de ce sage, qui porta la réforme dans la rhétorique comme dans la philosophie, *Isocrate*, le plus pur et le plus harmonieux des rhéteurs; *Xénophon*, que ses contemporains eux-mêmes surnommèrent l'abeille attique, et ce philosophe dont le style n'a eu ni rivaux, ni imitateurs, *Platon*, vinrent donner à la Grèce déjà si riche en modèles et en théorie, ceux-ci des exemples irréprochables, ceux-là les préceptes les plus sublimes de l'éloquence philosophique, historique et judiciaire.

Tout-à-coup un bruit d'armes se fait entendre à l'extrémité septentrionale de la Grèce. Le souverain obscur et peu puissant d'un royaume méprisé entreprend de donner des lois aux Hellènes; ce que n'a pu faire Xerxès avec mille vaisseaux et un million de soldats; ce que n'a pu faire l'Asie entière débordée sur l'Europe, Philippe, avec les mines de Datos et sa phalange, prétend

l'accomplir. Hélas! le siècle de Marathon et des Thermopyles était passé! Il n'y avait plus de Miltiade, plus de Thémistocle, plus de Léonidas. Cependant la Grèce ne devait pas tomber sans résistance et sans gloire: elle avait *Démosthène*.

Il est donc vrai qu'un homme, qu'un seul homme peut valoir des armées. Quand Athènes, Sparte, Thèbes, quand l'antique Grèce tout entière sommeille oublieuse du passé, inattentive au présent, insouciante de l'avenir, un seul citoyen force tout ce qui l'environne au réveil. Athlète puissant, impérieux, infatigable, le voilà dans l'assemblée comme dans l'arène destinée à ses triomphes. Du haut de cette tribune qui est pour lui comme un trône, il fait jaillir les éclairs, la foudre; il trouve des accens nouveaux; il sait encore faire rougir les fronts, frémir les cœurs au mot d'esclavage: à peine sa voix a fait dire à l'écho du Pnyx: « Aux armes! » que des sables de l'Acarnanie aux rives montueuses de l'Eurotas, tout répète: « Aux armes! » l'avare apporte son or, le lâche saisit l'épée, la *mère envoie son fils mourir* ou vaincre à Chéronée, et, en lui présentant le bouclier, ré-

pète le cri des anciens jours : « Dessus ou dessous. »

Démosthènes lutta quinze ans contre la prépondérance sans cesse croissante de la Macédoine. Aussi Philippe, quand on lui demandait quel était le plus redoutable de ses adversaires, répondait : « Démosthènes. » Aussi fit-il plus d'une fois d'inutiles tentatives pour le corrompre. L'âme de Démosthènes était imprenable comme son génie invincible. Cependant de vils ennemis l'accusaient, l'accusaient de trop aimer sa patrie. *Eschine*, le plus célèbre d'entre eux, osa l'attaquer publiquement après le désastre de Chéronée. L'homme incorruptible foudroya son antagoniste par un discours qui est resté le modèle de l'éloquence judiciaire, et il demeura fidèle à la haine qu'il avait jurée à la domination étrangère. Toutefois il fallut se resigner, car les pertes multipliées de la Grèce rendaient pour long-temps encore la resistance impossible. Et même, quand, les années suivantes, Alexandre promena les sarisses macédoniennes, des côtes de la mer Égée aux bords de l'Acésinès et de l'Indus, sa voix resta muette; car la main puissante

qui s'appesantissait sur Persépolis tenait aussi captives les cités de la Grèce : et qu'entreprendre contre l'homme en présence duquel la terre *se taisait?* Mais à peine la tombe eut-elle englouti ce précoce dominateur de l'Europe et de l'Asie, que, rêvant de nouveau l'indépendance de sa patrie, Démosthènes souleva la Grèce presque tout entière, et fit décréter la guerre lamiaque. L'heureuse étoile de la Macédoine l'emporta encore; la liberté écrasée à Cranon s'exila pour bien des siècles de la Grèce; Athènes fut contrainte de livrer ses orateurs aux vengeances d'Antipater, et son défenseur sexagénaire, entouré de prières menaçantes, de perfidies et de satellites stipendiés, fut heureux encore de posséder du poison, et dut, en le faisant couler dans ses veines, rendre grâces à Neptune libérateur. « Va, dit-il à l'espion d'Antipater, va porter ce cadavre à ton maître, ce n'est plus Démosthènes ; Démosthènes est hors de sa puissance. »

Autour et près de Démosthènes, comme les pierres précieuses autour d'un diamant qui les efface toutes par son éclat, se pressent des hommes moins célèbres, mais dignes

encore des regards et des éloges de la postérité: *Isée*, son maître; *Eschine*, flétri à jamais par son caractère jaloux et sa vénalité, mais remarquable par ses rares talens, et chef de l'école oratoire de Rhodes; *Hypéride*, qui fit, conjointement avec Démosthènes, décréter la guerre lamiaque, et qui mourut dans les tortures par ordre d'Antipater; *Lysias*, l'égal des plus grands orateurs par la véhémence; *Lycurgue*, *Démade*, *Dinarque*, *Andocide*, *Antiphon* et *Démétrius de Phalère*, qui fit pendant dix ans le bonheur d'Athènes, et qui, exilé par les partisans de Démétrius Poliorcète, alla achever sa carrière à Alexandrie au sein de la paix et des muses. Avec lui la haute éloquence quitta la Grèce, car la Grèce ne devait plus jouir même de l'ombre de la liberté; mais elle ne se fixa point dans la capitale de l'Égypte, car, soumise à la dynastie des Lagides, et d'ailleurs façonnée depuis long-temps à toute espèce de joug, l'Égypte était aussi étrangère à la liberté que Corinthe et Athènes.

Mais à peu de distance de la Grèce et de l'Égypte un peuple neuf et fortement constitué croissait pour l'empire du monde, et

s'y acheminait de jour en jour. Habitués par une expérience déjà de plusieurs siècles à toutes les commotions et à toutes les anomalies politiques qui résultent souvent des formes républicaines, scindés d'ailleurs par la constitution fondamentale de l'État en deux parties, les optimates et le peuple, les Romains ne pouvaient manquer de connaître et de cultiver l'éloquence; car la lutte permanente et obligée des deux puissances se faisait sentir au Forum, au sénat, aux comices, en un mot dans toutes les assemblées. Dans ces periodes élégantes que *Tite-Live* place dans la bouche des vieux Romains, les paroles sans doute sont la propriété de Tite-Live; mais les mouvemens oratoires, les pensées, l'attitude, le ton et la marche du discours, appartiennent aux hommes illustres qu'il met en scène. D'ailleurs les grands peuples parlent comme ils agissent, et quel peuple agit jamais avec plus de hardiesse, de magnanimité, de sublime que les Romains? Parmi les anciens orateurs dont la tradition nous a conservé les noms, les plus illustres sont *Appius Claudius Cæcus*, *Q. Fabius Maximus*, le célèbre adversaire d'Annibal; *T. Corun-*

canius, le premier grand pontife plébéien; *P. Scipio Nasica* Corculum, *Caton l'Ancien*, dont Cicéron avait recueilli et méditait sans cesse les harangues; *Carbon* et les *Gracques*. Ces deux frères infortunés furent surtout, on en convenait universellement à Rome, des miracles d'éloquence; et il semble que ce fut moins encore par leur caractère si généreux, par leurs lois si éminemment populaires, que par leurs talens oratoires, qu'ils surent acquérir cet immense ascendant, cet empire plus que dictatorial, qu'ils exercèrent sur une multitude idolâtre et enthousiaste. Peu après brillèrent *Memmius* le tribun, si connu par sa véhémente et adroite philippique contre les partisans de Jugurtha; *Scaurus*, *Curion*, et enfin *Antoine* et *Crassus*, rivaux célèbres qui se disputèrent l'un à l'autre la palme de l'éloquence, mais auxquels dans Rome personne n'eût pu les disputer. *Hortensius* parut ensuite et les éclipsa tous.

Mais Hortensius, vanté avec emphase par la jeunesse contemporaine, devait peut-être son immense réputation à ses avantages extérieurs et à la brillante magie de sa décla-

mation ; et les plaidoyers de celui qui attendrissait, séduisait un nombreux auditoire, laissaient le lecteur froid et sans émotion dans le cabinet. Cependant les succès et le nom d'Hortensius occupaient encore toutes les voix de la renommée, lorsque *Cicéron* parut sur la scène, sans recommandation, sans fortune, sans aïeux. Non moins heureux que hardi, il triompha, pour ainsi dire, en débutant, d'un affranchi de Sylla, et fit rendre au fils d'un proscrit un héritage immense. Dès lors sa vie entière fut vouée au culte de l'éloquence ; et l'homme nouveau, instruit de sa force, et sentant en lui un grand homme, sembla se faire un point d'honneur de n'obtenir du peuple romain une nouvelle dignité politique qu'en créant un nouveau prodige oratoire ; et, lors même qu'il eut été élevé à tous les honneurs et qu'il lui fut impossible même de désirer, il accumula encore les chefs-d'œuvre. Verrès, Catilina avaient succombé successivement sous ses foudres. La loi Manilia, qui conférait à Pompée une autorité sans bornes, était violemment attaquée : il la fait voter presque à l'unanimité. Une loi agraire vient d'être pro-

posée, et son apparition a excité l'allégresse, les transports, les acclamations délirantes de la multitude : il parle, et la multitude elle-même repousse une loi toute populaire. Le poète Archias, son maître et son ami, se voit contester le droit de cité romaine : l'amitié dicte à l'éloquence le panégyrique de la poésie, et Archias est proclamé citoyen. Milon, accusé, fait naître encore un chef-d'œuvre..., inutile, il est vrai, puisque les accusateurs triomphèrent, et que la commission spéciale nommée pour condamner prononça en effet la condamnation : mais qui a jamais entendu dire qu'une commission spéciale jugeât de par raison et justice? César avait juré de ne jamais pardonner à Ligarius : Cicéron parle, et la main de César laisse tomber la sentence d'exil, et sa bouche échapper le mot de pardon. Ces grandes victoires cependant n'étaient qu'un des titres de l'infatigable orateur à la gloire. Rhéteur élégant et pur, il rédigeait les lois de l'art dont il était le modèle, et donnait dans ses écrits les préceptes dont il donnait les exemples au Forum et dans le Sénat. Philosophe savant et presque universel, il exposait les

doctrines des principales écoles de la Grèce et approfondissait la nature du devoir, l'essence de la divinité et la possibilité des divinations. Homme privé, il consignait ses pensées, ses affections, dans des lettres admirables de grâce, de simplicité et d'élégance, que l'on pourrait nommer à juste titre les *Mémoires* de Cicéron; ce serait, à coup sûr, le plus intéressant et le plus beau monument du genre. Ainsi parvenu à la plus haute réputation, et déjà au déclin de sa vie, il pouvait passer en paix le reste de ses jours loin de Rome et des guerres civiles; mais son zèle pour la république était trop vif et trop ardent pour qu'il se permît le repos. Les tempêtes politiques suspendues un instant pendant l'impérieuse dictature de César, rugirent de nouveau à la mort de ce brillant usurpateur. Cicéron prit part à la lutte terrible qui commençait; les prétentions d'Antoine surtout l'indignaient, comme jadis l'avaient indigné les déprédations de Verrès et la frénésie de Catilina. Il avait foudroyé le spoliateur et l'incendiaire; il tonna contre le nouveau tyran. Mais celui-ci le porta sur les listes

sanglantes qu'il rédigeait dans l'île du Tibre, et le fit égorger par ses gladiateurs : car il est plus aisé de trouver des assassins que des raisons. Mais qu'importe pour sa gloire ? Rome, Rome libre avait nommé Cicéron père de la patrie, et la voix des siècles l'a comparé à Démosthènes.

Pour nous, admirateurs de ces deux grands hommes, nous n'esquisserons point un parallèle déjà tracé par tant d'autres ; nous ne songerons pas même à les comparer : nous aurions applaudi Cicéron, il nous semble que nous n'aurions pas pensé à applaudir Démosthènes.

Un grand nombre de généraux et d'hommes d'État, contemporains de Cicéron, se signalèrent aussi par un rare talent pour la parole. Les principaux furent *Caton d'Utique,* héritier des vertus sévères et de l'éloquence du censeur son grand oncle *Calvus,* un des orateurs les plus véhémens de l'époque ; *Brutus,* le fils et le meurtrier de César, et enfin *César* lui-même, dont on a dit, avec justesse, qu'il eût été le premier dans la république des lettres comme il fut le premier dans la république romaine, s'il eût préféré

la tranquillité d'une vie toute littéraire aux agitations de la carrière politique.

Peu de temps après, Octave, vainqueur à Myles et au promontoire d'Actium, se fit conférer successivement, avec le nom mystérieux d'Auguste, toutes les dignités, toutes les prérogatives, tous les droits, et la monarchie impériale commença. Dès lors, et ce ne fut point l'effet du hasard, ce fut la suite inévitable des événemens politiques et le résultat des machiavéliques mais habiles combinaisons du nouvel empereur, l'éloquence romaine disparut pour ne paraître que sous des formes fantastiques et mortes. Ce n'était pas que la littérature fût proscrite ou négligée; on s'y livrait au contraire avec plus d'ardeur que jamais, et le despote ombrageux, craignant toujours que l'œil des Romains ne se fixât sur ses envahissemens, encourageait la poésie et les arts comme il encourageait l'oisiveté, la frivolité et les plaisirs. Il protégeait même l'éloquence, mais non cette éloquence hautaine, noble, indépendante, qui trouve toujours des accens sublimes et des mouvemens passionnés. Il n'y avait plus de tribune; l'indépendance

et le génie eussent été de trop. Il suffisait que quelques hommes d'un talent flexible et d'une aimable facilité discutassent légèrement quelques questions d'un intérêt secondaire. Tels sont, en effet, les orateurs contemporains d'Auguste. Ils accusent, par des phrases pompeuses et harmonieusement cadencées, un peuple d'esprit superficiel et glacé, à qui il faut du nouveau, et qui, bientôt incapable de se permettre les grandes inspirations, les nobles élans que redoute un gouvernement ombrageux, demande à ses orateurs des pointes, des traits, de faux brillans. *Pollion, Messala, Cassius de Parme*, s'attachent encore aux exemples de leurs immortels devanciers; mais leurs périodes élégantes et pures ne roulent que sur des affaires litigieuses, et n'ont, comment pourraient-elles l'avoir? ni la force ni la sublimité avec laquelle ceux-ci électrisaient les cent mille citoyens assemblés au Forum; et si quelquefois le ton d'un homme libre se retrouve dans leurs écrits, Planasie, Seripho, les confiscations, l'exil et le ridicule plus cruel encore, sont là. *Sénèque* le père et *Domitius Afer* commencent à corrompre le

goût : peu après, *Sénèque* le fils, à la fois plus spirituel et plus instruit qu'eux tous, en accélère et en décide la décadence; car Sénèque, plus richement pourvu que tout autre de ce qui constitue le bel-esprit, avait encore moins que tout autre ce qui fait l'orateur, une âme. En vain *Quintilien*, en vain *Tacite* s'opposent, et par l'autorité de leur opinion personnelle et par d'admirables exemples, à la dégénérescence progressive du goût. *Pline*, qui les approuve et les encourage dans la théorie, s'en écarte cependant dans la pratique. Les rhéteurs, qui pullulent de tous côtés, augmentent encore le mal et achèvent de substituer la déclamation à l'éloquence.

Trois autres causes concourent en même temps à la ravaler et à l'anéantir. Des sophistes, du reste adroits, spirituels et instruits, la font servir au divertissement de la multitude devant laquelle ils improvisent sur toute espèce de sujet, et qui va les entendre par passe-temps, comme elle va voir les gladiateurs, les mimæ, les bleus et les verts. Des panégyristes, les uns guidés par de lâches terreurs ou des espérances sordides, les au-

tres gagés par les bonnes villes de l'empire, la prostituent publiquement à l'adulation et prodiguent ses fleurs flétries aux despotes les plus vils, aux usurpateurs les plus cruels. Enfin les délateurs en font un instrument de mort, et la souillent de sang. Quelques-uns cependant se font remarquer par l'énergie passionnée et haineuse d'un langage qui a les formes, le mouvement et la vie de l'éloquence. Parmi les sophistes on place en première ligne *Dion Chrysostôme Hérode, Atticus, Favorin, Philostrate, Hiéroclès,* et plus tard, *Thémistius* et *Libanius.* Parmi les délateurs, quelle que soit l'exécration qu'inspirent ces hommes de boue et de sang, et le regret que nous éprouvons d'avoir à les mentionner, il serait injuste cependant de ne pas distinguer *Eprius Marcellus, Cossutien, Capiton, Carus, Bebius Massa;* car il semble indubitable qu'ils possédèrent, même à un degré assez élevé, les talens oratoires. Quant aux panégyristes, à l'exception de *Pline le jeune* qui appartient à un autre siècle, et de *Pacatus,* aucun ne mérite d'être nommé.

Cependant, à partir du troisième siècle de l'empire, l'éloquence, la grande, la haute,

la véritable éloquence brilla de nouveau; on vit apparaître quelques hommes graves, indépendans; mais ces hommes étaient en quelque sorte d'un autre siècle et d'un autre monde : c'étaient des chrétiens. Leur morale sublime, leur mépris pour les choses de la terre, leur position incertaine et précaire au milieu d'idolâtres corrompus et persécuteurs; enfin, il faut le dire, la faiblesse même des moyens avec lesquels le christianisme attaquait le colosse de l'idolâtrie, tout communiquait au langage des premiers défenseurs de la religion naissante une majesté imposante et un charme attendrissant. On lit encore avec admiration les belles pages de *Tertullien* et d'*Origène*, et l'on se demande comment les maîtres de Rome pouvaient résister à la véhémence entraînante de l'un et à l'énergique profondeur de l'autre. Ah! sans doute ces superbes privilégiés du destin, ces proconsuls, ces préfets du prétoire, ces usurpateurs d'un moment, étendus mollement sous des pavillons de pourpre, auprès de leurs tables fastueuses, ne lisaient pas ces éloquentes réclamations d'une caste persécutée. Ils eussent bien ri,

ces esclaves charmans, ces joueurs de flûte, en possession de gouverner l'empereur et l'empire, si l'on fût venu leur parler raison, morale, tolérance. Cependant l'opinion, souveraine du monde, se modifiait graduellement; les chrétiens se multipliaient; des grands de la terre, des princes adoptèrent le nouveau culte et le mirent sur le trône. L'éloquence, qui avait préparé ce triomphe, le célébra dignement, et deux siècles encore virent naître de beaux ouvrages. Tandis que le paganisme blessé à mort, flétri, découronné, produisait à peine deux hommes capables de le défendre par la parole, *Julien* et *Symmaque*, celui qui s'écriait : Exilerez-vous du Capitole la statue de la Victoire? les églises, les écoles chrétiennes retentissaient d'accens sublimes, et une branche nouvelle d'éloquence, inconnue dans les âges brillans d'Athènes et de l'Italie, prenait l'essor. Saint *Athanase* parlait avec la profondeur et l'énergie d'Origène contre une secte qui envahissait déjà l'empire. Saint *Jérôme* traduisait la Bible, entretenait de pieuses et savantes correspondances, proclamait l'Évangile dans la chaire de vérité. Saint *Grégoire*

de Naziance et saint *Basile* reproduisaient le style d'Isée et de Xénophon dans leurs admirables homélies. Saint *Augustin* l'emporte sur tous par l'universalité d'un génie qui embrasse toutes les sommités de la science théologique, et par la puissance de logique avec laquelle il réfute d'innombrables adversaires ; mais le vénérable patriarche de Constantinople, saint *Jean Chrysostôme*, l'emporte sur lui en éloquence. Il l'emporte surtout par l'irréprochable pureté des formes, par l'élégance continue du style, et par l'art infini avec lequel il émeut doucement les cœurs et enlace insensiblement les âmes. Et en général, l'église grecque a été, comparativement à l'église latine, une école de bon goût et même d'atticisme. Homère et Platon étaient, avec la Bible, les manuels des pères grecs, et la simplicité majestueuse et sublime de ces deux princes de la poésie et de la science philosophique devait donner à leurs imitateurs quelque chose des formes naïves et pures de l'antiquité.

Mais bientôt les hordes barbares qui démembrèrent pièce à pièce l'empire romain,

réduisirent au néant toutes les supériorités intellectuelles. L'éloquence n'eut plus que rarement l'occasion de faire entendre une voix inglorieuse, et douze siècles entiers se passèrent, non pas sans doute sans qu'elle proférât un seul mot digne de faire écho dans la postérité, mais sans qu'elle traçât un seul monument digne de parvenir aux siècles futurs. Il faut cependant excepter deux hommes célèbres du siècle des croisades : ils furent ennemis; cette division ne doit nous rendre injustes ni pour *Abailard*, ni pour saint *Bernard*. Le premier était doué d'un esprit subtil, varié, perspicace, et son style, éminemment propre à la polémique, attache presque malgré l'aridité des matières. Le second fut véritablement un prodige dans un siècle barbare; ses ouvrages de controverse abondent en traits d'éloquence, et sa dialectique, pressante et serrée, force la conviction. Ses sermons présentent encore plus de passages frappans, et plus d'un orateur moderne a puisé à cette source de grandes pensées et de beaux mouvemens, sans rendre hommage à celui qui les lui fournissait.

Il est à croire aussi que les troubles politiques dont presque toutes les contrées de l'Europe furent le théâtre dans le moyen âge, inspirèrent quelquefois l'éloquence. Ainsi, par exemple, on ne peut guère douter que cet habile et ambitieux *Rienzi*, qui fit revivre dans la Rome papale les formes républicaines, et qui, sous le nom de tribun du peuple, régna sept ans dans l'ancienne capitale du monde, n'ait possédé, à un degré éminent, la faculté de convaincre les intelligences et d'entraîner les volontés. Des traditions que tout confirme attestent aussi que jadis, même à ces époques reculées où la civilisation était enveloppée des ténèbres de l'ignorance, le talent de la parole était populaire parmi les nobles polonais, et les diètes de Wola retentirent souvent de voix éloquentes et d'accens sublimes que n'eussent désavoué ni les Démosthène ni les Cicéron. Parmi ces guerriers orateurs, la renommée nous a surtout transmis avec éloge les noms du jeune Raphael *Leczinski* et d'*Orzechowski*, tous deux nés dans le seizième siècle.

Enfin pourtant l'instant du réveil arriva.

Les lettres, bannies de l'Orient par la chute du trône des Constantins, se réfugièrent dans l'Italie, à la cour de Florence, à Bologne, à Rome, à Ferrare. A la suite de l'érudition et de la poésie, l'esprit d'examen et d'indépendance s'empara d'un grand nombre d'esprits; la discipline ecclésiastique et une partie du dogme devinrent le sujet des controverses les plus sérieuses. *Zuingle*, *Wiclef Luther*, *Mélanchton*, *Calvin*, *de Bèze* et leurs disciples arrachèrent la moitié de l'Europe à la domination de l'Eglise. Vigoureuse et sauvage en Allemagne, la lutte qu'elle avait à soutenir corps à corps l'empêchant de sacrifier à une molle élégance, l'éloquence garde des formes plus douces et des couleurs plus riantes en Italie, où elle eut pour disciples et pour protecteurs les *Sadolet*, les *Sannazar* et les *Bembo*. Bientôt elle franchit les Alpes, elle se hasarda, elle s'acclimata en France. Long-temps nos bons ancêtres avaient couru après elle; mais ils s'étaient trompés de route et n'avaient encore su que coudre ensemble des métaphores ambitieuses ou bizarres, des périodes ampoulées, des ornemens intempestifs, des quolibets et des pointes

indignes même de la comédie. A l'aspect des modèles immortels venus de l'ancienne Italie et de cette noble Byzance, décorée si longtemps du nom de Constantinople, et alors flétrie par celui de Stamboul, ils commencèrent à s'apercevoir des aberrations de leur goût, et rougirent des pompeuses et incohérentes absurdités que jusque là ils avaient prises pour des pièces d'éloquence et des monumens de génie. De plus, comme les productions oratoires étaient alors destinées presque exclusivement soit à annoncer les vérités de la religion, soit à faire l'éloge funèbre des rois, des princes de l'Eglise ou des grands de la terre, la gravité même des sujets dut puissamment contribuer à épurer le goût peu délicat de nos pères. Il faut avouer cependant qu'avant le règne de Louis XIV, aucun morceau oratoire, digne d'être lu par la postérité, ne fut prononcé dans la chaire sacrée. Le barreau était aussi étranger à la grande éloquence, excepté dans quelques-unes de ces occasions solennelles où l'imminence des dangers, la gravité des faits, l'urgence des mesures, enlèvent l'âme de l'orateur judiciaire, et font jaillir inopiné-

ment de sa bouche des paroles énergiques et foudroyantes. Une de ces circonstances inspira *Etienne Pasquier*, et son admirable réquisitoire contre les pères de la compagnie de Jésus est un des plus beaux monumens d'éloquence que l'ancienne magistrature française puisse offrir à l'admiration de la nouvelle. Quant à l'éloquence politique, elle était nulle, et à l'exception de *L'Hôpital*, il est à croire que personne ne la fit asseoir au conseil des rois.

Mais le siècle des prodiges littéraires était déjà à la moitié de son cours. Malherbe, Rotrou, Racan, Corneille, avaient poli, enrichi, assoupli la langue française. De nobles prélats, d'illustres prêtres, transportèrent bientôt dans la chaire apostolique le sublime qui étincelait dans des odes et des compositions théâtrales. *Bourdaloue* annonça les doctrines et les dogmes du christianisme, avec une supériorité de raison et une force de logique qui étaient nouvelles à cette époque; malheureusement son style lourd, froid et aride, non moins que la marche prolixement méthodique de tous ses ouvrages, en rendent la lecture pénible. *Mascaron*

dans ses panégyriques est vrai et plein de feu. On ne peut reprocher à *Fléchier* que trop d'esprit et trop d'affection pour les phrases antithétiques. *Fénelon*, le doux, le sage, l'insinuant Fénelon, dans les sermons qu'il a composés, réunit l'énergie à la grâce, la vivacité à l'élégance, et le pathétique au sublime. Sans *Bossuet*, Fénelon n'aurait point de rival. Mais Bossuet le surpassa et surpassa tous ses contemporains. Grand parmi les grands hommes, il s'élève, il plane dans des sphères inconnues, et parle au monde comme un dieu à de faibles mortels. Ses sermons, produits alpestres et bruts de la jeunesse, contiennent plus de sublime peut-être que les Philippiques, les Verrines et les Catilinaires. Mais les taches qui déparent ces compositions irrégulières, tantôt minutieuses et tantôt gigantesques, empêchent qu'on les donne pour modèle à l'inexpérience des jeunes orateurs. Trop de bizarrerie et de néologisme d'ailleurs se compliquent avec des beautés du premier ordre, pour que la critique ne se mêle aux louanges, et les reproches à l'éloge. Mais ses oraisons funèbres, chefs-d'œuvre impérissa-

bles d'un homme qui n'a fait que des chefs-d'œuvre, n'excitent plus que les acclamations, et font de Bossuet un des princes de l'éloquence. Avec quelle supériorité ce grand orateur a envisagé un genre mesquin et en quelque sorte ignoble, le panégyrique! Quelle solennité dans ses accens! quelle sévérité dans ses maximes! quelle variété dans ses tableaux! quelle multiplicité d'images! quelle magnificence de style! Est-ce l'imagination ou le génie, est-ce la poésie on l'éloquence, qui domineut chez lui? Il est vrai qu'il lasse l'esprit du lecteur...., mais comme le soleil lasse l'œil de l'homme. Combien on a été ému! comme on a senti successivement la colère, l'attendrissement, l'espérance, l'effroi, l'ivresse, la douleur! comme enfin on est devenu immobile et muet d'admiration à la lecture de ces immortelles harangues, soit qu'il montre, planant de loin sur l'horizon assombri de l'Angleterre, Cromwell, brillant et fatal météore, avant-coureur et auteur des tempêtes; soit qu'il fasse retentir sous les voûtes royales de Versailles ces mots funestes : «Madame se meurt, Madame est morte; soit qu'à la vue de tant de tombes qu'il a

mouillées de ses larmes éloquentes, songeant à celle qui va bientôt s'ouvrir pour lui, il abdique l'éloquence de parade, et fasse hommage à Dieu même d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.... : et que serait-ce si nous eussions entendu le Géant?

Au commencement du siècle suivant, *Massillon* suivit avec gloire la carrière ouverte par ses immortels prédécesseurs. L'élégance continue de son style, où tout se lie harmonieusement et par d'insensibles gradations, ont fait oublier que pour la force des pensées, la vivacité des mouvemens et des tours oratoires, la régularité du plan et la suite des raisonnemens, Massillon était l'égal des plus illustres orateurs. Ainsi que le mélodieux Racine, il a semblé n'avoir excellé que par les grâces et l'harmonie du langage, parce que personne plus que lui n'a mis dans son langage l'harmonie et les grâces. Cependant la justice a commencé pour Massillon. L'erreur, ou, si l'on veut, l'omission des premiers juges a été réparée, et on convient unanimement aujourd'hui que nul prédicateur n'a mieux connu le cœur humain, et mieux parlé aux faiblesses inséparables de

notre nature. Et comment refuser l'éloquence à l'homme qui fit trembler, qui fit pâlir, qui fit lever spontanément un immense auditoire, en peignant le dernier jour de l'univers, et qui, en louant le superbe Louis XIV couché dans le mausolée où descendent et s'abîment toutes les grandeurs de la terre, débuta par ces mots : « Dieu seul est grand, mes frères. » Bossuet aurait-il parlé autrement ?

Le barreau avait été moins heureux et moins riche sous Louis XIV, et, à l'exception de *Lemaître* et de *Patru*, orateurs assez médiocres et écrivains sans génie, aucun homme remarquable n'avait brillé sur l'horizon judiciaire. Le dix-huitième siècle en vit éclore quelques-uns. *Lenormant*; *d'Aguesseau*, dont les ouvrages élégans et corrects, sont remplis d'idées saines et justes; *Gerbier* et *Cochin*, deux hommes pourvus à un haut degré des facultés oratoires les plus élevées; *Servan*, un peu âpre, mais fort, lumineux, pathétique et concis, et *Linguet*, spirituel et subtil, mais dont l'éloquence était plutôt dans la tête que dans le cœur, ramenèrent les beaux jours du barreau. Un homme d'un

beau talent et d'un beau caractère, frappé par une grande infortune, fixa les yeux sur lui par une éloquence antique et digne de celui qui évoquait les mânes de Marathon. Désigné aux vengeances du trône par d'impudens accusateurs, dépouillé de la haute magistrature qu'il honorait par ses vertus, traîné de prison en prison, il fit entendre le cri de l'innocence calomniée. La France entière admira ce Mémoire éloquent qui couvrait de honte une société célèbre, et enfin la vérité, entendue à Versailles, amena la justice. *La Chalotais* fut rendu à la Bretagne et à ses fonctions; une réhabilitation solennelle, un triomphe sans exemple, une célébrité européenne, furent la récompense de son courage et de ses malheurs.

L'éloquence sacrée produisit aussi quelques hommes distingués. Le plus célèbre d'entre eux, l'abbé *Poulle*, a quelque chose de la grâce de Massillon et de l'esprit de Fléchier. Mais il est généralement faible et affecté. Le *P. Neuville*, *Ségui*, *Boismont*, *Couturier*, *La Boissière*, soutinrent avec honneur l'héritage de gloire légué par Fénelon, Massillon et Bossuet, mais sans inscrire un seul

nom sur la même ligne que ceux de ces grands hommes. Les prédicateurs étrangers ne valent pas mieux. *Tillotson*, le plus célèbre sermonaire que l'Angleterre ait produit, est lent, froid, et trop pesamment méthodique. *Barrow, Young* et *Blair*, que l'opinion des concitoyens ne place que loin de Tillotson, ont tous les mêmes défauts, et s'élèvent rarement aux mouvemens oratoires. Et, en général, tous les prédicateurs protestans affectent dans leurs compositions sacrées une marche didactique et un ton sec qui bannissent l'éloquence. En Italie au contraire, l'imagination, l'enthousiasme, l'élan poétique, ont fait presque tous les frais des sermons. Les ouvrages de *Granelli*, de *Belli*, de *Segneri*, de *Roberti*, de *Savosola*, abondent en tirades brillantes et en morceaux d'apparat. Mais la haute éloquence n'est point encore là.

L'importance donnée depuis Louis XIV à l'Académie française fit naître plusieurs genres subalternes d'éloquence. Tels furent les discours prononcés par les récipiendaires à leur entrée dans le corps académique, les éloges des académiciens vivans ou morts, et surtout les éloges des grands hommes, et

les questions philosophiques et littéraires proposées pour sujets de concours. Plusieurs réputations marquantes du siècle dernier sont dues à ces sortes de concours. C'est par là que *Thomas*, *La Harpe*, *Chamfort*, le *P. Guénart*, commencèrent leur célébrité. Quant aux autres genres académiques, les discours de *Rousseau* sur l'inégalité, et sur cette question : *Les arts, les sciences et les lettres sont-ils utiles à la morale;* celui de *Buffon* sur le style; celui de *Voltaire*, à son entrée à l'Académie, et les éloges biographiques de *Fontenelle*, sont ce qu'ils ont produit de plus parfait et de plus digne de passer à la postérité. On peut y joindre le discours de *d'Alembert* placé à la tête de l'Encyclopédie, quoique ce discours n'ait guère d'oratoire que le nom.

L'éloquence se trouve souvent hors des compositions oratoires, et il faut avouer que c'est là qu'elle se réfugiait le plus souvent à l'époque de laquelle nous parlons. *Pascal*, long-temps auparavant, avait parlé dans ses Provinciales le langage énergique et irrésistible de Démosthènes; *Corneille* avait été orateur dans la tragédie; *Bossuet* avait écrit

l'histoire universelle comme une belle harangue; et dans le siècle de Louis XV, *Montesquieu*, *Diderot*, *Voltaire*, quelquefois *Raynal*, étaient éloquens dans leurs écrits. L'auteur d'Emile fut plus grand; il ordonna, il persuada, et les femmes, long-temps rebelles à la voix de la nature, l'entendirent quand Rousseau s'en fit l'interprète.

Mais ni la France ni les autres contrées de l'Europe n'avaient encore reproduit totalement les prodiges oratoires de la Grèce et de Rome. Il eût fallu que l'éloquence eût été invitée à donner son avis sur les affaires publiques; il fallait autre chose que le barreau, la chaire : il fallait une tribune nationale. Mais pour avoir une tribune nationale, il faut commencer par devenir une nation. L'Angleterre seule alors avait ce bonheur, et, seule, elle s'enorgueillissait d'un grand nombre d'orateurs politiques dont elle citait les noms avec emphase. Quelque admiration cependant qu'aient pu inspirer de leur temps les *Bolingbroke*, les *Chatam*, les *Pitt*, les *Fox*, les *Burke*, et quelques éloges que méritent de nos jours les Erskine, les Brougham, les Canning, ne prodiguons pas trop prompte-

ment la louange, et convenons que l'usage où sont les pairs et les députés d'Angleterre de ne jamais prononcer de discours écrits, s'oppose à ce que l'éloquence parlementaire produise chez eux un chef-d'œuvre de longue haleine. Ils n'ont que des inspirations oratoires et point d'orateurs.

Tout-à-coup la révolution française éclata, et vint apprendre au monde combien de génies politiques germaient inconnus et en silence dans notre patrie.

A peine trois mois se sont écoulés depuis la convocation de la première assemblée délibérante : que d'hommes, naguère ignorés, brillent déjà à la tribune! *Cazalès*, *Rabaut Saint-Étienne*, *Maury* se remplacent, se harcèlent, se surpassent tour à tour et enlèvent les applaudissemens; mais tous reconnaissent pour maître *Mirabeau :* c'est lui qui règne véritablement dans l'assemblée. Ses pensées sont vastes, fortes, sublimes, ses figures pittoresques, son style nerveux et concis, sa marche audacieuse. Il s'élance comme l'aigle, il éclate comme la foudre, il frappe, il écrase, il pulvérise, et lui il n'est jamais frappé, il est invulnérable. Que ne peut-on

ajouter pour sa gloire : il est incorruptible!

Mirabeau mourut la deuxième année de la révolution ; mais les assemblées suivantes ne furent pas moins fécondes en talens du premier ordre. Qui ne connaît, au moins de nom et de réputation, *Vergniaux*, si pur et si correct ; l'impétueux *Barbaroux; Barnave*, qui, avec quelques années de plus, fût devenu l'égal des plus grands orateurs ; *Gensonné*, *Guadet* et *Louvet de Couvray?*

La plupart de ces hommes célèbres disparurent, il est vrai, emportés par la tourmente révolutionnaire. Cependant il en restait encore assez pour faire retentir d'accens sublimes la tribune nationale ; mais un despotisme inattendu changea la face de l'Europe. Asservie à un maître ombrageux, la France impériale improvisa sous ses ordres la conquête du monde; mais la gloire que l'on acquérait à sa suite était acquise au prix de la liberté. La tribune fut muette. L'homme qui nous promenait des colonnes d'Hercule à la Moskowa, dans un char de triomphe, ne souffrait que la louange. S'il eût continué d'être heureux, peut-être en était-ce fait de l'éloquence délibérative en

France. Mais enfin son étoile pâlit, les vents du Nord renversèrent le navire qui portait César et sa fortune. Alors, avec la restauration et le gouvernement constitutionnel, reparurent pour notre patrie les conditions de l'éloquence politique. Une ère nouvelle commence, dans laquelle le génie et le travail, reconnaissant enfin leur force, la font respecter et stipulent des garanties. L'éloquence, toujours nécessaire dans les débats qui accompagnent le contrat, aura cependant une physionomie nouvelle : grave, noble, pure, simple, elle ne s'adressera presque plus aux passions. Convaincre est son but, et pour convaincre, elle se borne à poser les faits, à les réunir, à les prouver, à interroger l'histoire, à prendre conseil de la législation, des droits et des devoirs des gouvernemens et des peuples, à invoquer le secours de la logique et de la raison. Telle est l'éloquence dont la France a vu paraître de nombreux et excellens modèles dans les discussions qui se sont succédé depuis 1815 jusqu'à ce jour, dans nos deux chambres, où l'on vit briller tour à tour les orateurs de tous les partis. Parmi ceux dont le jugement

appartient à la postérité, citer les Lanjuinais, les Boissy d'Anglas, les Camille Jordan, les Foy, les Manuel, rappeler à la mémoire ceux dont leurs contemporains admirent tous les jours le talent, et qu'il est inutile de nommer, parce qu'ils savent si bien rendre leurs noms célèbres, c'est donner de l'éloquence politique de notre époque la plus haute idée. Telle est aussi l'opinion et le mérite que l'Académie française vient de couronner en appelant dans son sein un de nos grands orateurs et un de nos plus profonds philosophes; M. Royer Collard, en venant siéger parmi ses nouveaux confrères, a proclamé, et c'était déjà la conséquence de ce beau choix, qu'enfin l'éloquence de la tribune était officiellement déclarée un genre de notre littérature.

NOTIONS GÉNÉRALES

PRÉLIMINAIRES.

L'HOMME pense : voilà sans doute, après la vertu, sa plus noble prérogative. Manifester et transmettre sa pensée par la parole, voilà le langage ; soumettre ce qui l'environne par l'ascendant de sa pensée ainsi révélée et transmise, voilà l'*Éloquence*.

Par cette simple aperception d'un fait immense et unique, l'ascendant d'une intelligence parlante sur des intelligences et par suite sur des volontés étrangères, se trouvent d'avance battues en ruine et mises au néant les descriptions inexactes, incomplètes et peu philosophiques, imaginées autrefois dans les écoles, soi-disant oratoires, d'Athènes, de Rome et d'Alexandrie, et reproduites depuis par la légèreté des modernes. L'éloquence, disent-ils, est l'art de convaincre, de plaire et de persuader ; c'est l'art de prouver, de toucher, d'entraîner et de séduire ; c'est l'art de rendre agréable ce qu'on

vient de démontrer; c'est l'art de bien dire.

Mais d'abord il est évident que l'éloquence n'est point un art. Sans doute, quand des hommes puissans en parole ont, à l'aide d'allocutions énergiques, sublimes, entraînantes, pathétiques, irrésistibles, électrisé des tribunaux, des armées, des nations, quelques observateurs peuvent examiner l'origine de la cause de cette influence merveilleuse, l'atteindre, l'apprendre à la foule; ainsi ils créent une théorie, une science, un art. Cet art est-il donc l'éloquence? Non, puisqu'il prend naissance et paraît après elle, comme l'histoire après les faits historiques. Non, puisqu'il a une autre essence, un autre caractère. L'éloquence, en effet, est rapide, ardente, instantanée, simultanée; l'art est calme, froid, lent, successif. Et quel rapport y a-t-il entre l'enthousiasme qui crée d'instinct, et la patience qui analyse? Et quel homme ressemble moins à César congédiant ses soldats révoltés, par ces mots : « Allez, bourgeois (1), » ou à Na-

(1) *Ite Quirites.* Le mot de *Quirites* signifiait Romains, citoyens; mais il se donnait exclusivement aux hommes revêtus de la toge. En le prononçant, César annonçait aux soldats qu'ils avaient leur congé.

poléon disant aux phalanges françaises, sur les confins de l'Afrique et de l'Asie : « Enfans, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent; » quel homme, dis-je, ressemble moins à ces grands hommes, que le rhéteur qui analyse froidement et minutieusement ces sublimes saillies, et fait d'un corps brillant et plein de vie un squelette immobile et glacé ?

Mais lors même que le mot *art* n'eût point été prononcé dans ces définitions, elles n'en seraient ni plus justes ni plus profondes.

En effet, l'éloquence ne consiste pas à bien dire; car il est possible de mettre dans toutes ses phrases, non-seulement de la correction et de la pureté, mais encore de l'harmonie, de l'élégance, de l'éclat, sans être éloquent. Ainsi, de l'aveu de tout le monde, Isocrate chez les anciens, Fléchier dans les siècles modernes, parlèrent bien, mais n'eurent jamais d'éloquence. Et cependant, en quoi consiste le bien dire, si on refuse ce genre de mérite à qui réunit de mélodieuses et savantes périodes à deux, à trois, à quatre membres, des figures gracieuses et variées, des images brillantes, un style qui

caresse et en quelque sorte cajole sans cesse les oreilles? On répondra peut-être que bien dire c'est être éloquent; mais ceci n'explique rien, et il est dérisoire de définir l'éloquence par l'art de bien dire, et l'art de bien dire par l'éloquence.

L'éloquence ne consiste pas non plus à convaincre, à plaire, à persuader, à toucher, à entraîner et à séduire, à rendre agréable ce qu'on vient de démontrer. Est-ce que Démosthènes, évoquant, des bois sacrés de Marathon et des plages triomphales de Salamine, les mânes des guerriers morts en un jour de victoire, songeait à plaire aux Athéniens? Cicéron dévoilant à son siècle et à la postérité les spoliations, les turpitudes et les atrocités de Verrès ou d'Antoine, cherche-t-il à séduire ou à rendre agréable ce qu'il démontre jusqu'à l'évidence? Celui que son siècle même salua du nom d'aigle de Meaux, en s'élevant par un vol audacieux au pied même du trône éternel de qui relèvent tous les empires, songe-t-il à convaincre son royal auditoire de l'éternité du Tout-Puissant, ou à le persuader de la fragilité de notre être?

Ah! sans doute, l'éloquence sait plaire, toucher, convaincre, entraîner et séduire. Eh! que ne sait-elle pas? Quels miracles lui sont impossibles? et sous quelles formes n'est-elle pas apte à les produire? Elle tonne, frappe, écrase, pulvérise; elle flatte, enchante, berce et endort; elle lie de liens de fer, elle enlace de chaînes de fleurs; elle impose des lois et arrache des suffrages; elle sollicite des grâces et mendie un sourire; elle rugit et elle pleure; tour à tour hardie ou timide, sévère ou enjouée, douce comme le murmure des ruisseaux, menaçante comme le cratère des volcans ou la mer en courroux, persuasive comme le sourire de Vénus, convaincante comme le signe de tête de Jupiter: c'est le miel qui flatte les lèvres, le vin qui enivre le cœur, le philtre qui égare les sens; c'est la flamme qui éclaire et la flamme qui dévore; c'est le fleuve qui déploie majestueusement des flots calmes, et le fleuve qui arrache sa rive; c'est la nue d'où tombent des pluies fécondantes et la nue qui recèle ou promène la foudre.

Mais qu'importent les formes qu'elle affecte, les métamorphoses qui la déguisent?

Qu'elle fasse trembler ou qu'elle inspire le courage, qu'elle navre les âmes de douleur ou qu'elle exhale en elles le délire de la joie, qu'elle ordonne ou qu'elle prie, l'éloquence s'appelle toujours l'éloquence, elle doit avoir un caractère fondamental, immuable, universel, un, qui persévère dans toutes les circonstances, et qui, cependant, explique d'avance toutes les variations que ses formes subissent. Quel est ce caractère?

Les anciens, plus habiles à créer des chefs-d'œuvre en littérature, qu'à former des théories litteraires, n'ont songé qu'aux impressions excitées dans l'auditoire, et se sont peu occupés de la disposition intellectuelle ou morale de l'orateur. Horace, pourtant, les mettait sur la voie, en disant : « Vous voulez que je pleure, hé bien, pleurez vous-même! » c'était le mot de l'énigme. L'orateur inspire l'espérance, l'effroi, la douleur, l'allégresse, s'il est lui-même sous le joug de ces tyranniques impressions. Sa voix, son geste, ses yeux brillent d'enthousiasme, et le peuple entier est enthousiasmé : il a parlé de gloire, et l'on verserait son sang pour la gloire. Ce n'est donc pas la nature des im-

pressions auxquelles cèdent les auditeurs, qui décèle l'éloquence, c'est la similitude de ces impressions à celles qui obsèdent l'orateur à l'instant où il parle à la multitude. C'est la sympathie qu'il semble avoir établie entre mille personnages différens de sexe, d'âge, de conditions, d'intérêts et d'impressionnabilité; c'est la miraculeuse et soudaine influence par laquelle il fait penser ce qu'il pense et vouloir ce qu'il veut; c'est cet ascendant magique, à l'aide duquel il a en quelque sorte ravi les âmes de ceux qui l'écoutent pour y substituer la sienne; et nulle science ne dit à plus juste titre qu'elle, ce que disait Archimède, armé du levier:

« Fixez le point d'appui, je soulève le monde. »

L'éloquence est donc pour nous « le don de faire sympathiser un auditoire avec soi-même, » ou en d'autres termes, « la puissance de l'intelligence s'exprimant par la voix sur les intelligences et les volontés étrangères. »

Ceci posé, l'éloquence est donc la plus belle, la plus noble, la plus haute supériorité de la nature. La puissance! l'empire! que ces mots flattent délicieusement l'o-

reille, et vibrent harmonieusement dans le cœur.!

Il est doux, sans doute, de commander à une grande nation, à une armée nombreuse, d'intimer ses ordres au présent, de faire des lois pour l'avenir; mais quelque vaste que soit cette puissance, elle n'est pas illimitée. Irrésistible, ou peu s'en faut, tant qu'elle n'attaque que les objets matériels, extérieurs, elle trouve des barrières si elle s'adresse à l'âme; elle fait faire, mais elle ne fait pas penser, et surtout elle ne fait pas vouloir ce qu'elle veut. L'orateur, au contraire, agit, subjugue, enchaîne par lui-même; et qui enchaîne-t-il? l'âme, la volonté elle-même. Des Gaulois, des barbares avaient senti ce que cette victoire a de sublime, et en divinisant l'éloquence, ils l'avaient représentée sous la forme d'Hercule, tenant un nombre immense d'auditeurs enlacés de fils d'ambre et d'or, qui s'échappent de sa bouche; comme si l'éloquence était la force, et que vaincre les âmes fût plus beau que de triompher des résistances et des forces physiques.

Aussi les Romains, ces hommes graves et

forts, qui même aux époques de la démoralisation et de la décadence publique, affectèrent toujours un superbe dédain pour les beaux-arts, et les humilièrent de leur protectorat dominateur, sans jamais consentir à les exercer par eux-mêmes, les Romains cultivèrent l'éloquence; car aux yeux de ces fiers et impérieux républicains, l'éloquence n'était pas comme l'art des Phidias, des Euphanor, des Aristandre et des Timothée, un amusement oiseux et vain; c'était une arme d'attaque et de défense, un noble exercice des âmes prédestinées à l'empire, un moyen de puissance, d'élévation et de gloire. Aussi, long-temps avant l'époque où le nom d'éloquence fut prononcé à Rome, Rome avait des tribuns, des consuls, des sénateurs éloquens, et lorsque la ruine de la Grèce eut fait entrevoir aux Romains les beautés inconnues de la littérature, les plus illustres d'entre eux se mirent-ils, sans balancer, à l'école des vaincus.

L'éloquence ainsi décrite et définie, nous nous occuperons de ses caractères principaux, et nous examinerons quelles formes elle revêt, par quelles routes elle s'avance,

vers quel but elle se dirige, et quels modèles elle met en jeu pour fixer à son gré les oscillations de la volonté. Dans cette série de recherches, il est utile de s'attacher à un ordre méthodique et invariable, fondé sur des dissemblances assez saillantes pour que l'éloquence, toujours identique quant au fond, varie quant aux formes, et se scinde pour ainsi dire en espèces. La première de toutes, et celle qui affecte le plus profondément l'ensemble, est la présence de ce que l'on appelle formes oratoires. Nous envisagerons donc successivement l'éloquence dans les œuvres oratoires et hors des œuvres oratoires.

Première Partie.

ÉLOQUENCE

DANS

LES OEUVRES ORATOIRES.

S'IL est vrai que l'éloquence se développe instantanément et d'elle-même sans le secours de l'art, il faut avouer aussi que l'art la seconde souvent et lui donne des formes plus pures et plus élégantes arrache d'avance les ronces du chemin qu'elle doit suivre, et dirige sa marche souvent incertaine et quelquefois téméraire. D'autre part, l'éloquence peut se trouver partout, même dans un ouvrage où l'auteur ne se propose nullement de persuader, et dans lequel il n'adresse la parole à personne. Tels sont l'histoire, le roman, la tragédie et les autres genres dramatiques, la philosophie, les sciences. Alors il arrive de deux choses l'une, ou que l'écrivain parle en son nom, et, dans

ce cas, il ne vise nullement d'un bout à l'autre de l'ouvrage à ce que nous appelons éloquence; ou qu'il fasse parler les personnages qu'il met en scène, mais ici l'éloquence de chacun n'occupe qu'une faible portion de l'ouvrage. Dans l'un et l'autre cas, il est visible que l'auteur ne cherche point à communiquer à un auditoire son opinion sur tel ou tel objet. De là deux genres d'ouvrages où peut briller l'éloquence, ceux où l'on se propose un but fixe et où l'on veut imposer une détermination à quelqu'un, et ceux où l'on ne s'en propose pas. Les premiers se nomment *Discours* ou *OEuvres oratoires.*

Ce qui distingue extérieurement les ouvrages oratoires de toutes les autres compositions littéraires, c'est que d'ordinaire ils contiennent cinq parties distinctes que l'on nomme Exorde, Narration ou Proposition, Division, Confirmation et Péroraison.

On donne le nom d'*exorde* à la première partie du discours. Elle a pour but d'influencer favorablement les auditeurs et de les préparer indirectement à accueillir ce qu'on veut leur dire ensuite.

La *proposition* est l'énoncé simple, clair et précis de la question ou du sujet que l'on se propose de traiter. La *narration*, qui ne peut guère avoir lieu que dans des causes civiles ou criminelles, est une exposition d'un fait raconté ou du moins qualifié différemment par deux parties adverses.

Dans la *division*, l'orateur distribue son sujet en deux ou trois points principaux qui doivent être traités successivement dans son discours, et qui formeront autant de parties distinctes.

La *confirmation*, partie essentielle et fondamentale du discours, consiste, ainsi que l'indique son nom, à étayer par des preuves l'opinion que l'on a adoptée ou la thèse que l'on soutient. Elle est ordinairement double, et les preuves qu'elle contient se classent en deux groupes, les unes offensives par lesquelles l'orateur attaque son antagoniste, et les autres défensives par lesquelles il se protége lui-même contre les attaques. Cette deuxième moitié de la confirmation se nomme plus spécialement *Réfutation*.

La *péroraison* est cette partie du discours dans laquelle l'orateur, prenant congé de

son auditoire, essaie de nouveau de se le concilier et de l'amener à penser, à vouloir, à dire et à faire comme lui.

De ces cinq parties principales, la narration, la division et la confirmation, sont les seules importantes, et c'est d'elles uniquement que nous parlerons en analysant les diverses espèces d'éloquence et les mobiles propres à chaque espèce. Nous allons dire quelques mots de la péroraison et de l'exorde (1).

L'*exorde* étant destiné spécialement à disposer l'auditoire en faveur de la thèse que l'on a entreprise, et à préparer le triomphe, doit, comme l'ensemble même du discours, s'adresser en même temps et à l'intelligence et à la volonté. En d'autres termes, il doit viser à deux points principaux, 1° à se concilier la bienveillance, voilà pour la volonté; 2° à captiver l'attention, voilà pour l'intelligence.

Pour se concilier la bienveillance, il faut, du moins en général, débuter simplement et sans emphase, ne point parler de soi-même

(1) Voir le *Traité de Rhétorique* de l'Encyclopédie portative.

ou n'en parler qu'avec une extrême modération, sembler pénétré de la justice de sa cause, et surtout marquer à la foule des auditeurs ou un vif intérêt ou une profonde vénération. Cependant, à l'exception de la troisième, ces règles sont moins des lois que des avis, et il est des circonstances où l'on peut, dès le commencement, employer un style véhément, énergique et pompeux, parler avec grandeur et dignité, et ne point capter par des formes adulatoires, souvent aussi gênées que serviles, la bienveillance d'un auditoire. Nous en donnerons plus tard des exemples.

Pour captiver l'attention, l'orateur doit paraître intimement convaincu lui-même de l'importance de son sujet, et faire d'avance, par une adroite anticipation sur les sommités de la cause, pressentir les hautes questions de fait ou de droit qu'il soulève, les grandes passions qu'il attaque, les puissans intérêts qu'il met en jeu. Frappé de la connexion intime qui semble lier la question du moment à de graves et intéressans problèmes ou peut-être à lui-même, l'auditeur inattentif écoutera en silence; et bientôt sa frivole lé-

gèreté s'attachera aux moindres mots, aux moindres gestes de l'orateur.

Il est clair que tout en donnant ainsi l'idée générale du sujet, on ne doit encore entrer dans aucun détail, et que la langue de l'exorde ne doit jamais dépasser certaines limites. Il est ridicule, dit Blair, de placer un vaste portique à l'entrée d'un petit bâtiment. Il serait ridicule de mettre à la tête d'une courte harangue un exorde long et disproportionné.

Quant au ton qu'il est possible d'employer dans cette partie du discours et qui varie selon la nature, la solennité et les circonstances des débats, on distingue d'ordinaire quatre espèces d'exordes, savoir : 1° l'*exorde simple,* qui ne consiste réellement qu'à exposer, en peu de mots et nettement, ce dont il s'agit ; 2° l'*exorde par insinuation,* qui est plus spécialement employé quand on craint et qu'on cherche à détruire les préventions peu favorables de l'auditeur : il exige beaucoup de finesse et de réserves; 3° l'*exorde pompeux,* par lequel on expose dans toute sa grandeur et sa magnificence le sujet qui va être traité : on l'emploie de préférence dans

les panégyriques et dans les discours philosophiques; 4° enfin l'*exorde véhément*, vulgairement nommé *ex abrupto*. Cette forme, la plus rare de celles que peut revêtir l'exorde, consiste à entrer en matière en s'abandonnant impétueusement à un sentiment irrésistible d'indignation, de crainte, de douleur; ce qui ne doit avoir lieu que quand la cause est par elle-même très-grave, et que l'auditoire, évidemment agité lui-même par de violentes passions, doit facilement se laisser entraîner à l'enthousiasme et à l'effervescence de l'orateur. Tout le monde connaît et cite comme modèle en ce genre l'exorde de la première Catilinaire. Tite-Live en offre un exemple non moins beau dans ses histoires; c'est le commencement du discours de Canuléius, ce tribun du peuple, auteur de deux lois populaires dont l'une ordonnait la nomination de deux consuls plébéiens, et l'autre le droit d'alliance entre les familles plébéiennes et les patriciens: couvert d'injures, ainsi que le peuple, par le consul, et hautement menacé dans le sénat, il s'écrie : « Que les patriciens vous méprisent profondément, Romains, qu'ils

vous jugent indignes d'habiter la même cité, les mêmes murs, mille fois tout l'a révélé, mais plus encore la fureur avec laquelle aujourd'hui ils repoussent deux lois coupables de leur rappeler que nous sommes leurs concitoyens, et qu'au défaut de la même puissance, nous avons la même patrie, etc. »

On est frappé, électrisé, humilié, en lisant cet exorde. Quelle indignation profonde! quelle haine franche! quelle lutte à mort! quelles effrayantes images de dédain et d'avilissement! Comme l'impétueux tribun se met en scène avec noblesse! comme il s'enveloppe de l'inviolabilité, privilége auguste et saint des seuls tribuns du peuple, et raconte majestueusement des outrages qui offensent la loi et le peuple plus que lui! comme il accumule et nuance les griefs! comme il arrive victorieusement à cette pensée fondamentale, qu'une servitude éternelle, qu'une honte indélébile, est le partage de la multitude esclave! que ses véhémentes hyperboles semblent inférieures à la vérité, quand il s'écrie que l'aristocratie leur ravirait, s'il était possible, leur part de lumière; qu'elle

rougit et s'indigne de les voir fouler le même sol, respirer le même air, contempler le même ciel!

La *péroraison* ne doit avoir qu'un but et ne s'adresser qu'à la volonté. Quelques rhéteurs néanmoins ont prétendu qu'elle devait, ainsi que l'exorde, s'adresser à l'intelligence, et que par conséquent elle devait contenir une récapitulation des motifs principaux développés antérieurement. Cicéron, qui devait s'y connaître, s'est moqué de ce système en comparant l'orateur qu'on voit ainsi revenir sur ses pas, à un serpent qui achève ses circonvolutions en se mordant la queue. En effet, supposons même que la récapitulation existe, il est ridicule de la confondre avec la péroraison. Placée entre la confirmation qui va finir ou qui finit, et la péroraison qui va bientôt paraître, à laquelle de ces deux parties doit-on naturellement l'annexer? Il est clair que c'est à celle avec laquelle elle a le plus de rapport et de ressemblance. C'est donc à la confirmation dont elle n'est que l'abrégé, et dont elle contient les idées principales. En vain celui même qui l'emploierait, la nommerait péroraison, elle n'en se-

rait pas moins, d'après son essence, le résumé de la confirmation.

On sent aisément que la péroraison terminant le discours et précédant immédiatement tantôt l'instant où un antagoniste va reprendre et chercher à détruire l'effet de tout ce qui a été allégué, tantôt celui où des lecteurs, des juges, un vaste auditoire, vont prononcer sur ce qu'on leur soumet, c'est dans cette partie de l'ouvrage qu'il faut s'armer d'éloquence et soumettre par elle les âmes rebelles aux impressions qu'on essaie de produire. On a dû antérieurement accumuler les preuves, poser les faits, déduire les conséquences, obtenir l'assentiment de l'intelligence. On a dû en même temps soulever, irriter, calmer les passions, et préluder à l'asservissement de la volonté. Dans la péroraison, il faut achever la victoire encore indécise, et mettre un terme aux oscillations de l'auditoire qui balance. C'est donc alors surtout qu'il faut frapper, émouvoir, indigner, attendrir, en un mot identifier les autres à soi, et créer la sympathie qui fait sentir, penser et vouloir dix mille âmes comme une seule âme.

Les exemples les plus parfaits que l'on puisse citer en ce genre sont les péroraisons de l'oraison pour Milon par Cicéron, et celle de l'éloge funèbre du prince de Condé par Bossuet. Mais elles sont trop connues, et les œuvres de ces grands hommes se trouvent si fréquemment dans les bibliothèques, qu'il suffit de les avoir recommandées à la mémoire de nos lecteurs sans les transcrire ici.

Telles sont les formes conventionnelles qui paraissent dans tous les ouvrages dits oratoires. Après l'examen rapide de ces détails communs à tous, nous devons nous occuper de chaque genre en particulier. Pour cela, il faut commencer par établir une classification.

Mais sur quelles bases reposera cette classification?

Il est facile sans doute de voir qu'un panégyrique ne ressemble point à un plaidoyer, et que ni l'un ni l'autre ne peuvent se confondre avec un discours politique ou un sermon. On peut même sans peine indiquer quelques-unes de ces différences superficielles et isolées auxquelles on reconnaît les uns

et les autres. Mais s'il s'agit d'établir des caractères essentiels, immuables, profonds, qui fondent des classes, des genres, des espèces, et desquels découle un système suivi de divisions et de subdivisions, on se sent arrêté tout-à-coup, et on n'arrive qu'à des divisions incomplètes, vagues, ou qui rentrent les unes dans les autres. Essayons cependant de nous diriger dans ce labyrinthe et d'établir de l'ordre dans cette multitude de spécialités.

On peut diviser les ouvrages oratoires :

1° Par rapport aux affaires qui y sont traitées ;

2° Par rapport aux mouvemens ou aux passions qui sont excitées dans l'âme des auditeurs ;

3° Par rapport aux lieux dans lesquels parle l'orateur, ou par rapport aux personnes devant lesquelles le discours se prononce ;

4° Par rapport au but que s'est proposé l'orateur.

La première base avait été généralement adoptée par les anciens, et c'est sur elle que s'appuyait la célèbre division de l'éloquence

en trois genres, savoir, le *démonstratif*; le *délibératif* et le *judiciaire*.

L'*éloquence démonstrative* avait pour but, non pas, comme l'a dit ridiculement Marmontel, qui aurait dû, avant de plaisanter Aristote, ouvrir un dictionnaire latin-français, et comme semblent le croire ceux qui ont classé le sermon dans le genre démonstratif, non pas, dis-je, de démontrer, mais d'exposer une suite de faits, ou de détailler un caractère. Ainsi le panégyrique appartenait au genre démonstratif.

L'*éloquence judiciaire*, destinée, ainsi que l'indique son nom, aux débats et aux luttes du barreau, se renfermait dans l'accusation et la défense.

Plus haute et plus vaste dans ses élans, l'*éloquence délibérative* traitait des lois à faire et à détruire, des mesures à prendre pour la conservation de l'État, de la paix, de la guerre, en un mot de toutes les grandes questions politiques qui peuvent être décidées au sein des assemblées délibérantes.

Cette classification, excellente peut-être du temps d'Aristote et du paganisme, est peu exacte aujourd'hui. En effet, où placer l'élo-

quence de la chaire et le discours philosophique? Nous savons que les Quintilien modernes les ont attribués au genre démonstratif; mais cette manière commode de se tirer d'affaire ne peut satisfaire l'homme qui réfléchit. En effet, le sermon par lequel on démontre une thèse théologique ou morale, le discours philosophique dont le but est la solution d'un problème de philosophie, ressemblent-ils au panégyrique, dont le but unique est de louer ou de blâmer? C'est encore le mot démonstratif, pris à tort par nos latinistes français comme synonyme de démontrant, qui a causé l'erreur; mais cette erreur fût-elle consacrée par dix siècles, il faudrait la détruire; car elle attaque les choses plus encore que les mots; et c'est de ces fausses dénominations que découlent souvent les fausses idées.

Une autre raison pourrait encore nous faire rejeter la classification des écoles anciennes. C'est qu'il n'y a pas entre les trois genres qu'elle établit des différences systématiques, analogues, parallèles. L'éloquence judiciaire se rapproche de l'éloquence délibérative, en ce que, comme elle, elle parle

aux passions et attaque des intérêts réels. L'éloquence démonstrative ne se recommande que par l'intérêt de curiosité, et ne s'adresse point essentiellement aux passions. Ce n'est donc point un troisième genre parallèle à chacun des deux premiers. On doit l'opposer seul aux deux autres réunis momentanément en une seule masse, et ensuite opérer une subdivision ultérieure. Ainsi, par exemple, on établirait d'abord deux genres, l'éloquence de narration et l'éloquence de persuasion; puis celle-ci se sous-diviserait en éloquence privée ou judiciaire, et éloquence publique ou délibérative. De cette manière du moins, la classification deviendrait rigoureuse, et chaque partie ressortirait davantage.

Ceci posé, il devient évident que nous devons renoncer à la division des anciens, et en adopter ou en établir une autre. Mais laquelle choisirons-nous?

Faut-il, à l'exemple de quelques modernes, nous borner à une simple nomenclature d'épithètes, et placer, pêle-mêle les uns après les autres, les genres judiciaire, philosophique, politique, évangélique, académique,

démonstratif et militaire. Mais un catalogue n'est point une classification, et l'on place ici sur la même ligne des genres et des espèces, des divisions et des sous-divisions. De plus, quelques-uns de ces genres rentrent partiellement les uns dans les autres. Ainsi, qui ne voit que, par exemple, l'éloquence judiciaire est souvent académique, et qu'à son tour un discours académique n'est souvent qu'un panégyrique.

Faut-il, avec un autre, reconnaître trois grandes classes, l'éloquence des passions, l'éloquence de la raison, l'éloquence d'apparat? Cette division ingénieuse autant qu'originale n'est pas assez philosophique. L'éloquence de la passion sans doute est opposée à celle de la raison; mais chacun de ces genres est-il opposé de la même manière à l'éloquence d'apparat? Non; à celle-ci il faudrait opposer l'éloquence sérieuse qui a un but fixe, visible, important, et qui y marche; et dans cette deuxième éloquence apparaîtraient comme subdivisions, d'un côté l'éloquence des passions, et de l'autre l'éloquence de la raison. D'ailleurs il y a quelque chose de vague dans ces mots de passions et

de raison, lorsqu'on parle d'éloquence, et l'on serait assez souvent embarrassé pour rapporter à telle ou telle classe tel ou tel discours : par exemple, où placerait-on le discours militaire ?

Faut-il enfin, se rapprochant de la classification des anciens, mais substituant au genre démonstratif, évidemment mesquin et borné, un genre plus noble et plus grave, admettre trois genres que l'on appellerait alors *judiciaire, délibératif, évangélique ?* Cette division est simple, belle et majestueuse; elle fait parcourir à l'élève de l'éloquence trois grands théâtres, le barreau, la tribune et la chaire; trois grandes classes d'intérêts, celui d'un homme, celui d'un peuple, celui du genre humain; trois grands objets, la loi, l'empire, la religion. Ainsi les trois genres s'élèvent graduellement et analogiquement les uns au-dessus des autres. L'éloquence publique ou délibérative, plus large, plus haute que l'éloquence privée ou judiciaire, le cède à son tour à l'éloquence universelle ou sacrée, et autant l'orateur qui sauve un peuple l'emporte sur celui qui a sauvé un homme, autant l'apôtre qui harangue le

genre humain surpasse celui qui parle pour une nation.

On ne peut nier que cette distribution des principales œuvres oratoires en trois classes ne soit brillante. Mais en tout, il faut préférer le vrai au brillant? Or, nous le demandons, dans ce cadre si précis où placer l'éloquence militaire? à quel genre rapporter l'éloquence académique, le panégyrique, l'éloge funèbre; car il serait ridicule de faire de ce dernier genre une variété de l'éloquence sacrée, puisque celle-ci a pour but de démontrer, tandis que l'éloge funèbre narre, loue, expose et ne s'élève qu'accidentellement, soit aux discussions philosophiques, soit aux considérations morales et religieuses? Que sera-ce si l'on songe qu'il n'y a pas réellement de parallélisme entre les trois divisions proposées. En effet, au barreau et à la tribune politique, l'orateur interpelle, sollicite, avive ou endort des passions; il voit, il craint, il attaque des ennemis véritables, et soutient un combat. Dans la chaire, au contraire, l'homme apostolique ne s'adresse qu'à la raison; il n'a point d'antagonistes, il ne lutte pas corps à corps.

Aussi l'éloquence sacrée est-elle non pas seulement plus grave, plus majestueuse, plus sublime; elle est aussi plus calme, plus recueillie. Les anciens l'avaient en quelque sorte senti d'avance, et Cicéron, admirateur passionné de Platon, Cicéron lui-même, en louant l'éloquence philosophique qui a un grand rapport avec l'éloquence sacrée fille du christianisme, ajoute que cette éloquence harmonieuse, solennelle, imposante, féconde en grandes images, en nobles pensées, en hautes leçons, manque de véhémence, d'entraînement, de magie, parce qu'elle ne peut armer les passions. Comme Dieu ou comme le sage de Zénon, elle est au-dessus de la sphère des orages. La tribune, le barreau, sont dans la région où se forme la nue, où brille l'éclair, où rugit la tempête.

Ces diverses réfutations, et surtout la dernière, peuvent nous amener à une autre division. Nous distinguerons, d'abord, cette éloquence ardente, belliqueuse, qui met en jeu des passions matérielles et palpitantes, de cette éloquence tranquille qui raconte, expose, décrit ou démontre; et nous désignerons la première par le nom d'*incitative,*

parce qu'elle excite et entraîne à un but; la seconde par celui de *spéculative*, parce qu'elle se borne en quelque sorte à la contemplation d'un sujet. Nous reconnaîtrons ensuite dans le *genre incitatif*, 1° l'*éloquence privée*, qui attaque ou défend des intérêts individuels, qui se subdivise en *judiciaire* et *militaire*; et 2° l'*éloquence politique*, qui traite des intérêts de la nation. Le *genre spéculatif*, à son tour, sera subdivisé en genres *apodictique* ou de *démonstration*, *exégétique* ou d'*exposition*; le premier comprendra les *discours philosophiques* et le *sermon*, le second les diverses espèces de *panégyriques* et d'*éloges*. Nous ne créerons point de classe spéciale pour l'éloquence académique qui ne forme point un genre véritable, et dont toutes les productions, rentrant dans le genre spéculatif, sont ou des discours philosophiques, ou des éloges.

CHAPITRE PREMIER.

De l'éloquence incitative.

Nous avons expliqué ci-dessus ce que nous entendons par éloquence incitative. On dira

peut-être que cette éloquence n'excite pas toujours, et que quelquefois ses efforts tendent à dissuader. Cette distinction n'est que nominale : détourner d'un but donné, c'est porter au but contraire. L'épithète d'*incitative* est donc juste.

L'éloquence incitative roule ou sur des intérêts privés, ou sur des intérêts nationaux : dans le premier cas, elle a pour auditoire, tantôt des juges, tantôt une armée, et elle se nomme tantôt *judiciaire*, tantôt *militaire ;* dans le second, elle parle à une réunion armée ou sans armes, aristocratique ou populaire, et elle s'appelle *éloquence politique*.

SECTION PREMIÈRE

Éloquence privée.

ARTICLE PREMIER.

Éloquence judiciaire.

Ce que nous avons à dire sur l'éloquence judiciaire peut être ramené à trois chefs principaux, savoir : 1° le caractère propre de l'éloquence judiciaire ; 2° le caractère de l'orateur ; 3° la composition du discours.

§ I. — *Du caractère propre de l'éloquence judiciaire.*

Le caractère essentiel de l'éloquence judiciaire est la gravité et la sévérité. En effet, l'orateur du barreau ne parle qu'au nom ou du moins en vertu de la loi; il ne sollicite pas, il exige, il veut un droit; son langage doit avoir quelque chose de noble, de fier et de ferme.

Comme la discussion qu'il soutient roule sur les intérêts, et souvent sur les intérêts les plus graves de son client, il doit paraître pénétré de l'importance de ses fonctions, et par conséquent son langage sera sérieux.

Les hommes auxquels il s'adresse plus particulièrement, les magistrats et les juges, tiennent en main le sort de l'homme pour ou contre lequel il parle; et ils le tiennent de par la loi. La puissance matérielle et le caractère moral dont ils sont revêtus imposent à l'orateur l'obligation d'employer un langage respectueux. Enfin, de quelques formes qu'il enveloppe son style, et quelque soin qu'il mette à exciter les passions, ce

n'est pas réellement à elles qu'il doit paraître s'adresser. L'Aréopage avait défendu que les orateurs recourussent dans les causes dépendantes de leur tribunal aux artifices oratoires. L'art, l'adresse, le dessein d'émouvoir la pitié ou l'indignation doivent donc se cacher; et l'habile avocat, feignant de croire aux hommes qui appliquent la loi l'impassibilité de la loi elle-même, saura, même en appelant à son aide les passions et les faiblesses humaines, garder un ton mâle, un accent solennel et un langage sévère.

De là résulte qu'un discours judiciaire doit réunir à l'exactitude et à la simplicité des faits, à la clarté, la force et la légalité des moyens, la plus grande noblesse dans le style, la plus grande brièveté dans les digressions ou les lieux communs qui ne se rapportent pas immédiatement à la cause, enfin la plus grande réserve dans les mouvemens.

Ce n'est pas cependant que dans des causes brillantes ou d'un intérêt en quelque sorte universel, il soit défendu à celui qui parle de faire voir l'indignation, la colère, le mépris, la commisération; mais il faut que

ces mouvemens n'apparaissent dans l'orateur que quand l'auditoire en ressent lui-même toute la puissance, et qu'il est impossible à l'impartialité même de s'y refuser.

§ II. — *Des qualités nécessaires à l'orateur judiciaire.*

Les qualités nécessaires à l'orateur judiciaire sont naturelles ou acquises, physiques, intellectuelles ou morales. Nous les passerons en revue dans deux paragraphes intitulés : le premier, Dispositions naturelles de l'avocat ; le deuxième, Études préparatoires de l'avocat.

N° I. — *Dispositions naturelles de l'avocat.*

Les dispositions naturelles de l'avocat se réfèrent les unes au corps, les autres à l'intelligence, d'autres enfin au caractère. Nous allons les examiner successivement.

I. *Dispositions physiques de l'avocat.* — L'orateur judiciaire privé des brillantes facultés physiques, serait presque irrévocablement condamné à languir dans l'obscurité. La plus essentielle de ces facultés, ou pour mieux dire celle qui les contient toutes, est une

constitution forte, propre au travail du cabinet comme aux exercices de l'audience; une organisation énergique dans laquelle domine la vivacité de la pensée et des impressions. Avant d'arriver au barreau, l'orateur aura passé des jours pénibles, de longues nuits dans d'arides conversations, d'épineuses recherches, de profondes réflexions, et tant de veilles n'auront point eu de prise sur sa santé robuste et inébranlable. Arrivé au barreau, il se présente avec noblesse, et l'on admire, en même temps que ses paroles, la dignité de son maintien, la grâce de ses mouvemens, l'élégance de ses gestes, le feu de ses yeux, l'expressive mobilité de sa physionomie, et surtout le charme de sa voix. C'est là surtout, c'est dans les yeux que réside la plus puissante séduction, car le genre judiciaire, plus sévère et plus grave que les autres, n'admet que peu de gestes et repousse presque entièrement tous les mouvemens du corps.

II. *Dispositions intellectuelles de l'avocat.*— C'est du cœur que vient l'éloquence, a dit Caton. L'orateur judiciaire doit donc non pas être accessible aux ardentes et vives pas-

sions que rien ne motive, mais être propre à sentir vivement et promptement. Que l'aspect du malheur le touche, que l'insolence et l'inhumanité l'irritent, qu'il verse des larmes de joie en songeant aux larmes amères qu'il va essuyer ou tarir!

Il doit de plus réunir cette solidité du jugement qui montre tout sous son vrai jour et qui démêle le juste de l'injuste, à cette noble assurance et cette puissance sur soi-même qui peuvent seules prévenir le désordre des idées, maîtriser des émotions trop nombreuses ou trop fortes, et préserver d'un trouble fatal en présence d'une réunion auguste, qui va décider de la liberté, de la vie, de l'honneur.

De cette dernière qualité découle presque nécessairement ce qu'on nomme présence d'esprit. Il n'est aucune cause, pour ainsi dire, où des interruptions importunes, des conclusions inattendues et nouvelles, et mille espèces d'incidens ne rendent les répliques indispensables. La présence d'esprit est donc un grand moyen de succès, et donne un grand avantage dans le cours de ces débats imprévus que l'on pourrait appe-

ler les escarmouches judiciaires. On doit remarquer surtout que sans elle l'improvisation devient impossible.

Enfin, la mémoire est pour l'avocat un don bien précieux; à l'aide de cette faculté intellectuelle, distincte du génie, et cependant si avantageuse au génie, il unit, il fixe, il embrasse plus d'objets, et surtout, il en possède bien mieux l'ensemble. Par là, il domine sa matière, la divise, la digère, la conduit à son gré, approfondit ou néglige plus à propos les détails, et semble se jouer d'un sujet dans lequel il ne reste plus pour lui d'autres difficultés que celle de trouver des argumens pour convaincre l'intelligence et des motifs pour persuader la volonté.

III. *Dispositions morales de l'avocat.* — Mais la réunion des avantages extérieurs et de la supériorité intellectuelle ne suffisent point pour faire le bon avocat : *Orator, vir bonus, dicendi peritus*, disaient les anciens. Cet axiôme est vrai surtout de l'orateur judiciaire. Un amour ardent de l'ordre, de la justice et de l'humanité en général, doit être pour lui la première et la plus irrésistible des

passions; ensuite sur cet amour doit être entée une persuasion intime, complète, impartiale, que la cause particulière qu'il se charge de faire triompher est celle de la vérité et de la justice. Ainsi, il repoussera avec fierté, avec dédain, les offres brillantes du concussionnaire, de l'homicide, du satrape altéré de vengeance. Il résistera même aux charmes si doux de la gloire, et ne chargera pas son éloquence consciencieuse d'une cause paradoxale, dussent les cent bouches de la renommée s'ouvrir pour chanter son triomphe. Mais la veuve, l'orphelin, les victimes des réactions politiques ou du fanatisme religieux, trouveront en lui un intrépide apologiste. Ennemi déclaré de toute oppression, il se constitue le champion de tout opprimé. De là un noble orgueil qui flatte et élève son cœur en le faisant jouir avec délices des hommages de tous les hommes vertueux, et en lui faisant voir dans sa profession le rôle le plus noble qu'un homme puisse jouer sur la terre.

N° II. — *Études de l'orateur judiciaire.*

Le juge ne porte de sentence qu'en vertu de la loi. L'avocat qui veut obtenir la sen-

tence en sa faveur doit donc, en dernière analyse, ne s'occuper que de la loi et de son application. Il doit donc connaître les lois qui régissent l'État dont il est membre. De là résulte pour lui la nécessité, d'ailleurs évidente, de la science des lois.

Mais comme souvent les applications de la loi peuvent ne pas sembler incontestables, que le texte même est quelquefois susceptible d'interprétations différentes, que d'ailleurs une loi en contredit et en abroge une autre, il doit s'attacher moins aux textes mêmes qu'aux motifs des textes; il doit avoir comparé ensemble les lois diverses rendues sur des points semblables ou analogues, étudié les usages antiques et les lois abrogées relatives à ces mêmes objets, essayé des applications difficiles, singulières ou délicates, amassé des antécédens qui fixent un sens à la loi et décident de l'avenir par le passé. Dans cette masse immense de détails il doit surtout avoir médité les lois romaines, monument immortel de sagesse, de raison et de profondeur, et base large et indestructible de tous les codes raisonnables rédigés dans les âges suivans.

Mais les lois et même l'étude des motifs qui ont décidé l'établissement et la forme de chacune d'elles ne sont point encore de nature à satisfaire une intelligence profonde et avide de certitudes. Il est quelque chose au-delà : c'est la science du droit naturel et civil. Cette science préexiste aux motifs des lois comme ceux-ci aux lois mêmes; et elle seule peut en donner la clef et en démontrer l'autorité. L'orateur judiciaire est donc aussi obligé de la posséder.

Enfin, le droit même reconnaissant une base plus haute et découlant, parallèlement au devoir, de la nature de l'âme humaine, il faut que le jeune avocat se soit en même temps livré à l'étude de la philosophie morale (1). Ainsi, les études matérielles préparatoires de notre jeune orateur doivent comprendre et la science des lois et les sciences qui fondent celle-ci; en un mot, il doit être légiste, jurisconsulte et philosophe, avant de songer à être orateur.

Mais ces longs travaux ne sont encore que la moitié de la tâche pénible qu'il s'est im-

(1) Voir le *Traité de Morale* de l'Encyclopédie portative.

posée. Il doit encore étudier avec la même persévérance et la même profondeur les préceptes de l'art oratoire; et combien cet art immense comprend de détails! Je ne parle point ici de cette flamme sacrée, sublime, qui est proprement l'éloquence, et que l'art n'allume jamais dans le sein qui ne la renferme pas d'avance, mais de toutes les études qui peuvent l'attiser, l'animer, l'aviver : telles sont la physiologie morale et l'expérience du monde, qui dévoilent les ressorts multipliés et variables du cœur humain qu'il doit émouvoir et séduire; la GRAMMAIRE, qui fait éviter les fautes techniques, et rend irréprochable ce que les autres études cherchent à rendre admirable; enfin la RHÉTORIQUE, qui, en régularisant le mécanisme du style, en décidant l'emploi et l'alliance des figures, en fixant l'harmonie, sait rendre le langage solennel et touchant, majestueux et persuasif, grave et orné.

Ces études peuvent être en partie solitaires et silencieuses. De temps à autre cependant, il est nécessaire qu'elles courent les chances d'une demi-publicité, et se manifestent par la parole. De là l'idée des confé-

rences où les jeunes orateurs qui se destinent à la carrière judiciaire essaient leurs forces naissantes dans des causes simulées, et joignent à la discussion légale l'essai de leurs moyens oratoires. Ces conférences sont utiles principalement sous deux rapports. Premièrement, elles développent singulièrement l'esprit, qui est forcé à l'analyse par la nécessité d'exposer successivement des idées qui, jetées en masse, ne seraient pas comprises ou resteraient sans effet. En second lieu, elles forment à l'art de parler en public, diminuent la timidité, apanage naturel de la jeunesse et de l'inexpérience, et augmentent la présence d'esprit.

§ III. — *De la composition du discours judiciaire.*

Le discours judiciaire se compose, ainsi que toutes les œuvres oratoires, de quatre parties principales inégales en longueur, savoir, l'exorde, la proposition, la confirmation et la péroraison. On y trouve de plus la narration, partie importante qui manque souvent dans les autres, et qui ne manque

jamais ici. En effet, les discussions au barreau ne s'engagent qu'à propos d'un fait (1). Il est donc nécessaire de commencer par l'exposé du fait.

Cet exposé a plus d'importance qu'on ne l'imagine vulgairement. Pourquoi, en effet, y a-t-il discussion, et discussion en présence d'un tribunal? c'est que deux antagonistes diffèrent ou sur la réalité des faits ou sur la qualification que méritent ces faits. Dans l'un et l'autre cas il faut beaucoup d'adresse dans la manière de décrire ces événemens, ou contestés ou contrairement qualifiés. Sous quelque jour qu'on les présente, il est nécessaire d'abord qu'ils aient pour eux la vraisemblance et ensuite qu'ils intéressent.

On parviendra à la vraisemblance, si, lorsqu'on met en scène les personnages, on les montre avec des caractères, des principes,

(1) On objectera peut-être les causes relatives aux délits de la presse, notamment les procès de tendance. Mais outre que ces causes sont peu nombreuses comparativement à la multitude des procès qui sont débattus journellement, on peut à juste titre assimiler les passages incriminés sur lesquels s'engage la discussion, à des faits véritables, et l'accusation, comme l'apologie, commence toujours par exposer à sa manière ce qu'on appelle en jurisprudence le *corps du délit*.

des passions telles, qu'ils doivent ou du moins puissent naturellement commettre, dans telle ou telle circonstance, ce qu'on leur impute dans ces circonstances.

On inspirera l'intérêt, tantôt en faisant apercevoir dans son client une victime injustement attaquée, dépouillée, menacée ou frustrée dans sa fortune, sa liberté, son existence ou son honneur; tantôt en agrandissant la cause à l'insu même des auditeurs, en établissant une parité ou actuelle ou future entre la position du client et la leur, en les rendant en quelque sorte juges et parties au même instant.

Outre ces qualités indispensables dans la narration judiciaire, les rhéteurs recommandent d'y mettre de la clarté et de la brièveté. Ces recommandations sont puériles; on sent bien en effet que sans l'une on ne pourra se faire comprendre, que sans l'autre on ennuiera; et l'ennui peut faire perdre la meilleure cause.

La confirmation est pour l'ordinaire infiniment plus longue et plus compliquée que la narration. C'est elle qui est l'âme, le centre, le pivot du discours. Le juge juge

sur elle et par elle; c'est donc pour elle que l'orateur doit mettre en œuvre toutes ses forces et tous ses moyens. Mais il y a ici deux choses à considérer, savoir : 1° les moyens en eux-mêmes; 2° la disposition de ces mêmes moyens. Les moyens judiciaires se divisent eux-mêmes en deux classes principales : les uns s'adressent à l'intelligence : on les nomme *preuves ;* les autres parlent à la volonté et aux passions. Nous allons les examiner attentivement.

N° I. — *Moyens de convaincre l'intelligence*, ou *preuves.*

Les jurisconsultes, et à leur suite les rhéteurs, distinguent deux sortes de *preuves :* les unes, qu'ils nomment *directes* ou *matérielles,* sont celles qui portent en elles la manifestation positive du droit ou du fait contesté, comme les lois, les actes, etc.; les autres, qui sont appelées preuves *indirectes* ou *artificielles,* ou plus spécialement *argumens,* sont celles qui sont propres à donner l'opinion de la vérité d'un fait par une suite de déductions et d'analogies.

1° *Preuves directes* ou *matérielles.* Les preuves directes ou matérielles sont au nombre de quatre principales, savoir, les *lois*, les *jugemens*, les *actes* et les *témoignages.* Ces espèces de preuves sont toutes matérielles, puisqu'elles indiquent matériellement l'existence des faits. Elles sont même directes, comparativement aux argumens, puisque les argumens ne peuvent avoir d'autres bases qu'elles, et ne démontrent rien que par leur intermédiaire. Cependant elles ne sont point aussi directes les unes que les autres. Par exemple, des actes énonciatifs sont moins directs que des actes constitutifs. L'extinction d'une dette n'est point prouvée aussi immédiatement par des comptes postérieurs où elle ne se trouve pas comprise, que par l'exhibition de la quittance même. Les témoignages qui déposent de l'existence d'une convention ne la mettent pas aussi complètement hors de doute que l'acte même qui la contient. Il y a donc quelquefois lacune dans les preuves directes, et pour faire disparaître ces lacunes, on est obligé d'avoir recours au raisonnement. Celui-ci vient alors les compléter, les fortifier, les unir,

les concilier, les éclaircir; il achève ce qu'elles ont commencé; il développe le motif des lois, pénètre l'intention des contrats et des actes, discute la vraisemblance et la validité dans les témoignages, recueille, rapproche et renforce les indices ou les détruit en les opposant; de cette manière il achève la preuve commencée, et détermine la conviction qu'elles sèules ne peuvent opérer. Ainsi, les preuves que l'on oppose aux preuves artificielles, en leur donnant un nom différent, ne doivent point être simplement opposées, elles doivent être discutées, et même avec beaucoup d'art: et c'est ici le triomphe de ce qu'on nomme proprement la *dialectique*.

Après cette observation commune à toutes les preuves directes, nous allons entrer dans quelques détails.

Les *lois* ne servent pas toujours de preuves. Dans les causes où le fait seul est en question, la loi prononce souverainement après qu'il a été prouvé. Au contraire, dans les causes où le droit lui-même est problématique, la loi ne joue le rôle de preuve que comme interprétation. Tels sont les cas où un texte controversé ne peut s'éclaircir, se fixer que

par un autre, où l'on nie que tel ou tel droit pour les personnes soit légalement attaché à telle ou telle qualité, à tel ou tel titre, où enfin on conteste sur l'effet et les conséquences des dispositions de la loi. Il faut alors que l'orateur, abandonnant la lettre même des lois, s'élève jusqu'à leur esprit et jusqu'à la tendance du législateur. Par là il agrandit la cause en y introduisant des idées générales de droit public et de philosophie, et il la rend d'un intérêt plus populaire.

Les *jugemens* que l'on cite, que l'on évoque dans les plaidoiries, peuvent être considérés sous plusieurs rapports. En effet, les uns ont rang parmi les preuves véritables, tels sont ceux qu'on ne donne que comme de simples faits; les autres ne sont que des autorités qu'il est besoin de discuter ultérieurement, et de rattacher plus ou moins étroitement, par l'argumentation, à la cause de laquelle il s'agit. Les uns ont été déjà rendus entre les parties qui se trouvent actuellement en présence, les autres sont intervenus dans des causes semblables, mais où une seule des deux parties était présente, et où même il ne s'agissait ni de l'une ni de

l'autre. Ces jugemens antérieurs, qui fixent en quelque sorte le sens des lois, et préjugent les questions analogues que peut présenter l'avenir, jouent un grand rôle dans les procédures modernes. Cependant ils sont loin d'avoir force de lois : ils sont même loin d'avoir rang parmi les preuves péremptoires. On ne peut les appeler à l'appui de sa cause qu'en les étayant eux-mêmes par de graves et hautes considérations; et quelle que soit l'autorité de la chose jugée dans les principes de la jurisprudence, on peut encore les infirmer, les rejeter, pourvu que dans ces occasions on argumente avec sagesse, réserve et décence.

La preuve qui résulte des *actes*, et en général de tous les écrits, est plus ou moins directe, selon qu'ils participent plus ou moins complètement du fait en question, et qu'ils sont ce qu'on appelle *constitutifs*, *confirmatifs*, *énonciatifs*, *expliçatifs* ou *relatifs*. L'acte constitutif, s'il est authentique et volontaire, ne souffre point de discussion ultérieure. Mais on peut contester, ou le sens de quelques clauses, ou l'authenticité, tantôt de l'acte entier, tantôt d'une de ses par-

ties, ou la liberté d'un des signataires contractans.

L'incertitude et l'insuffisance sont encore plus grandes, lorsqu'il s'agit de *témoignages*. Rarement, en effet, les témoins déposent avec cette unanimité, cette précision qui nécessitent la confiance. Le plus souvent une partie seulement des faits leur est connue. De plus, bien peu ont, par leur caractère ou leur position sociale, assez d'autorité pour être crus aveuglément; tandis que les lois, les actes, tous les écrits sont impassibles et incorruptibles. De là résultent, dans la discussion de cette espèce de preuve, deux classes d'argumens. Par les uns, l'orateur judiciaire rapproche ces témoignages épars, partiels, insuffisans, insignifians, qui ne sont souvent que des indices, et essaie, soit de les fortifier les uns par les autres, et d'en former un faisceau inséparable, soit de les mettre en contradiction et de les anéantir en les opposant. Par les autres, il s'attache, non plus aux témoignages en eux-mêmes, mais aux témoins qui les ont portés, et il examine quelles causes probables peuvent avoir enchaîné ou délié leur langue;

quelle influence puissante peut avoir modifié leur manière de voir; enfin quelles circonstances peuvent invalider leur autorité. Ainsi, tantôt la crainte d'un homme puissant, l'appât de l'or, un prix quelconque promis à une passion, tantôt l'absence des lumières intellectuelles, l'incurie, l'éloignement ont pu entraîner un homme au silence ou au mensonge, ou bien lui faire porter un faux jugement sur ce qu'il n'a qu'entrevu.

De plus, la preuve testimoniale n'est point toujours admise, et non-seulement on la conteste ou on la contrôle après l'avoir reconnue nécessaire préliminairement, mais on en conteste même la nécessité. Cette nécessité n'existe en effet que par l'absence des autres preuves. L'avocat doit donc, s'il juge utile de faire paraître des témoins, commencer par prouver que les autres preuves sont insuffisantes.

Au reste, il faut l'avouer, cette multitude de précautions prises pour se garantir de l'erreur ou de la fraude des témoins est humiliante pour l'humanité. Il est cruel de ne pouvoir se fier ni à la véracité de l'homme

qui vient de faire serment, ni à l'intelligence, le bon sens et la manière de voir de ses semblables; mais tel est, et tel a toujours été le sort des hommes. En même temps, reconnaissons que c'est dans cette matière épineuse et incertaine que brillent l'art, le talent, la puissance, la finesse de l'orateur. Ce n'est que dans les batailles indécises et sanglantes qu'on peut recueillir de la gloire et de brillantes palmes; ce n'est que dans ces luttes douteuses et difficiles que se manifeste dans tout son éclat la supériorité du génie oratoire.

2° *Preuves indirectes* ou *artificielles*, ou *argumens*. Nous allons considérer successivement, 1° de quelle manière l'orateur judiciaire doit déduire les preuves vraies ou fausses, péremptoires ou insuffisantes : ce qui constitue proprement les *raisonnemens* et l'*argumentation ;* 2° comment il peut faire regarder comme vraisemblable et même comme vrai ce qui ne l'est pas : c'est l'art du *sophiste*. Nous ne conseillons point à l'avocat, qui doit être pur, loyal, incorruptible comme la loi, de faire usage de cette tactique insidieuse; mais il doit la connaître pour

la contrarier ou la paralyser quand elle ose se montrer.

Les preuves artificielles, ainsi nommées parce qu'elles doivent tout à l'art, à la dialectique, à l'imagination de l'orateur (1), se réfèrent ordinairement à quatre classes principales : les *preuves par indices*, les *preuves par induction*, les *preuves par présomptions* et les *commencemens de preuves*.

Le mot *indices*, dans son acception la plus générale, se prend pour tout ce qui indique, décèle ou fait découvrir une chose cachée. On les divise en *directs* ou *absolus*, et en *indirects* ou *relatifs*. Les premiers sont ceux qui, d'après les lois invariables de la nature ou de l'Etat, produisent invinciblement l'existence d'un fait antérieur. Ainsi, un homme s'est échappé du bagne, donc il a subi un jugement infamant. Une femme non mariée a eu un enfant: preuve d'un commerce illicite, quelles qu'en soient d'ailleurs les cir-

(1) Cicéron les définit : « Quæ tota in disputatione et argumentatione oratoris collocata sunt. »..... « quæ excogitantur ab oratore ; » et il les oppose aux preuves directes : « Quæ non excogitantur ab oratore, sed in ipsa materia tractantur. » Quintilien répète cette définition en d'autres termes, en disant : « Alias, quas extra dicendi rationem acciperet orator ; alias, quas ex causa traheret ipse et quodam modo gigneret. »

constances. Les indices relatifs sont ceux qui portent à croire à la réalité, à la certitude d'un fait. Ainsi des vêtemens ensanglantés sont les indices relatifs d'un meurtre; l'effraction, l'escalade, sont les indices relatifs d'un vol. Les indices, qu'on ne peut admettre comme faits décisifs, et que leur multiplicité et leur analogie plus ou moins frappante avec les faits controversés, peuvent seules élever du rang de probabilités à celui de preuves, sont nommés de premier et de second ordre, selon leur rapport plus ou moins direct avec les faits présumés et mis en question.

Les *présomptions* sont les conséquences d'un fait connu à un fait inconnu.

On appelle *inductions*, en dialectique, les conséquences par lesquelles on conclut d'un cas particulier à un cas analogue.

Enfin, on nomme *commencemens de preuves*, des traces d'actes publics ou de registres municipaux prouvant l'état civil, lorsque des circonstances majeures ont anéanti ces registres ou ces actes. Ces traces sont de véritables indices, d'après lesquels on conclut ou par présomptions ou par inductions.

L'art de l'argumentateur qui a ces diverses espèces de matériaux à sa disposition est de donner, à ce qui semble seulement présumable, la valeur de ce qui est certain, et de changer la probabilité en preuve. Il parviendra à ce but en passant continuellement du connu à l'inconnu, en ne quittant jamais, avant de l'avoir complètement prouvé, chacun des faits dont la réunion formera la preuve, en groupant les faits naguère épars de manière à ce que celui qui précède démontre ou explique celui qui suit, et surtout en ne franchissant aucune idée intermédiaire, à moins que l'auditeur ne puisse pas ne pas la saisir lui-même.

Quant aux *formes* mêmes du *raisonnement*, cette partie n'est que d'une utilité secondaire. Il est bon cependant de ne point ignorer ce que c'est que le *syllogisme*, l'*enthymême*, le *sorite*, le *dilemme*. Parmi ces quatre genres de raisonnemens, l'enthymême est le plus fréquemment employé, et même on l'a nommé le *syllogisme oratoire* (1).

Le *sophisme* proprement dit consiste à

(1) Voir le *Traité* DE RHÉTORIQUE de la collection.

déduire d'un principe vrai, à l'aide d'un deuxième principe qui ne l'est pas, une fausse conséquence; ou en termes scolastiques, à réunir ensemble deux prémisses, dont l'une vraie et l'autre fausse se comportent tellement, que de la vérité de la première, spécialisée par la fausseté de la deuxième, résulte une conclusion vicieuse, non pas comme conséquence de ce qui précède, mais comme proposition absolue.

Il résulte de là que l'art du sophiste consiste surtout en deux points, savoir: 1° à prouver péremptoirement la proposition qui est vraie, et à en faire ressortir l'évidence aux yeux de l'auditoire, qui, ainsi prévenu favorablement par la sévérité d'une première discussion, sera disposé à croire la suite plus facilement; 2° à mettre dans tout son jour le rapport partiel, qui existe entre la prémisse vraie et la prémisse fausse, et à saisir dans l'ombre le côté faible de la proposition.

Quant aux formes et aux diverses espèces de sophismes, il serait inutile de les énumérer ici. Nous nous bornerons à faire remarquer les suivans :

1° Le *contraire* pour le *contradictoire*, quand, après avoir démontré la fausseté d'une assertion ou d'un fait, on pose comme indubitable l'assertion ou le fait contraire.

2° La *concession* pour le *droit*, ou la *grâce* pour la *justice*, lorsque de l'impunité résultant de l'inattention ou de l'indulgence d'un pouvoir supérieur de la société, on se fait une arme pour que cette impunité se prolonge encore.

3° Les *antécédens* pour les *conséquens*, ou la *personne* pour la *chose*, quand, pour faire condamner une action innocente ou annuler un droit réel, on amasse contre la personne de son antagoniste des allégations qui le déshonorent ou qui indisposent contre lui.

4° L'*isolement des faits* ou des *corps de délit*, quand, au lieu de mettre tout à sa place et de raconter les détails d'un fait entier, on les morcèle, on les isole. De cette manière, en effet, les faits semblent souvent changer de caractère, et se trouvent ou surchargés ou dégagés de circonstances aggravantes. C'est surtout le but, l'esprit, la tendance de l'agent que cette tactique perfide fait apparaître sous un jour différent. Cet

artifice, perpétuellement employé dans les affaires relatives aux délits de la presse, commence heureusement à être connu, et il suffit de le signaler pour en diminuer les effets.

N° II. *Des moyens de toucher et de plaire.*

Les moyens de toucher et de plaire se rapportent ou à l'emploi des passions, ou aux charmes et aux qualités de l'élocution. Nous insisterons principalement sur l'emploi des passions, qui sont le mobile principal de toute impression occasionée par l'éloquence.

1° *Emploi des passions.* Parmi les passions employées par l'orateur judiciaire, nous distinguerons ce que nous nommerons *passions intellectuelles* et *passions volontaires.*

Nous appelons ici *passions intellectuelles* ces idées importantes, originales, fortes, qui réveillent dans le cœur ou dans l'âme des juges des sentimens puissans et austères, et qui donnent à la raison même une espèce de partialité passionnée. Ce ne sont ordinairement que des chances, des mobiles, des spécialités présentées à l'amour de la gloire.

Les *passions volontaires* sont celles qui tiennent plus immédiatement aux affections instinctives de l'âme humaine et à la sensibilité. Tels sont l'amour, la haine, l'amitié, la reconnaissance, la pitié, la colère, l'admiration, le patriotisme. Ces passions, qui jouent un grand rôle dans les relations privées, produisent aussi un grand effet sur les hommes rassemblés. Mais il faut n'en risquer l'emploi qu'avec discernement et réserve. La haine, la colère, par exemple, ne doivent jamais se montrer en commençant; car alors on soupçonne l'orateur de partialité, la confiance s'éloigne, il est presque condamné d'avance. On peut, à peu de chose près, en dire autant de l'admiration. Les hommes sont jaloux, ils n'aiment point admirer; il est nécessaire d'avoir exposé auparavant les faits brillans, héroïques ou généreux, qui font naître ce sentiment. Alors ils battront des mains, ils admireront et voudront que vous admiriez. Mais si vous commencez par éclater en transports, ils se détourneront de vous et n'écouteront qu'avec prévention ou indifférence. Quant aux autres passions, l'amitié, l'amour, la reconnaissance, et en

général toutes les affections paisibles et tendres, leur langage ne peut jamais déplaire; tranquille, doux et onctueux, il s'insinue lentement dans le cœur, l'enlace sans violence, et le maîtrise sans combat. La fierté de l'homme, par leur accent aimable et plaintif, n'est point révoltée, et l'auditoire se trouve captif, sans même avoir senti ses chaînes.

2° *Qualités de l'élocution.* Les qualités principales de l'élocution dans un plaidoyer ont été énumérées ci-dessus, au commencement de ce chapitre, dans des considérations générales sur l'éloquence judiciaire. Nous ne pourrions donc donner ici que des détails sur chacune de ces qualités, et sur le moyen de les acquérir. Mais ces détails appartiennent plutôt à la *Rhétorique* qu'à l'éloquence même : et comme ils ont été approfondis dans l'ouvrage spécial qui traite de la première de ces sciences, nous y renvoyons le lecteur.

N° III. *De la disposition des moyens.*

Existe-t-il dans le développement des moyens de défense une disposition de preu-

ves, telle qu'il en résulte pour l'auditoire et pour les juges ou plus de clarté ou une conviction plus facile, plus prompte, plus complète?

Ce problême a toujours été résolu par l'affirmative. Il est clair en effet que des preuves de même genre se prêtent un appui mutuel, et subjuguent bien plus l'esprit des auditeurs quand elles sont réunies que si elles sont éparses et disséminées. N'eussent-elles que l'avantage de concentrer l'attention, ce serait déjà beaucoup; car quand l'attention est long-temps fixée sur une vérité incontestable, l'esprit, aidé de la mémoire, se trouve encore bien plus intimement pénétré de cette vérité.

Mais quel ordre faut-il suivre? Ici les opinions et les règles varient.

Cicéron voulait que l'on commençât et que l'on finît par les moyens les plus forts, parce que, disait-il, il faut s'emparer des esprits en commençant et les vaincre en terminant. Quelques-uns, exagérant en partie cette opinion, ont voulu que l'on commençât par les preuves les plus faibles, de manière que l'on s'élevât graduellement aux plus for-

tes, et qu'enfin on terminât par celles qui sont véritablement décisives. Quintilien oppose ici, à ceux-ci et à Cicéron, que nulle règle ne peut être faite d'avance sur ce sujet, excepté celle-ci : « Que la discussion ne descende pas des argumens les plus puissans aux plus frivoles, mais que l'état de la cause peut seul fixer la disposition des preuves. » Quintilien a raison en thèse générale, et nous n'ajouterons à ses paroles que les avis suivans, qui sont d'une application presque continuelle :

1° Que les moyens soient rangés selon les lois de l'analogie, de manière que l'on passe de l'un à l'autre sans effort, et qu'on voie comme un tableau synoptique de l'argumentation.

2° Que les moyens de toucher et d'agir sur la volonté, mêlés et fondus adroitement avec les moyens de convaincre, ne paraissent pas cependant au commencement de la confirmation, où ils ne paraîtraient destinés qu'à séduire, et n'exciteraient que la défiance.

3° Que la réfutation ne vienne qu'après la confirmation, et ne se mêle point avec elle, excepté s'il s'agit de détruire une objec-

tion qui présente le client sous un jour odieux, méprisable ou ridicule.

ARTICLE II.

Éloquence militaire.

Sans toucher aux affaires politiques, l'éloquence peut sortir du cercle des contestations judiciaires, et on la voit quelquefois sur les champs de bataille haranguer des phalanges intrépides, exciter l'enthousiasme, diriger le courage, ranimer la faiblesse, et toujours voter le combat et conclure à la victoire. De là l'*éloquence militaire.*

Les caractères propres de l'éloquence militaire sont la rapidité, la vivacité, l'éclat, la franchise et l'enthousiasme. Il ne s'agit plus ici de ces formes lentes et respectueuses, de ces circonlocutions oratoires, de cette subtile argumentation qui sont de l'essence du genre judiciaire. Il ne faut point oublier qu'ici l'orateur commande, et que qui commande en bottes et en éperons, commande avec l'accent du despotisme et de l'orgueil. On peut ajouter que jamais habile général n'espère ou ne conseille la victoire; il en est sûr, il la décrète.

Digitized by Google

Au reste, ce n'est pas toujours à l'instant du combat qu'a lieu la harangue militaire. Quelquefois il s'agira d'ordonner une retraite, de calmer une révolte, de féliciter les vainqueurs. Mais, dans ces occasions même, le caractère du chef subsiste toujours et communique à ses paroles un caractère d'absolutisme et d'enthousiasme.

Ainsi, des figures hardies, brillantes, variées, un style rapide et pompeux, la plus grande véhémence dans l'accent, la présence perpétuelle de l'idée de gloire; voilà ce que doit réunir un discours militaire. Les preuves, si l'on peut donner le nom de preuves à tout ce qu'on dit pour démontrer la nécessité du combat et la probabilité de la victoire, les preuves, dis-je, doivent être courtes, peu nombreuses et fondues dans les exhortations, de manière à ne faire qu'un avec elles.

Parmi les motifs les plus puissans, il faut compter : 1° la haute idée qu'inspire à l'armée le génie du chef invincible qui la commande, et l'amour dont elle se sent embrasée pour celui qui a cent fois marché à sa ête et partagé ses privations, ses fatigues et ses

dangers; 2° la confiance que font naître et qu'entretiennent dans l'âme des vainqueurs, les victoires et les conquêtes antérieures.

L'on conçoit en effet que, dans une carrière où l'enthousiasme seul opère des miracles, la confiance, qui seule fait naître l'enthousiasme, soit l'augure et le gage le plus certain du triomphe. Ainsi la victoire qui précède pronostique sans cesse la victoire qui va suivre, et les armées invaincues deviennent par là même invincibles. L'histoire ancienne, au temps des Alexandre, des Annibal et des César, en a fourni de grands modèles, et les annales contemporaines n'en offrent guère moins. Aussi, après cinquante ans de triomphes, Agricola disait à ses vieilles phalanges : « Romains, couronnez un demi-siècle par un jour immortel; » et naguère, au champ de bataille d'Iéna, un homme étonnant, un grand orateur, qui connaissait la puissance des antériorités et le prestige surtout des anniversaires, s'écriait : « Enfans, voici le soleil d'Austerlitz ! »

La réputation militaire et le génie du chef suprême de l'armée communiquent aussi une grande force de persuasion à ses moindres

paroles, et lui donnent sur les masses guerrières qu'il harangue un ascendant irrésistible. Mais c'est surtout lorsque ce chef, placé si haut dans l'échelle sociale, et si haut dans leur opinion, a été et est encore leur camarade, se rappelle leurs traits, leurs noms, leurs exploits, et a comme eux préludé à la gloire par les souffrances, que le prestige est complet.

On dit que César connaissait par leur nom tous ses soldats, et, selon Tite-Live, Annibal, parvenu à la crête des Alpes, et montrant du haut de leurs cimes neigeuses, l'Italie à ses Africains, s'écriait avec l'accent de l'orgueil : « Me comparerai-je, moi, né dans la tente, nourri dans la tente de mon père, et vainqueur non pas des peuples des Alpes, mais des Alpes même, à ce général de six mois qui déserte son armée, et qui, si l'on dépouillait de leurs armes les Romains et les Carthaginois, ne reconnaîtrait pas à quelle nation il commande. Moi, soldats, je suis glorieux de ce que parmi vous il n'est personne à qui je n'aie cent fois cité ses faits d'armes à vos yeux, dont je n'aie contemplé, attesté les exploits, et dont je ne puisse rap-

porter les titres d'honneur au lieu, à l'époque où ils se produisirent. Je marche à la tête de ceux que j'ai comblés de louanges, de décorations, et dont je fus le disciple avant de devenir le général, contre des ennemis qui ignorent leurs chefs et s'ignorent eux-mêmes. »

Il résulte clairement de ce que nous venons de dire, que, quand une armée se trouve dans des circonstances contraires à celles que nous venons de supposer, quand le chef connaît à peine et n'a jamais commandé ses soldats, et que ceux-ci, découragés ou par la conscience de leur faiblesse, ou par le souvenir de défaites précédentes, ne marchent au combat qu'avec la crainte ou le pressentiment de la défaite, l'éloquence serait impossible. On ferait de belles phrases, voilà tout.

Si pourtant le pressentiment ou la certitude d'un revers n'empêchait pas le courage et la gaîté, alors on pourrait encore obtenir de grands effets, exciter un noble transport d'allégresse, électriser les cœurs, et leur faire jeter le cri d'adieu : *Ave, Cæsar, morituri te salutant!*

En quelque lieu et dans quelque circonstance qu'ait lieu la harangue militaire, elle doit ne point passer certaines bornes qui d'ordinaire sont très-étroites. Cela devient nécessaire aujourd'hui surtout que les armées sont des masses, et que les harangues ne sont plus que des proclamations lues et mises à l'ordre du jour, au lieu d'être prononcées. Il arrive même quelquefois que la harangue militaire consiste dans une saillie, une exclamation qui ne dure qu'un instant. Tel est ce cri par lequel un chef arabe rallie ses soldats fugitifs, qui crient : « Dérar est mort : » — « Eh! qu'importe, dit-il si Dérar est mort, Dieu est vivant et vous voit ! » Telle est encore cette phrase si heureuse d'un guerrier vendéen : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

Au reste, il est impossible de donner des règles sur l'éloquence militaire, ordinairement si simple, si vive dans ses élans. La lecture attentive et souvent répétée des chefs-d'œuvre prononcés à la tête des armées, ou par les généraux de l'antiquité, ou des proclamations mises à l'ordre du jour par les

capitaines modernes; voilà l'étude la plus utile pour l'orateur militaire.

Les plus belles harangues militaires de nos jours sont l'œuvre du plus grand conquérant des siècles modernes. On peut surtout citer celle qui fut adressée à l'armée d'Italie après la première victoire de Montenotte, et celle adressée aux soldats français rassemblés sur les rives du Niémen, annonçant l'ouverture de la campagne de Russie. Il est impossible sans doute de trouver dans les fastes de l'éloquence militaire rien qui approche de la pompe, de l'éclat, du ton prophétique de ces deux morceaux. Cependant l'immense génie de cet homme a su encore faire mieux et d'une manière toute différente. Autant les deux harangues que nous venons de mentionner sont brûlantes et passionnées, autant la proclamation qu'il dicta, la veille de la bataille de Borodino, est simple, grave et franche :

« Soldats, dit-il, voilà la bataille que vous avez tant désirée. Désormais la victoire dépend de vous; elle nous est nécessaire, elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver et un prompt retour dans la

patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Vitepsk, à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite votre conduite dans cette journée. Que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille sous les murs de Moskow! »

« Cette proclamation, a dit l'historien de Napoléon et de la Grande Armée, convenait à de telles circonstances, à des hommes qui n'en étaient pas à leur début, et qu'après tant de souffrances, on n'avait plus la prétention d'exalter. Aussi ne parle-t-il qu'à la raison de tous ou au véritable intérêt de chacun, ce qui est une même chose : il termine par la gloire, seule passion à laquelle il pût s'adresser dans ces déserts, dernier des nobles motifs par lesquels on pouvait agir sur des soldats toujours victorieux, éclairés par une civilisation avancée et par une longue expérience; enfin, de toutes les illusions généreuses, la seule qu'ils aient pu porter aussi loin. »

SECTION II.

De l'éloquence délibérative.

L'éloquence délibérative est celle qui, s'a-

dressant à une assemblée délibérante, cherche à lui inspirer une opinion, et à lui faire adopter une volonté. On peut de nos jours classer dans le genre délibératif les discours politiques qui ont lieu dans l'intérieur d'un conseil ou dans le cabinet d'un ministre. Car, dans chacun de ces cas, il s'agit d'affaires publiques, et d'affaires publiques soumises à une délibération. Mais le nom de délibératif convient bien mieux à ceux qui se prononcent ou dans une assemblée d'élite, comme un sénat, une diète, des chambres, ou dans de grandes assemblées populaires où se trouve réunie la masse de la nation. On doit sentir, en effet, qu'au milieu d'un théâtre si vaste et si mouvant, l'éloquence du législateur et de l'homme d'état se déploie avec grandeur, magnificence et liberté, tandis qu'ailleurs elle est gênée, et perd beaucoup de sa dignité. Cependant nous ne tracerons point de chapitre particulier pour chacune de ces spécialités. On modifiera seulement, eu égard aux circonstances, aux lieux, aux mœurs, au nombre de l'auditoire, les règles générales que nous donnerons, et on ramènera à une juste mesure les propor-

tions naturellement gigantesques de l'éloquence délibérative. La division que nous adoptons, analogue à celle dont nous avons fait choix dans l'examen du genre judiciaire, fera passer successivement sous nos yeux : 1° les caractères, les conditions et les circonstances du genre délibératif; 2° les qualités de l'orateur qui se sent appelé à cette carrière; 3° enfin les règles qu'il doit suivre dans la composition de ses discours, ou du moins les avis qui peuvent faciliter et assurer ses succès.

§ I. *Caractères, conditions, circonstances de l'éloquence délibérative.*

La harangue délibérative, celle que l'on nommait proprement *concio* chez les Romains, avait pour but essentiel, ou une loi générale ou une mesure particulière d'administration. Dans l'un et l'autre cas, il pouvait s'agir ou d'établir, ou de maintenir ou d'abroger. Mais la question essentielle n'est pas là.

Qu'il s'agisse d'une loi à faire, ou d'une loi à détruire, ou d'une mesure particulière

d'administration à décréter ou à interdire, il y va toujours de l'intérêt d'un peuple, de tout un peuple. De telles matières ne veulent être discutées que d'un ton solennel, grave, presque religieux.

Cependant l'emploi des passions y est légitime, y est même nécessaire, surtout dans quelques causes. Ici, en effet, une distinction s'offre de soi-même. L'institution ou l'abrogation d'une mesure administrative, d'un fait, n'est ordinairement qu'une question du moment, et souvent qu'une question de personnes. Le maintien, la destruction ou l'adoption d'une loi, est une question qui touche à l'avenir, et influe longuement sur les intérêts nationaux. Et ici même on peut encore distinguer deux classes de lois : les unes qui sont égales pour tous, les autres qui sont faites en faveur d'un parti, et qui confèrent à une fraction de la nation des priviléges, des honneurs, du pouvoir. Or, quand on plaide ou pour ou contre les premières de ces lois, le langage sévère, loyal et simple, n'a rien qui décèle la partialité, la passion. Mais lorsqu'il arrive que la controverse s'établit sur les secondes ou sur des faits maté-

riels d'administration, le choc soudain des intérêts individuels ou des partis opposés fait paraître mille passions qui se heurtent, se croisent, se pressent et parlent chacune leur langage. C'est par elles que l'on entraîne, soit une assemblée d'élite, soit la multitude. Ce sont elles qu'il faut mettre en œuvre. Le ton du discours délibératif peut donc être souvent énergique, véhément et passionné.

Telles sont les deux qualités fondamentales de la harangue délibérative; elle doit réunir la gravité et la véhémence, la solennité et la passion. Ces caractères en quelque sorte opposés se réunissent toutes les fois que les circonstances sont telles que, tout en parlant de choses graves et importantes, on touche aux intérêts immédiats de la multitude. Mais ils ne dominent pas toujours au même degré; et à mesure que l'on vise moins à heurter ou à satisfaire les ambitions individuelles de quelques hommes ou les intérêts d'un parti; à mesure surtout que le nombre de ceux qui doivent délibérer sur la question, et ratifier ou réprouver par leurs votes le vœu de l'orateur, diminue, le langage perd de sa véhé-

mence, de sa vivacité, de son attitude passionnée et audacieuse.

Au reste, dans l'une et l'autre de ces circonstances, l'éloquence délibérative a une belle et large voie à parcourir. Il faut avouer cependant que c'est surtout lorsqu'elle peut soulever et opposer les unes aux autres toutes les passions qu'elle se développe dans toute sa magnificence. Mais, va-t-on dire, c'est donc dans les causes politiques où il y a personnalité, partialité, injustices possibles qu'éclate toute cette fatale beauté. Cela est vrai. Nous allons même dire plus.

La première condition pour que l'éloquence délibérative existe, c'est l'existence de la liberté politique ou du moins l'ombre de cette liberté. Mais ce n'est point assez pour que la puissance oratoire se montre tout entière. Il faut de plus des passions, des passions violentes, fougueuses, désordonnées ou sans frein; des discordes, des haines, des crises, des déchiremens, et ces convulsions immenses qui précèdent et signalent tantôt l'accroissement, tantôt la chute des partis. Ainsi les querelles politiques des démagogues d'Athènes, les dangers imminens de cette petite

république menacée perpétuellement par Philippe, enfin la haine prononcée de Démosthènes et d'Eschine, firent naître des chefs-d'œuvre d'éloquence que nul peuple, nul siècle n'a encore surpassés. Ainsi, au milieu des discordes violentes qui eurent lieu dans le premier âge de la république romaine, lorsque les plébéiens arrachèrent successivement la candidature de toutes les charges à la fierté de la caste patricienne, des tribuns, des consuls se montrèrent habiles dans l'art de manier la parole, de mettre les passions aux prises, et d'impressionner des masses. Ainsi naguère, dans la révolution qui a bouleversé et réorganisé si subitement la France, de grands orateurs surgirent tout-à-coup du sein des villes, des villages et des hameaux. On peut même ajouter que la littérature n'a fleuri que pendant ou immédiatement après les époques les plus orageuses et les plus fécondes en calamités de tout genre : les pages sanglantes de l'histoire ne l'attestent que trop! Il est cruel sans doute de n'atteindre la puissance intellectuelle qu'au prix de tant de malheurs! Mais comment en être surpris? est-il possible qu'à ces

époques de calme et de félicité où les âmes s'endorment immobiles, les intelligences s'aiguisent, s'arment, se fortifient? Doit-on s'en plaindre? la gloire est-elle trop chèrement achetée au prix des larmes et du sang? Oh! sans doute que oui! Cependant, songeons qu'il n'est pas de hochet plus beau que la gloire, que l'âme humaine s'enorgueillit d'un malheur s'il est grand; que l'homme qui fut frappé de la foudre et qui n'est point tombé en poussière, est fier d'avoir été frappé de ces flèches célestes; qu'il y a un bonheur mystérieux et intime à étaler ses blessures, et à raconter ses cicatrices; que les grandes commotions de la nature, ainsi que celles des colosses politiques, plaisent aux âmes grandes et enthousiastes; que Pline alla contempler le cratère embrasé du Vésuve qui le foudroya, et que Vernet s'embarqua sur une mer menaçante pour voir ce que c'était qu'une tempête.

Peu importent d'ailleurs les vœux secrets de chacun. Que l'on souhaite moins de gloire et plus de calme, ou que l'on préfère moins de calme et plus de gloire, ceci ne nuit point à nos décisions. Il n'en est pas moins vrai

que la haute éloquence est celle qui fait à son gré le calme et la tempête, et qui, comme le trident de Neptune ou le souffle d'Eole, arrête ou apaise ces flots sonores, changeans et mobiles que l'on nomme le peuple.

§ II. *Qualités nécessaires à l'orateur dans les assemblées délibérantes.*

Les qualités de l'orateur qui vise à régner par l'éloquence dans les assemblées délibérantes sont, ainsi que celles de l'orateur judiciaire, ou naturelles ou acquises.

N° I. *Qualités naturelles de l'orateur.*

Les qualités naturelles de l'orateur qui parle au milieu des assemblées dèlibérantes, sont *physiques*, *intellectuelles* ou *morales*, que nous examinerons successivement.

I. *Qualités physiques de l'orateur.* — C'est ici surtout, c'est à cette tribune du haut de laquelle un citoyen harangue l'élite ou la totalité de ses concitoyens, c'est dans cette place publique où le peuple encense les dieux, nomme les magistrats, et porte des

lois; enfin, c'est au milieu de cette foule ou de cette noble réunion en présence de laquelle on ose seul se placer pour ouvrir un avis, qu'il faut prévenir avantageusement par une taille imposante, une physionomie caractérisée, expressive, un maintien majestueux, un geste noble et un air de dignité. La beauté et les grâces de la figure ne sont point nécessaires, il est vrai; cependant il n'est peut-être aucune occasion où ce don précieux de la nature agisse plus puissamment sur les hommes. Périclès et Alcibiade devaient à cette qualité extérieure une grande partie de leur célébrité. Au reste, la mobilité d'une physionomie, miroir de toutes les passions, supplée assez à la beauté pour que l'auditoire ne songe pas à l'absence de cet avantage. Les portraits de Démosthènes n'offrent nulles traces de beauté, et l'on sait que Mirabeau était fameux par sa laideur autant que célèbre par son génie oratoire.

Les gestes, la pose, les mouvemens, les attitudes, en un mot tout ce que les anciens comprenaient par le mot d'action, doivent être de même l'objet d'une étude particu-

lière. « Quelle est, demandait-on à Démosthènes, la première qualité de l'orateur? — L'action, répondit le grand homme.— Et la seconde? L'action. — Et la troisième? Encore l'action. »

Le goût doit limiter cependant l'emploi des gestes et de tout ce qui tient à l'action. La première règle, et la plus nécessaire, est de ne jamais laisser apercevoir l'étude et l'affectation, et, par conséquent, de ne multiplier ni les mouvemens, ni les gestes, excepté dans les instans où de violentes passions, partagées par l'auditoire, justifient et ces gestes et ces mouvemens. C'est surtout au commencement du discours que cette multiplicité de mouvemens inutiles serait déplacée. Elle le devient encore davantage si, au lieu de parler de mémoire ou d'improviser, on lit le discours.

Une voix sonore, flexible, mâle et forte, n'est pas moins nécessaire. En effet, jamais un silence parfait ne règne dans les assemblées délibérantes, et cependant il faut entendre l'orateur. Démosthènes, dont le nom revient toujours se placer sous la plume quand il s'agit d'éloquence, avait dompté,

assoupli et fortifié sa voix par des exercices inouis. Tantôt il répétait de longues périodes tout d'une haleine en courant dans les bois ou en gravissant des rochers; tantôt il s'étudiait à prononcer distinctement tout en ayant des cailloux ou du sable dans sa bouche; tantôt enfin il haranguait auprès des rivages de la mer, et s'efforcait de dominer par sa voix le bruit des flots qui se brisaient contre le rivage, images fidèles des flots populaires.

Mais il ne suffit pas que la voix brille par la flexibilité et la force; il faut de plus savoir la conduire, la nuancer, l'accélérer ou la retarder à propos, la varier par des inflexions et des intonations différentes. C'est là ce qui constitue l'art de la *déclamation oratoire*, puissant moyen d'émouvoir, de séduire et d'entraîner les grandes masses populaires. Au reste, cette déclamation ne ressemble que bien peu à la déclamation théâtrale. Simple, grave, franche, ennemie de toute espèce de prétention, elle diffère surtout de celle-ci, en ce que l'orateur à la tribune s'oublie lui-même, et ne semble rien faire que d'inspiration, tandis qu'au théâtre

l'acteur est toujours un acteur, et ne s'identifie jamais complètement avec le personnage qu'il représente.

II. *Qualités intellectuelles de l'orateur.*—Les qualités intellectuelles de l'orateur des assemblées délibérantes sont bien plus rares et bien plus difficiles à réunir que celles de l'avocat.

D'abord, il doit être doué de toutes celles qui font le philosophe, l'économiste et l'homme d'état. Il doit être en état de concentrer à volonté son attention sur un point indécis, et de le poursuivre avec tenacité. Il doit avoir cet œil de lynx qui pénètre jusqu'au fond des objets, cet œil d'aigle qui saisit mille objets à la fois, et dont l'immensité est le domaine. Il doit, intrépide et fidèle à ses conclusions premières, marcher hardiment de conséquences en conséquences, et ne jamais reculer devant le corollaire du principe qu'après un mûr examen il a proclamé juste. Enfin, il doit être pourvu de cette souplesse rapide par laquelle, plein d'une pensée qu'il a long-temps méditée, il la présentera successivement sous des jours différens, jusqu'à cequ'il ait fait évanouir toutes les ob-

jections dont on l'obsèdera inopinément.

Il faut ensuite qu'il possède toutes les qualités de l'avocat et de tout orateur, une mémoire fidèle et sûre, un esprit méthodique et sévère, le don d'improviser et une imperturbable présence d'esprit. Ce n'est pas qu'on ne puisse parler dans une assemblée politique sans réunir ces diverses qualités : mais il est impossible d'y briller sans elles. On a prétendu que Démosthènes était incapable d'improviser. Ce fait est faux ; Démosthènes méprisait et ridiculisait les improvisateurs, beaux parleurs, qui liaient à des idées insignifiantes des phrases vides de sens, et qui appelaient cela improviser. Pour lui, il était habitué à dire beaucoup moins de mots que de choses, et en conséquence de ce principe, il ne montait jamais à la tribune sans être bien pénétré de ce qu'il voulait dire. Il est probable que souvent il n'avait pas préparé une phrase, un mot, mais il avait approfondi, classé, disposé ses faits, ses idées et ses preuves, et il improvisait les paroles. Il est notoire en effet qu'il monta souvent à la tribune pour répondre aux objections inattendues de ses adversaires, et

que toujours il remporta l'avantage dans ces luttes journalières.

III. *Qualités morales de l'orateur.* — L'orateur doit être, comme le sage d'Horace, ferme et inébranlable dans ses principes. Ni les cris de la multitude en délire, ni l'or ou le fer, le sourire ou les menaces d'un tyran, n'auront d'empire sur son âme : incorruptible et pur, il ne trafiquera pas même de son silence.

Un amour ardent, profond, actif pour ses compatriotes, doit être, avec l'amour de la gloire, sa seule passion dominante. C'est à ces deux mobiles puissans et nobles qu'il doit rapporter sa vie entière ; et même chez lui la soif de la gloire se soumettra au patriotisme, de telle sorte qu'il ne songe à trouver l'une qu'en restant fidèle à l'autre.

L'impartialité, la véracité et la modération seront aussi ses qualités favorites. Jamais il ne soutiendra le contraire de ce qu'il pense, jamais il ne se montrera injuste envers l'antagoniste dont l'avis diffère du sien. Et s'il passe jamais les bornes de la modération, s'il s'abandonne à l'indignation et à la colère, le crime seul excite en lui ces mou-

vemens impétueux ; il hait de la haine de l'homme juste, les transfuges, les hommes vendus, les espions, et quiconque reçoit le prix du sang.

Toutes ces qualités se réunissent dans une seule : c'est la bonne foi, la loyauté, la vertu. Il est impossible d'être réellement éloquent sans vertu. L'éloquence consiste à faire sympathiser les autres avec soi-même, à leur donner sa pensée et son âme. Il faut donc sentir soi-même avant de transmettre des sensations. Car qui peut exprimer avec enthousiasme, avec ivresse, avec passion, ce qu'il ne sent pas? C'est du cœur que part l'éloquence, disaient les anciens. Cet axiome veut dire que l'homme accessible aux impressions, aux passions, est seul capable d'être éloquent. Mais il signifie aussi que si l'on ne sent pas véritablement, mais que l'on feigne de sentir, on ne parlera pas avec éloquence. Que les jeunes enthousiastes du génie oratoire se pénètrent donc bien de cette vérité : l'orateur est l'homme de bien puissant en paroles, *vir bonus dicendi peritus*, et l'éloquence suppose toujours l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

N° II. *Des études et des exercices de l'orateur.*

Selon les anciens, l'orateur devait tout connaître, tout approfondir. Sans adopter cette idée, qui, de leur temps, était déjà une exagération, et qui le serait bien davantage aujourd'hui, nous reconnaîtrons cependant que l'orateur ne peut entrer dans l'arène délibérative qu'armé de connaissances aussi profondes que multipliées.

Il veut soutenir, attaquer des lois! il doit donc connaître non-seulement la législation qui préexiste, les rapports mutuels et les analogies des divers détails de cette législation, ses motifs, son esprit et son but; mais encore le droit naturel ou civil, qui est la base de ces motifs, la philosophie, fondement nécessaire de toutes les autres sciences, et encore plus de celle du droit. Mais, des lois soumises à la révision ou proposées aux examens, les unes tiennent aux finances, les autres roulent sur la religion, sur l'éducation publique, etc. Que de connaissances nouvelles il est obligé de réunir; et autour des notions générales, abstraites, en quelque

sorte transcendantales, combien de notions statistiques, matérielles, éphémères, locales, viendront se grouper! Il faut pourtant que non-seulement il possède toutes ces notions éparses, mais qu'il en aperçoive les analogies, qu'il les rassemble et les systématise, qu'il en fasse un corps de matériaux et de documens sur lesquels il forme et fixe son opinion.

Il veut faire repousser ou faire admettre une mesure administrative, décréter la paix ou la guerre, abandonner ou poursuivre une prétention douteuse, organiser l'intérieur de l'État; dès lors les rouages de l'administration, les ressources et les charges de l'Etat, le matériel et le personnel des armées, le théâtre de la guerre, et mille détails particuliers doivent lui être connus. Il est nécessaire qu'il ait tout vu, tout lu, tout étudié, géographie, sciences historiques, statistique, stratégie, diplomatie, etc.

L'orateur doit de plus connaître tous les antécédens qui ont précédé son début dans la carrière oratoire. Il doit avoir relu vingt fois et vingt fois médité les chefs-d'œuvre d'éloquence de Rome et de la Grèce; il doit s'être exercé à écrire en genres divers, à

parler d'abondance, et à parler après s'être préparé, enfin à dresser rapidement des tableaux synoptiques d'argumens, d'idées et de preuves. Par là seulement il parviendra à connaître l'Art oratoire, et à paraître sans honte dans la lice.

L'exercice préliminaire le plus utile de tous serait sans doute une suite de conférences politiques dans lesquelles un certain nombre de jeunes gens instruits, et avides de s'instruire encore, discuteraient les lois que propose le gouvernement, pendant et de même qu'on les discute aux chambres. Ils compareraient ensuite leurs discussions à celles qui aurait eu lieu dans les chambres législatives, et ils remarqueraient en quoi consistent leurs fautes ou leur faiblesse, et, travaillant de nouveau d'après leurs observations, ils composeraient des morceaux qui seraient déjà dignes d'éloges, et dont la maturité précoce révèlerait d'avance au monde des orateurs, des politiques, des hommes d'état, enfin de dignes représentans d'une nation grande et éclairée.

§ III. *De la composition du discours délibératif.*

Nous subdiviserons cette section en deux parties, dont l'une traitera des moyens de convaincre, ou des *preuves*, et l'autre des moyens de séduire la volonté, ou des *passions*.

N° I. *Des Preuves.*

Ici, comme en traçant les règles du genre judiciaire, nous traiterons séparément de la *preuve* proprement dite et de ce que l'on appelle *sophismes*.

I. *Preuves proprement dites.* — Dans le genre délibératif il n'y a point de preuves directes ou matérielles. Toutes les démonstrations reposent sur des raisonnemens déduits avec rigueur de principes que l'on suppose vrais et appuyés sur des exemples. De là, deux classes principales de preuves dans les matières délibératives : les *raisonnemens*, ou l'*argumentation*, et les *exemples*.

Il ne s'agit point ici de fixer, de choisir les formes du *raisonnement*. Tantôt sévères, rigoureuses et incontestées, ce seront celles

du *syllogisme* et du *dilemme*. Tantôt plus vives et s'astreignant moins à la certitude, ce seront l'*enthymême* et le *sorite*. L'enthymême surtout, à cause de sa brièveté qui plaît, et de l'omission d'une de ses prémisses qui laisse quelque chose à désirer à l'auditoire, sera le plus fréquemment employé. Nous avons déjà dit qu'on l'avait nommé le syllogisme oratoire.

Il s'agit d'indiquer et de classer les motifs principaux d'après lesquels il est possible de forcer l'assentiment de l'intelligence. Or, ces motifs se réduisent à deux qui contiennent d'avance tous les autres, comme le genre contient les espèces. Ces deux motifs sont la *justice* et l'*utilité*.

L'un et l'autre sont extrêmement puissans, car l'un et l'autre tiennent profondément aux deux grandes idées qui gouvernent l'homme, le devoir et l'intérêt. Le devoir (1) est ce qu'il y a de plus auguste, de plus noble, de plus saint; présenté dans toute sa force, il enflamme, il élève, il excite l'enthousiasme par l'idée qui en est inséparable, celle du désintéressement. D'ailleurs, lors

(1) Voyez le *Traité de Morale*, de l'ENCYCLOPÉDIE PORTATIVE.

même que ce n'est pas à cause d'elle que l'on agit, nous dirons plus, lors même qu'on viole ses lois et ses préceptes, on aime à la mettre en avant et à sembler n'obéir qu'à ses décisions. Moins pur, moins calme, l'intérêt flatte plus délicieusement et triomphe plus facilement; prouvé clairement, il entraîne peut-être plus infailliblement que la justice; enfin, il est presque toujours complice de ces passions puissantes qui tyrannisent et changent continuellement le cœur humain. L'orateur politique est donc presque sûr du succès en les invoquant l'un et l'autre.

La *justice* peut être absolue ou relative; absolue, lorsque l'action que l'on discute est bonne ou mauvaise en soi, dans toute espèce de circonstances et sans restriction; relative, lorsque des circonstances particulières en modifient le caractère et l'excusent, la justifient, l'expliquent ou la condamnent inopinément. C'est principalement dans l'examen, la discussion, la position et l'application des principes de cette justice relative, que l'éloquence a un champ vaste à parcourir. En effet, des principes clairs et

incontestés, même dans leur application, prêtent moins à la lutte oratoire; mais quand il s'agit de préceptes susceptibles de variétés ou de modifications selon les diverses circonstances qui entourent, accompagnent, enveloppent l'action à laquelle on les applique, la position de l'orateur se complique. Il faut faire envisager l'action sous les couleurs les plus avantageuses, en présenter la face la plus favorable, l'environner d'un cadre propre à la rendre agréable ou odieuse, digne d'admiration ou de mépris, choisir et grouper les circonstances, de manière à sembler toujours conforme aux principes; et telles sont les difficultés au milieu desquelles brille et se joue l'éloquence.

L'intérêt, dans le sens le plus large, est le désir que nous avons de tout ce qui est utile à notre bonheur et à notre conservation; lors même que le bonheur ou la conservation de notre existence heurtent évidemment les principes de la justice ou de la morale. Mais dans la langue oratoire, on ne donne le nom d'intérêts qu'aux objets qui, quoique utiles à l'homme, ne froissent que légèrement ou imperceptiblement la

vertu. C'est plutôt l'indifférence et l'oubli que le mépris et la violation des principes. Du reste, il est possible le plus souvent de concilier l'utilité avec la justice, et même c'est en démontrant la possibilité de la co-existence de celle-ci avec celle-là, que l'orateur entraîne tous les suffrages et s'assure l'unanimité. Car, dans une nombreuse assemblée, il est à peu près impossible d'influencer également tous les hommes par les mêmes motifs, et il est nécessaire d'avoir à sa disposition des mobiles brillans et vulgaires pour les uns, des considérations hautes pour les autres.

L'*utilité* peut être, ainsi que la justice, absolue et relative. Une loi, une décision quelconque est d'utilité absolue, quand en tout temps, en tout lieu, et quelles que soient les circonstances, elle entraîne beaucoup d'avantages à sa suite. Elle est d'une utilité relative, quand, insignifiante ou fatale, ordinaire par elle-même, elle peut, dans certaines circonstances données, servir la patrie et influer avantageusement sur l'intérêt de la nation ou d'une partie de la nation. Car il est de la nature des intérêts de n'être

point égaux à eux-mêmes et de se combattre mutuellement. Les comparer, les peser, les balancer les uns par les autres, est donc une des obligations de l'orateur dans les assemblées délibérantes.

Les principes de l'intérêt peuvent encore s'envisager sous un autre point. Les uns, grossiers, matériels et vulgaires, nous font tout rapporter aux sensations, à nous-mêmes; un instinct brut les inspire, à eux se rapportent toutes les affections étroites et basses, l'égoïsme, l'avarice, la peur. Les autres, au contraire, s'accordent avec la raison et la dignité de l'homme; ils étendent l'existence au-delà du présent et au-delà de nous-mêmes; ils contiennent, ils supposent toutes les affections généreuses, la reconnaissance, le patriotisme, l'amour de la gloire.

Il est clair que c'est toujours à ces derniers qu'il faut s'adresser dans la harangue politique. L'homme, naturellement égoïste et naturellement généreux, abdique plutôt et hait plus vivement les formes âpres de l'égoïsme dans les grandes assemblées que dans la solitude. Le seul intérêt matériel et grossier qui doive lui être présenté, parce

qu'il est néanmoins puissant et sacré, c'est celui de sa conservation et sa vie. Après celui-là arrivent ceux des richesses, de la puissance, de la gloire. Aux mobiles que fournit l'intérêt, nous devons ajouter la *facilité*. Prouver que telle loi, telle démarche, telle mesure ne coûtera rien, c'est presque gagner sa cause. On double encore les chances de succès si on va jusqu'à exposer les moyens.

Ces aperçus fondamentaux suffisent pour mettre l'orateur sur la voie.

Gênés par l'espace, nous ne les développerons pas davantage, et nous finirons en priant de ne point oublier que tout se prouve par les contraires, et que, en plaidant ou pour ou contre, en invoquant ou la justice ou l'intérêt, on peut démontrer que la cause contraire viole l'un ou froisse l'autre. Cette forme d'argumentation a quelque chose de plus vif, de plus énergique, de plus certain que l'autre; elle est aussi plus aisée, car en tout l'attaque est plus facile que la défense. En effet, victorieux sur un point, l'assaillant est vainqueur; vainqueur partout, excepté en un point, celui qui défend est vaincu.

Digitized by Google

Les *exemples* sont, dans le genre délibératif, ce que les lois ou du moins les jugemens sont dans l'éloquence judiciaire. Quand il faut déterminer la volonté, l'incertitude et les chances de l'avenir font naître des doutes et opposent des retards à la décision. Alors les exemples fournis par l'histoire résolvent les doutes, et semblent fixer le possible par l'expérience des siècles.

Les exemples produisent deux effets principaux, ils convainquent par l'autorité, ils entraînent en excitant l'émulation; ceux-ci s'emploient surtout s'il s'agit d'exhorter à une mesure, à une démarche précise; ceux-là servent quand il faut délibérer, conseiller, justifier, ou faire une demande.

Trois choses sont à observer dans l'emploi des exemples, savoir : la manière de les préparer, de les exposer et de conclure.

L'exemple ne doit pas être amené brusquement et sans que rien y prépare l'auditoire. Qu'une chaîne de pensées adroitement tissue les annonce, les introduise, de manière qu'ils ne blessent ni la série des idées ni le fil du discours; que le principe qu'ils doivent confirmer ou détruire les précède

pour qu'on voie d'avance leur but, et que l'auditoire tire nécessairement la conclusion avant l'orateur; que quelquefois l'analogie y conduise imperceptiblement, ou que, fondus d'abord avec les doctrines, ils s'en détachent inopinément et à l'insu de ceux qui écoutent.

Ainsi amené par d'heureuses transitions, l'exemple sera exposé tantôt avec simplicité et sans émotion, tantôt avec emphase, avec enthousiasme. La forme de la narration est celle qu'on emploie d'ordinaire; cette espèce de narration est brève, simple, dégagée de toute superfluité et de tout ornement. Souvent on se sert d'une foule d'interrogations, d'exclamations, d'apostrophes. Quelquefois c'est la prosopopée. De temps en temps aussi on peut procéder par contrastes, en opposant la conduite de ceux qu'on harangue à celle des hommes qu'on admire, qu'on loue et qu'on blâme en citant leurs actions.

Mais c'est surtout dans la conclusion que ce parallèle doit être établi, développé, paré de toutes les couleurs de l'imagination. L'exemple doit alors être examiné dans tous les sens. La parité des circonstances doit

être proclamée mille fois, prouvée de mille manières. La nécessité de suivre les mêmes traces ou d'éviter les mêmes écueils doit être démontrée urgente, glorieuse, incontestable. Des hypothèses, des conjectures, des rapprochemens nombreux exerceront la raison, feront jouir la malignité, séduiront l'imagination, enivreront la sensibilité, exalteront les passions et entraîneront toutes les facultés de l'âme au parti que recommande l'éloquence au nom de la justice, de l'intérêt et de la vérité. Aussi, est-ce bien plus encore dans la conclusion, que dans le choix et l'exposition des exemples, que l'orateur paraît dans tout son lustre et accable ses antagonistes de tout le poids de sa force.

II. *Des sophismes oratoires.* — Les sophismes oratoires se rangent en deux classes; les uns, analogues aux sophismes judiciaires, ne consistent que dans l'artifice avec lequel, d'une prémisse vraie, on tire, à l'aide d'une prémisse fausse, une conclusion contraire à la vérité. Les autres portent sur l'ensemble même des pensées, des paroles, des preuves dont la suite communique à l'auditoire une impression différente de celle qu'on semble

prendre à tâche de produire chez lui. On pourrait nommer les premiers *sophismes simples* ou *sophismes de détail*, et les deuxièmes *sophismes d'ensemble*.

Parmi les *sophismes de détail* nous avons déjà nommé et défini ceux qu'emploie le plus fréquemment l'orateur judiciaire. La harangue délibérative s'en empare aussi quelquefois et les exploite tous avec bonheur, à l'exception du quatrième, l'isolement des faits. A cette liste, nous en joindrons d'autres dont l'usage non moins fréquent est plus irrésistible, et entraîne presque invinciblement l'auditoire, si l'antagoniste, après avoir, par la force de son génie, démêlé le vrai du faux, ne sait, par la force de l'éloquence, le montrer à ceux qui l'écoutent, et faire ressortir l'erreur qui a déjà séduit et persuadé la foule. Ces sophismes consistent :

1° A faire passer l'utilité ou la justice relative pour l'utilité ou la justice absolue, et réciproquement;

2° A conclure du possible à la réalité, ou de l'incertitude à l'impossibilité ;

3° A élever un fait long-temps renouvelé et consacré par l'usage, au rang du droit ;

4° A citer des exemples sans qu'il y ait parité de circonstances;

5° A apprécier les systèmes par leur succès, lorsque ce succès dépend de causes étrangères au système, ou par les personnes qui s'en font les panégyristes ou les détracteurs;

6° A prendre les formes pour le fond, l'accessoire pour le principal, le contingent pour le conséquent, l'accidentel pour l'essentiel, et réciproquement.

Les sophismes d'ensemble sont moins variés dans leurs formes et moins nombreux. Il n'en est que deux qui méritent d'attirer plus particulièrement l'attention.

L'un résulte de l'infidélité par laquelle on altère imperceptiblement les idées de son adversaire pour le réfuter, ou par laquelle on travestit ses intentions.

Le second consiste à feindre un autre sentiment que celui que l'on porte au fond du cœur et qu'on brûle de faire éclater; à feindre, dis-je, un autre sentiment, mais de telle sorte que personne ne s'y laisse entraîner et que tous, au contraire, sympathisant avec vous, ne pensent, ne veuillent, ne désirent

que ce que vous-même vous désirez et vous pensez. Ainsi, par exemple, Memmius haranguant le peuple pour faire décréter Jugurtha d'accusation, ne lance point ses anathèmes sur toute la noblesse, il affecte de la modération, il ne brûle de voir punir que le prince numide et ceux des optimates qui ont été ses partisans; et quand, après avoir décrit dans les termes les plus énergiques l'incapacité, l'inhumanité, la rapacité des patriciens, il suppose qu'on lui demande : Que concluez-vous? et qu'il exhale le mot terrible vengeance (1)... il ajoute : « Vengeance, mais non les armes à la main et par une scission politique, comme vos ancêtres, non sur tous indistinctement, comme les patriciens, etc. » On sent bien que cette apparence de modération n'enflamme que plus vivement des cœurs déjà exaspérés, et qu'avec de telles dispositions la moindre étincelle allume bientôt un vaste incendie. Peu après, Marius vint, et la démocratie triomphante se baigna dans le sang des optimates. Cicéron emploie le même artifice dans sa première harangue

(1) *Ulciscendum...*

contre Catilina. Ce fougueux conjuré était une puissance dans Rome, et le consul ne pouvait, malgré l'intime conviction de ses crimes, le faire arrêter dans une ville pleine de ses sicaires. Il fallait donc le faire sortir de Rome, et métamorphoser ainsi une conspiration mystérieuse, et que mille mauvais citoyens affectaient de croire problématique, en révolte patente, en guerre contre la patrie. Catilina ose venir au sénat et prendre place; chacun se retire avec effroi. L'intrépide consul profite de cette terreur subite. Il prouve au conspirateur que la conscience publique l'a jugé, qu'il est démasqué, que Rome n'est plus pour lui un asile inviolable, qu'il doit fuir au camp de Mallius et prendre les armes. Puis, après l'avoir anéanti par sa foudroyante éloquence, il voit apparaître Rome en pleurs, Rome qui réclame la punition du coupable et qui l'accuse d'indulgence, de mollesse et presque de prévarication. Il semble convaincu que ses plaintes sont celles de tous les citoyens; il s'excuse et explique pourquoi il n'a pu faire mourir Catilina. Faire mourir un citoyen romain ! quelle hardiesse! Mais il fallait se justifier

du bannissement même de Catilina que l'on affectait de trouver illégal; pour motiver l'expulsion, il faut donc qu'on lui reproche sa lenteur à ordonner la mort; il se fait accuser d'indulgence, quand au fond il excuse sa sévérité; et il échappe au reproche d'avoir trop fait, en laissant entrevoir qu'il fait encore trop peu.

N° II. *Des moyens de séduire la volonté.*

Ces moyens consistent, 1° à s'insinuer dans l'esprit de ses auditeurs; 2° à exciter leurs passions.

Il est trois voies principales d'*insinuation.* La première consiste à plaire, la seconde à exciter l'intérêt, la troisième à inspirer la confiance.

On plaît tantôt par un compliment ingénieux et délicat, tantôt en laissant apercevoir pour ceux à qui on s'adresse un tendre intérêt, une affectueuse sollicitude. Mais il faut soigner particulièrement la forme et le style de ces détails. Que rien n'y paraisse louche ou faux; que surtout la multitude, à laquelle on s'adresse, ne s'aperçoive pas

qu'on veuille la complimenter, et que des louanges même hyperboliques semblent l'expression de la simple vérité. Démosthènes en offre un bel exemple dans sa sixième Philippique, quand, après avoir signalé les envahissemens perpétuels du monarque macédonien et conseillé la guerre, il ajoute : « Songez encore, Athéniens, que vous courez de plus grands risques qu'aucun peuple de la Grèce. Philippe ne pense pas seulement à vous soumettre, mais à vous détruire ; car il sent que vous n'êtes pas faits pour servir, que quand vous le voudriez, vous ne le pourriez pas ; vous êtes trop accoutumés à commander. Il sait qu'à la première occasion vous lui donneriez plus de peine que toute la Grèce assemblée ! »

Quelles louanges ! et comme elles ressemblent peu à l'adulation qui obsède l'oreille du peuple comme celle des rois ! comme tout sort naturellement et nécessairement du fond du sujet ! comme il sait relever en peu de mots le courage flétri et languissant des Athéniens ! avec quelle simplicité il parle de leur prééminence sur tous les peuples de la Grèce comme d'une chose convenue ! et que

l'austérité de son langage prend de force et de poids par ces huit lignes de louanges !

L'orateur qui cherche à plaire doit aussi user de souplesse et de ménagemens. Nulle part peut-être la délicatesse de l'expression n'est plus nécessaire qu'au forum. « Non, dit Cicéron, il n'est point dans la mer de vagues plus mobiles, plus inconstantes, plus furieuses que les flots de la multitude. Souvent un mot, un seul mot peut faire le calme et la tempête. Il est donc nécessaire de calculer, de peser d'avance chaque expression, afin de ne jamais froisser ni les préjugés, ni les sentimens de cette foule dont on ambitionne le suffrage. »

On se concilie l'intérêt, en excitant tantôt la reconnaissance, tantôt l'affection, en faisant apercevoir que l'on est en communauté de vues, d'opinions, d'intérêts et de sentimens avec la masse, en forçant pour soi-même ou l'admiration ou l'estime, quelquefois en affectant la timidité, et en sollicitant l'indulgence; enfin, en attirant l'étonnement sur la cause que l'on défend. On peut de plus employer ces moyens en sens inverse contre son adversaire.

Enfin, on gagne la confiance par l'assurance modeste avec laquelle on se présente à la tribune, par une gravité qui semble un gage de sagesse, d'impartialité et de longues méditations préliminaires, par la bonté, la douceur et la franchise. Quelquefois aussi des voies contraires mènent au même but, et la sévérité, la rudesse, la brusquerie excitent au plus haut degré la confiance. Mais ces formes ne doivent être employées qu'avec circonspection et par l'homme qui a, par le génie et par l'excellence de sa cause, un ascendant sur la foule qui l'écoute. Un langage trop fier effarouche les oreilles superbes, et celles de la multitude le sont peut-être autant que celles des sultans et des visirs. Il faut être un Alexandre pour accabler d'invectives l'armée qui a triomphé de l'Asie, et un Démosthènes pour taxer de lâcheté et de crime tout le peuple d'Athènes.

Pathétique, ou *emploi des passions.* — Il faudrait souhaiter peut-être que l'homme fût sans passions; mais puisqu'elles font partie intégrante de lui-même, qu'elles le sollicitent, le tyrannisent, l'abreuvent de douleurs ou l'enivrent de voluptés; que le sage

lui-même leur cède quelquefois et oublie les leçons du Portique pour les suggestions de la sensibilité, il faut se soumettre à cette nécessité douce et cruelle. L'éloquence surtout, l'éloquence, dont le but est l'empire de l'âme, doit les maîtriser, les irriter, les calmer à son gré. C'est en régnant sur ces puissans mobiles de la volonté qu'elle deviendra elle-même toute puissante.

Or, si l'homme abandonné à lui-même, relégué au fond d'une humble solitude, éloigné de tous les objets qui d'ordinaire excitent sa haine ou son amour, sent encore l'influence des passions, que sera-ce dans ces assemblées nombreuses, diverses, composées de mille élémens hétérogènes, et en présence desquelles se débattent des lois, des mesures, conditions de leur existence politique, de leurs richesses, de leur liberté? N'est-ce pas là qu'il faut émouvoir, irriter, humilier, enorgueillir, effrayer, encourager, semer la haine, l'envie, la colère, exciter l'amour, l'ivresse, l'admiration? N'est-ce pas d'ailleurs au milieu de ce vaste conflit d'affections impérieuses, tenaces, variées et variables, que l'éloquence vit, sent, palpite:

tant que la raison seule la précède et la souffle, elle est froide, sèche, lente, et trouve partout des obstacles. Que peut se promettre un habile jurisconsulte au barreau, un publiciste, un philosophe, un diplomate à la tribune, s'ils ne savent pas faire retentir leur voix au cœur des hommes? Aux lois on peut opposer des lois, aux preuves des preuves, aux enthymêmes et aux syllogismes des syllogismes et des enthymêmes, aux exemples des exemples. La lutte est longue et indécise si l'on s'adresse à la raison. Parlez aux affections; tout va finir et se décider; l'adversaire souvent désespèrera du succès et se renfermera dans le silence. « Ainsi, dit Cicéron, Hortensius, tout grand orateur qu'il était, chargé de plaider pour Verrès, n'eut pas la force de me répondre. Catilina, que j'accusais devant le sénat, fut réduit au silence. Dans une cause particulière, mais importante et grave, Curion le père ayant commencé de parler, succomba tout-à-coup, et prétendit que par un poison qu'il avait pris on lui avait ôté la mémoire. »

Cependant l'orateur ne doit pas employer à tout propos et indifféremment le pathé-

tique; souvent l'emploi des passions peut être intempestif, et loin de persuader ou de séduire, il exciterait des préventions désagréables ou une risée universelle.

Premièrement, il faut renoncer à faire jouer les passions dans l'exorde, la narration et le commencement de la confirmation. Ce n'est qu'après avoir graduellement inspiré l'intérêt, fixé l'attention et conquis la confiance, qu'elles peuvent sans inconvénient descendre dans l'âme.

En second lieu, il faut encore faire un choix entre les mobiles passionnés qui s'offrent à nous. Chaque homme sans doute a une plaie secrète; mais il faut la trouver avant d'y porter la flamme ardente ou le fer. Les mêmes passions ne peuvent agir sur tous avec un égal empire : les uns pleurent et s'attendrissent facilement ; d'autres ne s'animeront qu'aux mots de vertu et de gloire; ceux-ci sont accessibles à la haine, à l'indignation, à l'envie; ceux-là s'enthousiasmeront aux noms de liberté, d'égalité, d'honneur. Que l'orateur, avant de monter à la tribune, ait bien étudié son auditoire et lise au fond de tous les cœurs; alors il

parlera à Athènes en Athénien, à Rome en Romain, au peuple en tribun, aux représentans d'une nation en homme d'état, à l'armée comme un général, aux égoïstes comme à des égoïstes, aux âmes nobles et généreuses comme à des âmes généreuses et nobles. Alors, sublime, simple, vrai, pathétique, puissant en paroles et arbitre des destinées de l'assemblée, il sera obéi par son auditoire, il sera admiré par ses lecteurs, et obtiendra à la fois la puissance dans le présent, des applaudissemens dans l'avenir.

Au premier rang parmi les passions oratoires, nous placerons les passions tendres et affectueuses : ainsi l'amour, l'amitié, les liens de famille, l'attachement à la vie et au sol. On peut y joindre la commisération, soit seule, soit fondée sur l'estime, avec tout ce qui l'accompagne ou qui l'environne, les larmes, les gémissemens et le deuil. Ces sentimens conviennent surtout aux causes dans lesquelles on veut ou prévenir, ou déplorer des désastres. Ils demandent un style facile, coulant, moelleux, et en quelque sorte mouillé de pleurs; mais il faut craindre l'abus de ces moyens, et ne pas laisser long-

temps languir l'auditoire sur des images de désolation et des scènes de deuil; rien ne sèche si vite que les larmes.

Ensuite viennent les passions haineuses, savoir, la haine d'abord, puis la rivalité, la colère, l'indignation, la honte, le ressentiment, la soif insatiable de la vengeance, et l'envie. La plupart de ces sentimens peuvent être traités de deux manières, selon qu'on veut les exciter ou les enchaîner. C'est ordinairement la première que l'on se propose; mais comme il est facile d'y parvenir, c'est surtout sur la seconde que le jeune élève de l'éloquence doit tourner ses études et ses exercices.

Enfin apparaissent les deux mobiles nobles et dignes d'un grand peuple, le patriotisme, qui fait affronter les dangers et troquer sans pâlir la mort pour l'immortalité; l'orgueil, considéré ou comme stimulant ou comme frein, avec toutes ses variétés, l'honneur, l'amour de la gloire, l'ambition, le désir des dignités, et, parallèlement à toutes ces passions, la honte, présentée comme le comble des malheurs.

On excite encore quelquefois par des mo-

tifs bas et déshonorans, tels que ceux de l'avarice, des débauches de table, du libertinage; on peut y joindre la terreur, ce grand mobile de la tragédie, impression puissante et forte, qui tantôt exalte, tantôt abat, et dont l'effet est souvent d'inspirer le courage; car les extrêmes se touchent, et c'est presque toujours par une exagération que l'orateur nous amène à une exagération.

C'est dans cet arsenal immense, varié, inépuisable, que l'orateur politique va puiser ses armes puissantes. Bientôt la lutte s'engage; il est doux, il est beau pour lui de se voir comme le pilote qui tient le gouvernail dans la tempête; tenant les rênes de l'assemblée, accélérant ou retardant à son gré la roue brûlante qui fait jaillir la poussière, caracolant autour de vingt chars qu'il rase, croise, dépasse autour de la spirale qui borne la carrière, sans jamais se briser, soit sur le rapide moyeu d'un rival, ou au fond des abîmes qui bordent les limites, ou contre la borne fatale qu'il faut douze fois tourner avant d'être salué du titre de vainqueur.

CHAPITRE II.

De l'éloquence spéculative.

L'éloquence *spéculative*, que nous avons opposée à l'incitative, en ce qu'au lieu de conseiller ou de dissuader un jugement, une décision, elle n'a en vue que de faire connaître et admettre des vérités de spéculation, et à laquelle nous aurions pu donner les noms d'*expositive* et de *didactique*, puisque d'une part elle expose sans cesse des faits, et que de l'autre son but est d'instruire, de faire connaître; l'éloquence spéculative, dis-je, s'occupe tantôt de questions dont elle donne la solution, et tantôt de faits qu'elle narre, amplifie et commente. Nous nommerons l'une *éloquence disceptative*, ou des discussions, et l'autre *éloquence narrative*, ou des récits. Mais avant d'examiner chacun de ces genres, nous dirons un mot de l'*éloquence académique*, qui en réunit à peu près les élémens.

SECTION PREMIÈRE.

De l'éloquence académique.

On a compris sous la dénomination gé-

nérale d'*éloquence académique,* diverses compositions oratoires qui appartiennent, il est vrai, à des genres différens, mais qui se réunissent par un trait commun et un caractère fondamental.

Tout discours prononcé ou destiné à être prononcé, à être lu devant un corps académique qui s'occupe de littérature, d'histoire ou de philosophie, prend, du lieu où il doit être entendu et de l'auditoire appelé à le juger, le nom d'académique. Ainsi les félicitations ou annuelles ou extraordinaires, adressées par une académie aux rois, aux princes, aux grands personnages; les discours de réception, soit du récipiendaire, soit du membre chargé de lui répondre; les éloges des académiciens morts, soit par un académicien vivant, soit même par un étranger; les éloges proprement dits; enfin, les questions proposées annuellement et mises au concours par les académies; toutes ces compositions, au premier aspect si étrangères les unes aux autres, forment ce qu'on appelle l'éloquence académique. Dans les temps modernes on a même encore étendu la signification de ce mot, et on comprend

dans le genre académique l'éloquence du professeur qui, dans les chaires publiques, fait connaître les élémens de la littérature, de l'histoire, de la philosophie, de la politique, des sciences et des arts.

Il est facile de sentir que la dénomination commune sous laquelle sont réunis des ouvrages si peu analogues, soit par le sujet qu'ils traitent, soit par la forme donnée au sujet, ne pose que sur une base fortuite et en quelque sorte artificielle. Ce n'est pas une identité de nature qui la fonde, c'est l'identité des lieux. C'est parce que tous ces morceaux, ou sont prononcés, ou avaient à être prononcés dans une académie, qu'ils portent le nom d'académiques; peu importe qu'ils soient philosophiques ou littéraires, qu'ils démontrent ou qu'ils racontent, qu'ils adressent des louanges banales aux rois, ou apprécient, en le louant, un mort illustre. Et encore le mot d'académie est-il pris dans deux sens différens; car, quel rapport y a-t-il d'une corporation scientifique ou littéraire, placée en quelque sorte hors de l'enseignement, à l'école où un professeur enseigne ou les lettres ou les sciences? Ces écoles en

Allemagne se nomment des académies, soit; nous aurions mauvaise grâce à chicaner sur les mots; mais est-ce là ce que l'on nomme vulgairement académies parmi nous, et est-il bien fait de fonder un genre sur un équivoque de mots?

Cependant il faut convenir qu'un trait remarquable se fait apercevoir dans toutes les compositions académiques : ce trait, c'est qu'elles sont toutes des ouvrages d'apparat; aucune d'elles n'est palpitante de l'intérêt du moment; aucune n'a de but véritablement important, soit pour les masses, soit pour les individus; aucune n'aborde les faits du jour, les faits graves. Les académies sont des salles d'armes, le barreau, la tribune sont des champs de bataille. Aussi dans ceux-ci on lutte corps à corps, on ne craint ni de blesser, ni de tuer, ni de fouler cent fois à ses pieds l'ennemi renversé; dans celles-là, au contraire, on se bat au fleuret.

De là ce style simple ou modestement orné qui est le caractère fondamental des compositions académiques. Tout y est calme et doux : l'impétuosité, les grands mouvemens, les passions en sont bannies. La chaleur

même doit être modérée, et en quelque sorte attiédie, et le feu dont semble embrasé l'orateur dans une assemblée délibérante, dans la chaire sacrée, ou devant les juges qui décident de la vie ou de la mort, n'est plus ici qu'un reflet.

Quant aux considérations particulières que peut fournir chacune de ces compositions, on pourra recourir à ce que nous dirons sur chacune des subdivisions de l'éloquence spéculative, dans laquelle se localisent les éloquences académiques.

L'éloquence du professeur est la seule pour laquelle on ne trouve rien de particulier dans ce qui précède : elle doit être plus que toute autre grave, sévère, élégante et pure. Quoique naturellement exempte de toute passion, et plus ou moins apte que toute autre aux grands effets de l'éloquence, elle a souvent produit des chefs-d'œuvre, parce qu'il lui est permis de s'enthousiasmer pour le beau, le grand, le noble, l'idéal, et que l'enthousiasme a quelque ressemblance avec les passions. Ainsi Platon, au cap Sunium, au pied du temple de Minerve, en présence des flots de la mer et d'un horizon illimité,

Platon proclamant ses hautes doctrines au milieu de la foule de ses disciples, devait avoir de l'éloquence. Et nous-mêmes, ne pouvons-nous nous souvenir d'avoir entendu tomber du haut de la chaire professorale des accens dignes de l'antique Platon, dignes par conséquent de la tribune et de la chaire? Non, nous n'oublierons jamais cette voix entraînante, persuasive et irrésistible, qui savait annoncer la morale avec la sainteté de Massillon et de Fénelon, et revêtir les abstractions métaphysiques des étincelantes couleurs de la poésie (1)!

SECTION II.

De l'éloquence disceptative, ou éloquence dans les discussions.

L'*éloquence disceptative* se subdivise en deux genres : l'*éloquence philosophique*, qui traite oratoirement les diverses questions de philosophie, de politique, d'éducation, de mœurs, etc., et l'*éloquence sacrée*, dont il est inutile de donner la définition.

(1) M. Vict. Cousin, professeur suppléant de l'Hist. de la Phil. pendant les années 1816, 1817, 1818, 1819, 1820 et 1821.

ARTICLE PREMIER.

De l'éloquence philosophique.

Avant de tracer les préceptes de ce genre d'éloquence, examinons quelle est son essence, et de quelles circonstances il est accompagné.

Nous ne sommes plus au milieu des intérêts individuels et réels de la vie : il faut prouver des vérités abstraites, vagues, mortes, qui ne sont ni déterminées dans le temps, ni localisées dans l'espace. Le problême qu'on nous propose peut sembler à quelques-uns vide et vain. Nous ne parlons plus à une assemblée nombreuse chargée de délibérer sur les plus chers intérêts de la patrie ; que dis-je? nous ne parlons même plus. Le silence et la solitude du cabinet, voilà ce qui a succédé à l'agitation et au bruit de la tribune ; la vie lointaine de l'avenir que peut-être nos feuilles légères n'atteindront pas, voilà ce qui a remplacé la vie de la multitude contemporaine.

Certes, l'âme de l'orateur est moins puissamment excitée dans ces circonstances nou-

velles qu'elle ne le fut naguère, et l'âme de ses auditeurs devenus lecteurs, n'est plus ouverte à ces grandes impressions que formaient l'immensité du lieu, le grandiose de la scène, la solennité inséparable de cette audience donnée par toute une assemblée à un homme. L'enthousiasme l'éclat, l'élan rapide, l'effervescence des idées, ne sont plus ici de saison. Il faut bannir les pensées ambitieuses et gigantesques, les mouvemens impétueux et brusques, les appels aux passions.

C'est donc au choix, au développement et à la disposition des preuves d'une part, et de l'autre à l'élégance du style, qu'il faut surtout donner ses soins. Par l'un on portera la conviction dans l'âme du lecteur, par l'autre on flattera son oreille, et on le disposera à la persuasion par l'intermédiaire du plaisir.

Ces preuves seront, comme celles des harangues délibératives ou judiciaires, tirées ou des raisonnemens, ou des lois, des exemples, etc. On les amènera, on les exposera, on conclura de la même manière. Pour tous ces détails, on peut consulter ce que nous avons dit précédemment.

Cependant qu'on n'aille pas s'imaginer qu'il faille totalement renoncer aux mouvemens et aux passions. Peut-être au contraire ce genre d'ornement est-il plus nécessaire dans un ouvrage qui de sa nature est froid, pâle, décoloré, monotone, que dans ces chefs-d'œuvre d'éloquence remplis de vie, de chaleur et d'éclat. Mais ces ornemens, en harmonie avec le genre des propositions que l'on veut démontrer, avec la solitude dans laquelle se renferme l'orateur, avec l'absence complète d'auditeurs et d'appareil oratoire, ne peuvent être aussi pompeux, aussi étincelans. Le style peut être riche, harmonieux, magnifique; des images gracieuses et nobles égaieront la sévérité de la discussion; des figures hardies, élégantes, y seront répandues; les mouvemens oratoires les plus animés y vivifieront des tableaux neufs et intéressans : rien de tout cela cependant ne fait bondir impétueusement le cœur dans le sein de ceux qui liront la discussion. Cette éloquence n'a point de torches et de flambeaux; elle n'emploie pas la baliste et le bélier pour emporter d'assaut les suffrages de l'âme rebelle, elle n'entraîne

pas les forêts, les cabanes, les troupeaux et le berger. *Umbratilis eloquentia*, disait Cicéron.

Qu'on lise Platon, le plus éloquent des grands philosophes, il est toujours pur, mélodieux, animé, enchanteur; mais combien il est rare qu'il ravisse, qu'il entraîne, qu'il fasse bouillonner le sang du feu des passions!

Les siècles modernes se glorifient d'un philosophe plus éloquent encore que Platon, d'un homme qui a mis l'éloquence partout, J.-J. Rousseau. Parmi les passages les plus brillans de ses œuvres immortelles, on a souvent cité la prosopopée de Fabricius. Effectivement elle est belle, elle plaît, elle flatte; mais entraîne-t-elle? force-t-elle la conviction? subjugue-t-elle? arrache-t-elle les suffrages? fait-elle penser ce que pense Rousseau? élégante, originale, vive, est-elle impérieuse et véhémente? est-elle belle de fureur et sublime d'enthousiasme?

« Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme, si, pour votre malheur, rappelé à la vie, vous eussiez vu la face pompeuse de cette Rome sauvée par votre bras, et que votre nom respectable avait plus illustrée que ses conquê-

tes?» Cette phrase, aussi adroite que noble et simple, ne nous laisse-t-elle pas calmes et indifférens? et la face pompeuse de cette Rome, dont on pressent que Fabricius va décrier la magnificence, nous semble-t-elle une métamorphose si funeste? « Dieux, eussiez-vous dit, que sont devenus ces toits de chaume et ces foyers rustiques qu'habitaient la modération et la vertu? » Hé bien! la brique s'est changée en marbre; le grand malheur! « Quelle splendeur funeste a succédé à la simplicité romaine? quel est ce langage étranger? quelles sont ces mœurs efféminées? que signifient ces statues, ces tableaux, ces édifices? » Ils signifient que nous aimons les arts, les plaisirs, l'harmonie. Ce ne sont point là des crimes, ce n'est pas même de la faiblesse. Il n'y a là ni de quoi rougir, ni de quoi trembler. « Insensés, qu'avez-vous fait? vous, les maîtres du monde, vous vous êtes rendus les esclaves des hommes frivoles que vous avez vaincus; ce sont des rhéteurs qui vous gouvernent: c'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires, des histrions, que vous avez arrosé de votre sang la Grèce et l'Asie. Les

dépouilles de Carthage sont la proie d'un joueur de flûte! » Ici le ton s'élève et devient presque celui de l'inspiration. Peut-être quelques âmes fières seraient émues! mais bientôt on sentira qu'il y a exagération dans les idées; car ce n'est pas pour enrichir des histrions que les Romains ont versé leur sang; et peut-être perce-t-il quelque chose d'ambitieux dans cette antithèse des dépouilles de Carthage à un joueur de flûte. « Romains, hâtez-vous de renverser ces amphithéâtres, brisez ces marbres, brûlez ces tableaux, chassez ces esclaves qui vous subjuguent, et dont les funestes arts vous corrompent.» Je le demande, quels Romains, en entendant la voix éloquente de Rousseau, auraient brisé les statues de Phidias, brûlé les toiles d'Apelle ou renversé le Panthéon d'Agrippa? « Que d'autres mains s'illustrent par de vains talens. Le seul talent digne de Rome est celui de conquérir le monde et d'y faire régner la vertu. Quand Cinéas prit notre sénat pour une assemblée de rois, il ne fut ébloui ni par une pompe vaine, ni par une magnificence recherchée; il n'y entendit point cette éloquence affectée, l'étude

et le charme des hommes frivoles. Que vit donc Cinéas de si majestueux? O citoyens, il vit un spectacle que ne donneront jamais vos richesses ni tous vos arts, le plus beau spectacle qui ait jamais paru sous le ciel, une assemblée de deux cents hommes dignes de commander à Rome et de gouverner la terre. » Cet exemple est magnifique; mais on sent trop qu'il n'est point applicable au problême. On peut être vertueux sans littérature, sans beaux-arts; est-il impossible de l'être avec les beaux-arts et la littérature?

ARTICLE II.

Du sermon ou de l'éloquence sacrée.

Ici, comme précédemment, nous traiterons: 1° du caractère essentiel du genre; 2° des qualités de l'orateur; 3° de la composition du discours.

§ I. *Caractères de l'éloquence sacrée en général.*

Quoique froide et monotone, l'éloquence philosophique, quand elle traite les hautes

vérités de la morale, devient plus vive, plus brillante et plus féconde en mouvemens oratoires. On sent pourtant qu'il lui manque quelque chose, c'est de parler devant le public rassemblé solennellement, c'est ensuite de s'adresser plus énergiquement et plus directement aux passions, de les soulever, de les opposer, de les faire combattre. Mais s'il est à peu près impossible d'atteindre au deuxième de ces avantages, est-il impossible de se ménager le premier? et quant à celui qui nous manque et nous manquera toujours, ne pourrait-on essayer d'y suppléer par un autre moyen? Qui empêche, par exemple, que les doctrines sublimes et consolantes de la morale ne soient proclamées dans un lieu consacré et dans une réunion de justes, de sages ou d'amis de la sagesse, comme sans doute il en avait été du temps de Pythagore, de Confucius et de Zoroastre? Qui empêche qu'au lieu de parler simplement en son nom, l'orateur s'exprime au nom de la conscience du genre humain, de la raison universelle; que, reconnaissant ou du moins faisant entrevoir la souveraineté et l'intervention d'un roi des rois dans les affaires

humaines, il n'appuie sa doctrine naguère tout humaine et par conséquent éventuelle, locale et transitoire, sur une loi céleste émanée de l'être éternel, universel et nécessaire.

Voilà le double miracle produit par le christianisme dans l'éloquence philosophique, qui dès lors a pris le nom de *sacrée*. Elle assemble les fidèles dans ses temples, et là, au milieu de la cérémonie auguste qui rend le Ciel propice à la terre, au nom et d'après les paroles mêmes de celui qui plane et règne sur les mondes, par la bouche consacrée d'un de ses pontifes, elle fait entendre ses leçons sublimes et pures, brillantes en quelque sorte d'un rayon du soleil éternel. Ce n'est plus la tribune tumultueuse que battent les flots rebelles et sonores. C'est un trône inébranlable au pied duquel se brisent les fureurs d'un monde impur; l'orateur sacré n'est point sur la terre, il n'est point dans les cieux; suspendu à égale distance de tous deux, il puise au sein de Dieu même les préceptes qu'il transmet à la foule inerte, et il forme le premier anneau de cette chaîne qui unit les créatures au créateur, le ciel à la terre, l'atôme à l'immensité.

Le ton du discours religieux doit donc être toujours solennel, imposant, grave, mais noble, pompeux et même riche. Prodiguer les ornemens de la rhétorique serait ridicule et puéril; mais les rejeter lorsqu'ils se présentent, lorsqu'ils naissent du fond du sujet, lorsqu'ils sont en harmonie avec le ton et l'accent de l'orateur, serait un autre excès non moins condamnable. Mais, dira-t-on, comment le luxe des ornemens oratoires peut-il se concilier avec cette simplicité, cette sévérité que vous réclamez? Ils se concilieront d'eux-mêmes s'ils ne sont point affectés. La simplicité, la sévérité n'empêche point l'énergie et la complication des idées. Une suite de tableaux et d'exemples ne nuit pas à la netteté du style. Or, dans le développement de ces exemples, dans la description de ces tableaux, la diction doit être à la hauteur du sujet que l'on traite; elle doit être brillante, pompeuse, sublime même, selon l'éclat, la pompe ou la sublimité des détails que l'on passe en revue. Écoutez Massillon; quoi de plus majestueux, de plus grave que son admirable passage sur l'immuable éternité, apanage de l'Être suprême, et sur la fragilité

de l'atôme pensant qu'il a placé sur la terre?

Nous irons plus loin encore, et nous oserons dire que non-seulement la magnificence oratoire peut se concilier avec la gravité évangélique, mais que peut-être il y a aussi de la poésie dans ce genre si sévère en apparence, et que l'orateur sacré peut quelquefois sans être infidèle à la majesté de la religion, embellir ses tableaux, ses récits, ses preuves, des nuances brillantes que la poésie fournit à l'éloquence. En effet, soit que l'on considère l'origine mystérieuse du christianisme au milieu de la terre de Palestine et sous le ciel oriental, soit que l'on s'élève par la pensée à ces dogmes incompréhensibles qu'elle impose, soit qu'on laisse errer ses yeux sur les colonnes gothiques et les vitraux bizarres de nos temples qu'éclaire à peine un jour sombre, on sent en soi-même quelque chose d'infini, de vague, de mélancolique. De plus, exploiter, renouveler, modifier des tendances secrètes, peut être pour l'orateur une source de triomphes, et il ne peut guère les exploiter qu'en appelant à son aide la poésie, qui compte toutes ces sensa-

tions dans son domaine. Il faut ajouter, au reste, que tout auditoire n'est pas disposé de manière à accueillir des émotions, et que c'est bien plutôt dans le panégyrique funèbre que dans le sermon qu'elles trouvent leur place.

Peut-être on nous demandera à quel rang nous plaçons l'éloquence sacrée, et si nous la croyons égale, inférieure ou supérieure aux deux genres que nous avons analysés ci-dessus. A cette question nous serions tenté de répondre qu'il est impossible de résoudre un tel problême, et qu'établir un parallèle entre deux objets hétérogènes est puéril et vain. Cependant voici notre avis.

L'éloquence de la chaire est peut-être plus sublime et plus vaste que l'éloquence délibérative même. Elle est plus sublime, puisqu'elle parle au nom du Ciel, qu'elle explique et commente ses oracles, qu'elle nous montre dans le lointain ses régions lumineuses et ses jouissances; que ses cliens sont la conscience et la loi révélée; ses titres, les droits de l'homme et les miracles de la Divinité; les intérêts qu'elle agite, ceux d'un long avenir, ceux de l'éternité. Elle est plus vaste en même temps, puisque, tout en étant divine

dans son but, elle est humaine dans ses moyens, et que, si elle s'exprime au nom de Dieu, elle parle à l'homme; qu'elle protége toutes les infirmités humaines; que l'innocence opprimée, l'enfance orpheline, la vieillesse souffrante, toutes les infortunes forment son cortége et sont défendues par sa voix. Mais, si elle l'emporte sur l'éloquence délibérative comme vaste et comme sublime, elle lui est inférieure comme éloquence; car elle n'agit point sérieusement sur les passions, qui sont le fait le plus intime de l'homme aux yeux de l'éloquence; ce n'est point elle qui fait tressaillir les nerfs, circuler plus rapidement le sang dans les veines, bondir les cœurs, et vibrer les fibres les plus minces et les plus délicates de l'organisation.

§ II. *Qualités de l'orateur sacré.*

Les qualités de l'orateur de la chaire sont ou *naturelles* ou *acquises*. Celles-ci constituent proprement l'instruction.

N° I. *Qualités naturelles de l'orateur de la chaire.*

Les premières qualités nécessaires à l'ora-

teur sacré sont, comme à celui qui monte à la tribune politique ou qui brille au barreau, une grande dignité dans le maintien, un geste noble, une voix éclatante, sonore et ferme. Il n'est pas nécessaire que sa physionomie soit aussi mobile; car il peint, et par conséquent il doit sentir moins fréquemment les passions; il suffit qu'elle soit calme, franche, et qu'elle respire l'amour de Dieu, de la religion, de la vertu et du prochain.

Après les *qualités physiques* que nous venons de mentionner, apparaissent les *qualités intellectuelles.* Les plus brillantes sans doute sont *l'imagination*, par laquelle il revêt toutes les abstractions religieuses ou philosophiques d'images brillantes, de formes gracieuses; la *raison,* à l'aide de laquelle il choisit, distribue et enchaîne ses preuves dans un ordre systématique qui les fait toutes valoir les unes par les autres; l'*élocution,* sans laquelle il lui serait impossible d'énoncer ses pensées de manière à ne point choquer des oreilles délicates ou superbes; l'*esprit d'observation*, qui voit et juge le monde et qui lui amasse les matériaux qu'il compte mettre en ordre dans la suite; enfin la *mémoire*, nécessaire dans

toute composition littéraire, puisque sans elle on ne saurait pas même suivre un plan, mais plus indispensable encore dans la chaire, puisqu'un usage, qui semble consacré par le temps, a fait une loi de ne pas se présenter devant l'auditoire un cahier à la main.

Mais ce sont surtout les *qualités morales* qui sont nécessaires à l'orateur de la chaire. L'homme qui transmet au reste des hommes les oracles de la Divinité, et dont les lèvres expliquent, commentent, consultent l'Evangile, cet homme devrait être pur comme les anges. Il faudrait que l'amour de Dieu et des hommes fût le seul mobile de toutes ses actions et le seul principe de son éloquence. A cette vertu, la première de toutes, il devrait joindre l'humilité, le désintéressement, la tempérance, la douceur, la chasteté. Il serait profondément convaincu des vérités de la religion dogmatique; mais il ne les exalterait pas sans cesse de préférence aux doctrines morales; il ne s'irriterait pas contre ceux qui voient autrement que lui; surtout il n'invoquerait pas de rigueurs contre les incrédules, et ne conseillerait pas, au nom du Dieu de paix et de miséricorde, de saisir

l'épée de la foi. Tels furent ces hommes évangéliques dont les siècles ont redit les noms avec autant d'amour que de louanges, et dont l'éloquence est plus persuasive que l'âpreté menaçante et irréligieuse du fanatisme; tels sont les Fénelon, les Massillon. On s'étonne de ne plus voir revivre leur éloquence! Que ne s'étonne-t-on de ne plus avoir à louer leur caractère? L'Évangile n'a pas changé; mais ceux qui l'annoncent ne l'interprètent plus toujours de même. Ils ne font souvent qu'anathématiser et haïr : bénir et aimer, c'était la science de ces grands hommes.

N° II. *Des études et des connaissances nécessaires à l'orateur de la chaire.*

Il fut un temps où toutes les sciences étaient ensevelies dans l'ombre des cloîtres et étaient l'apanage exclusif de la classe sacerdotale. Les membres de cette classe avaient alors sur les peuples, sur les grands, sur tout ce qui pouvait les entendre, une supériorité réelle. Cette supériorité ne peut plus subsister de nos jours. A mesure que les lumières et la civilisation ont fait des

progrès, les ecclésiastiques n'ont pu conserver cette prééminence intellectuelle qui faisait jadis leur force; souvent même ils ne sont pas au niveau des connaissances actuelles. Il est vrai que l'ensemble des études de l'orateur sacré est si vaste qu'il peut effrayer un esprit novice ou timide. Mais l'auguste ministère de la parole évangélique n'a pas été confié au pasteur pour qu'il passât ses jours au milieu du repos et de l'indolence. Voici un aperçu des études qui lui sont indispensables.

1° Comme, à l'envisager dans toute sa latitude, l'éloquence de la chaire peut traiter un point de dogme ou une question de morale, il est nécessaire qu'il connaisse les deux sciences, bases de la morale et du dogme, la philosophie et l'histoire.

2° Dans l'histoire, il doit avoir surtout approfondi jusque dans les plus minutieux détails celle des Juifs, avant et après Jésus-Christ, celle du christianisme, et enfin celle des principales religions du globe. Mais ici les spécialités abondent. Tant de détails et de personnages, de conciles, d'hérésiarques, de papes, de souverains en guerre avec le

chef visible de l'Église, apparaissent à la fois; qu'il faut un travail opiniâtre pour régulariser et coordonner un ensemble si vaste dans sa mémoire.

3° Les livres sacrés se présentent ensuite. Ils doivent être lus, relus, appris par cœur. C'est le manuel de l'orateur sacré, soit parce que les beautés oratoires et poétiques du premier ordre y étincellent à chaque ligne, soit parce que toute harangue sacrée est un développement et un commentaire du texte saint.

4° La science théologique ne doit point non plus être négligée, quoiqu'elle nous semble la moins importante de toutes. En effet, elle se compose de deux parties, le dogmatisme et le casuitisme. Des réflexions préliminaires et solitaires doivent avoir prouvé d'avance les dogmes à l'homme religieux; quant au casuitisme, cette science, presque continuellement puérile et souvent immorale, scandaleuse, ne peut qu'embrouiller, rétrécir et frapper d'une teinte de servilité les idées indépendantes, larges et claires. Est-il donc si difficile de distinguer le juste de l'injuste? La raison n'existe-

t-elle pas sans les casuistes? La conscience ne parle-t-elle pas assez haut et assez distinctement à qui veut l'écouter et lui obéir?

5° Enfin il doit, ainsi que quiconque se voue au culte de l'éloquence, en étudier les principes et dans les rhéteurs et dans les orateurs. Parmi ceux-ci, il donnera la préférence aux orateurs sacrés, mais sans négliger les autres; car la lecture, la méditation de mille ouvrages de même genre pourraient lui faire contracter un style, un faire uniforme, ce qui ne peut manquer d'amener l'ennui, terrible ennemi des impressions oratoires. D'ailleurs, des hommes tels que Démosthènes, Cicéron, Mirabeau et plusieurs de nos contemporains ne peuvent être lus sans fruit. Chacun apporte en quelque sorte une idée à vos pieds; et vous, instruit par lui, ou à faire valoir une idée, ou à détruire une objection, ou à calmer des passions incendiaires, héritier de son expérience, fort de ses traditions, riche de ses dépouilles, vous agrandissez le domaine que vous vous êtes proposé d'exploiter, et vous embellissez l'éloquence sacrée des beautés de l'éloquence profane.

§ III. *De la composition du sermon.*

Nous considèrerons ici trois points principaux, savoir, 1° le choix du texte et le choix du sujet; 2° le plan ou la division; 3° les preuves.

N° I. *Du choix du texte et du choix du sujet.*

L'usage veut que l'orateur évangélique débute par un texte tiré des livres saints. Le choix de ce texte offre quelques difficultés.

D'abord le sujet doit-il être contenu dans le texte, ou bien le texte doit-il seulement être susceptible de s'appliquer de temps en temps au sujet ?

Nos grands orateurs ont presque tous et presque toujours adopté la dernière méthode. En effet, quelle que soit la richesse ou la profondeur d'un passage de la Bible, il est bien difficile qu'en ce passage repose le germe d'un discours entier. De plus, il est difficile de l'en faire sortir sans subtilité et sans faux goût. Un des orateurs les plus purs et les plus irréprochables qui aient jamais

existé, Massillon, va nous en fournir un exemple.

En effet, dans son sermon sur la confession, après avoir pris pour texte ces mots de saint Jean : « *Erat multitudo cæcorum, claudorum et aridorum* (1), » il compare les pécheurs qui environnent les tribunaux de la pénitence, aux malades rassemblés sur les bords de la piscine de Jérusalem; et, poursuivant une allégorie fondée sur l'analogie de ces infirmités corporelles avec les vices qui paralysent d'ordinaire l'effet des confessions, il dit : « Il y avait des aveugles, défaut de lumière ; il y avait des boiteux, défaut de sincérité dans l'aveu de ses fautes; il y avait des malades dont les membres étaient desséchés, défaut de douleur dans le repentir. » Cette spiritualisation des infirmités corporelles, si l'on peut s'exprimer ainsi, est sans doute fort ingénieuse; mais elle est un peu trop recherchée, et se sent plutôt de la subtilité scolastique que de la simplicité oratoire.

De quels textes doit-on principalement

(1) Il y avait un grand nombre d'aveugles, de boiteux et de ceux qui avaient les membres desséchés.

faire choix? C'est le ton et la couleur générale du sujet qui déterminent la réponse à faire à cette question. Ainsi, dans un sujet susceptible de pathétique ou de hautes considérations morales, on choisira des passages analogues, tels que ce passage des Psaumes : *Et nunc intelligite reges, erudimini qui judicatis terram* (psaume 21); ou celui-ci de l'Ecclésiaste : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas* (Ecclésiast. 1). Au contraire, si le sujet sévère ou grave est essentiellement moral, on débutera par un texte qui porte les mêmes caractères. Observons seulement, comme condition essentielle à tous les textes, qu'ils doivent être larges, riches, féconds, et se prêter naturellement à toute espèce de développemens.

Quant au choix du sujet, nous recommanderons de ne controverser dans la chaire que la vérité morale et non le dogme. Il est juste de dire néanmoins que ces deux séries de problêmes appartiennent également à l'éloquence sacrée. Mais les dogmes tombent hors du raisonnement; on ne les prouvera pas véritablement à la multitude qui, du reste, ne demande pas mieux que d'y

croire ; d'ailleurs, quiconque vient au sermon est chrétien; pourquoi lui prouver le christianisme? mais peut-être est-il mauvais chrétien, et il faut le corriger. Or, c'est ce que les dissertations de morale instituées dans les sermons produisent ordinairement. Le véritable champ de l'éloquence sacrée est donc la morale. C'est à la morale sanctionnée et certifiée par l'intervention de Dieu dans les choses humaines et sa protection spéciale, que doit s'attacher l'orateur qui veut réussir dans ce genre d'éloquence.

N° II. *Du plan ou de la division.*

On sait que dans toutes les œuvres littéraires la composition, le plan, est la partie du travail qui demande le plus de patience, de veilles et de méditation, et ce qui suppose la plus grande force de tête. Mais c'est surtout dans le sermon que les orateurs se sont appliqués à établir des plans méthodiques et rigoureux. Voyons les règles qu'il est possible de tirer de leurs ouvrages pour faciliter cette partie de la composition littéraire.

Le plan doit ouvrir un champ vaste et fécond à l'éloquence. Il faut donc que cette première ordonnance du tableau nous fasse apercevoir nettement, simultanément et parallèlement, des parties réellement opposées les unes aux autres, ou jouant les unes avec les autres. Il faut que ces parties ne rentrent point les unes dans les autres. Il est nécessaire surtout qu'elles soient égales en importance, et que l'on n'oppose pas par exemple à une idée féconde capable de donner naissance à tout un discours, une de ces idées mesquines et pauvres qui forment à peine une sous-division.

C'était l'usage autrefois que les parties, résultats de cette première distribution de la matière, fussent au nombre de trois. Le nom et l'essence de la sainte Trinité ne furent pas sans doute étrangers à l'établissement de cet usage inventé et consacré dans un siècle de superstitions. Mais aujourd'hui que l'on est revenu de tant d'idées puériles et bizarres, et que l'on ne croit plus rendre hommage aux trois Personnes en distribuant les pensées et les preuves d'un discours en trois masses principales, on voit bon nombre de

sermons qui ne se composent que de deux parties.

Dans l'établissement de ces parties principales du discours, il faut éviter les antithèses stériles et vides de sens, les oppositions superficielles et fondées sur des épithètes sans fécondité; car alors la harangue, pauvre d'idées, de preuves et d'exemples, se traînera languissamment sur des abstractions sans intérêt, sur des aperçus sans étendue, sur des subtilités antithétiques et symétrisées. Le cardinal Maury, qui incidente sur ce précepte, donne pour exemple d'un plan fécond et heureux celui du sermon du P. Chapelain pour la profession religieuse de madame la comtesse d'Egmont : « Dans ce monde distingué qui m'écoute, il est un monde qui vous condamne, il est un monde qui vous plaint, il est un monde qui vous regrette. Il est un monde qui vous condamne : et c'est un monde injuste que je dois confondre. Il est un monde qui vous plaint : et c'est un monde aveugle que je veux éclairer. Il est un monde qui vous regrette : et c'est un monde ami de la vertu que je veux consoler. Voilà ce qu'on attend de moi, et ce que vous devez en at-

tendre vous-même. En trois mots, justifier la sagesse de votre sacrifice aux yeux du monde injuste qui vous condamne, ce sera la première partie; éclairer sur le bonheur de votre sacrifice le monde aveugle qui vous plaint, ce sera la deuxième partie; consoler enfin, autant qu'il est en moi, de l'éternité de votre sacrifice, le monde raisonnable et chrétien qui vous regrette, ce sera la troisième partie. C'est à vous, divin Esprit, que j'ai recours! Vous êtes l'esprit de force, l'esprit de lumière, l'esprit de consolation; j'ai besoin de tous ces dons pour confondre le monde, pour éclairer le monde, pour consoler le monde. »

Outre le soin qui doit présider à cette première distribution du sujet en deux ou trois parties, il faut faire attention à l'arrangement de ces mêmes parties. Un grand nombre de prédicateurs, notamment en Italie, ne travaillent, ne développent, ne décorent de toutes les couleurs de l'imagination et de toutes les beautés oratoires, que la première partie du sermon. Quelques pages froides et insignifiantes le terminent, sans rien détailler, rien approfondir. Il est évident que

cette routine est vicieuse. D'abord il n'y a plus de proportion entre les deux parties, et ensuite la loi de gradation, de progression, cette loi générale des arts qui veut qu'on réserve pour la fin ce qu'il y a de plus énergique et de plus brillant, est ouvertement violée. L'éloquence déchoit quand elle cesse de s'élever; que sera-ce quand elle baisse, qu'elle s'éclipse réellement? toutes les impressions antérieures s'évanouissent, et les succès remportés par la première partie du discours deviennent nuls en un instant. Loin donc de placer une deuxième division moins vaste et moins féconde que la première, il faut s'arranger de manière à ce qu'elle prête encore plus aux développemens ingénieux ou profonds, aux images sublimes, aux tableaux frappans, aux argumens décisifs. Le succès sera remarquable.

Enfin, après la première distribution de la matière, chaque partie principale se trouvera de nouveau divisée, sous-divisée et partagée par nombre de divisions ultérieures. Ces divisions successives et inégales en importance sont souvent difficiles à établir. Le principe qui gouverne la première distribu-

tion de la matière peut s'appliquer également à celle-ci, et la diriger à peu près de la même manière. L'essentiel est que les divisions égales ne rentrent jamais les unes dans les autres, et qu'elles soient réellement parallèles.

N° III. *Des preuves et du pathétique.*

Ce titre seul nous fournit une subdivision naturelle en deux paragraphes secondaires qui traiteront, l'un des *preuves*, l'autre du *pathétique* dans l'éloquence de la chaire.

I. *Des preuves.* — La plus grande partie des principes que nous avons énoncés ci-dessus pour les deux genres de l'éloquence incitative peuvent s'appliquer, avec de légères modifications ou à l'aide de quelques équivalens, à la composition du sermon.

Les preuves en elles-mêmes sont *directes* ou *matérielles*, *indirectes* ou *artificielles*.

Les *preuves directes* sont les passages des livres saints et les décrets des conciles, qu'on peut regarder comme des lois en matière religieuse; les citations des Pères de l'Église, qui remplissent alors les fonctions de témoins; et enfin les exemples, qui répon-

dent aux jugemens dans le genre judiciaire.

On développe de même les preuves par des argumens; on détaille les exemples par la narration, et quelquefois par une série passionnée d'exclamations ou d'interrogations. On les amène, on les expose, on en tire les conséquences de la même manière.

Quant à la disposition, nous avons déjà reconnu qu'il fallait grouper les preuves et les placer selon un ordre d'analogie, en ayant soin toutefois de réserver les plus fortes pour les dernières.

II. *Du Pathétique.* — Nous avons déjà fait quelques réflexions sur les bornes du pathétique dans l'éloquence de la chaire. Ces bornes consistent en ce que; tandis que les éloquences incitatives ont droit de soulever, de calmer toutes les passions, l'orateur sacré doit toujours exciter les unes, toujours calmer les autres. Ainsi, quel homme de Dieu, assis dans la chaire de paix, oserait, invoquant et citant l'Évangile, diminuer la commisération, la reconnaissance, l'amitié dans les âmes de ceux qui l'environnent? Et quel prêtre, au nom du même Dieu, oserait exciter à la haine, à l'envie, à la colère, aux

vengeances? Il n'est qu'une seule passion que la chaire puisse tour à tour exciter et détruire, c'est la terreur.

Ces considérations préliminaires déterminent ce que nous avons à dire sur l'emploi des passions en ce genre.

1° Les passions affectueuses et tendres, toutes celles qui s'accordent avec les tendances morales et qui établissent ou supposent la sympathie, peuvent être excitées. Il faut alors un style élégant, onctueux et plein de grâces simples et franches.

2° Les passions haineuses ne peuvent qu'être combattues; car l'orateur sacré n'est là que pour calmer les tourmentes de l'âme. Il peut alors s'attacher à les flétrir, soit en développant les funestes résultats qu'elles entraînent, soit en traçant le hideux tableau de la turpitude de celui qui en est l'esclave. La diction sera dans ce cas véhémente, vive et un peu âpre.

3° La terreur peut être tour à tour excitée ou calmée. En l'excitant on ramène les coupables à l'obligation de pratiquer des devoirs. En la calmant, on lui montre dans le lointain la miséricorde infinie de Dieu qui

ne veut point la mort éternelle du coupable, qui tend les bras au blasphémateur qui l'a offensé, et à la cour duquel la conversion d'un pécheur cause plus d'allégresse que la vertu de dix justes. Dans le christianisme, la crainte est le commencement de toute sagesse, l'espérance en est le comble : elle est même une vertu et un devoir; et c'est toujours par elle que le représentant du Très-Haut termine ses douces ou terribles leçons, quand après avoir tonné, gémi, arraché des larmes, lancé l'épouvante, comme Massillon en ce jour célèbre où tout l'auditoire se leva saisi d'effroi, il trace enfin des images plus suaves, fait sourire l'espérance au voile diaphane, et nous place, par un souhait que l'assemblée répète, dans les parvis célestes, au milieu des chœurs des anges, et vis-à-vis de Dieu même.

SECTION III.

De l'éloquence narrative ou des récits.

L'*éloquence narrative* est, de sa nature, louangeuse et même adulatrice; quelquefois cependant elle blâme, ment, calomnie; mais ces cas sont si rares que nous pouvons

les omettre totalement; d'ailleurs, ils trouveraient facilement leur place dans la classification.

Ceci posé, parmi les ouvrages qui nous restent, et qui tous célèbrent, adulent, encensent ou le pouvoir ou une supériorité quelconque, nous remarquerons que les uns traitent de la vie d'un homme tout entière, les autres ne roulent que sur quelques actions partielles. Ceux-ci se nomment *complimens*, les autres s'appellent *éloges*.

On pourrait aussi changer un peu les limites de la division et cependant arriver au même but ou du moins aux mêmes mots. Nous remarquerons que, des discours adulatoires, les uns s'adressent aux hommes vivans et en leur présence, les autres roulent sur des hommes morts quelquefois depuis des siècles. Nous nommerions encore les premiers *complimens*, et les autres *éloges*. Cependant nous préférons le premier mode de division.

ARTICLE PREMIER.

Des harangues et des complimens.

Nous donnons ici le nom de *harangues* à ces

complimens de félicitation, de condoléance, de remercîmens que les corps littéraires ou administratifs adressent aux princes. Généralement le style doit en être brillant et fleuri. Dépourvu de toute espèce de pompe, et trop analogue au sujet, il ennuierait et déplairait. Trop pompeux, il serait étranger à ce même sujet. Quant au pathétique, il serait difficile de l'y introduire avec succès, puisque les sentimens exprimés semblent être ceux de tous, et qu'il s'agit bien moins de persuader un auditoire que d'exprimer la persuasion universelle.

La harangue complimenteuse n'est donc point vraiment un genre d'éloquence, et nous ne la mentionnons que pour mémoire et pour avoir une liste complète de tout ce qui se manifeste avec des formes semblables à celles de l'éloquence. Avouons cependant que quelquefois on peut introduire des mouvemens plus prononcés, et même exciter les passions dans le compliment. C'est lorsque les actions qu'on lira sont réellement merveilleuses ou sublimes.

ARTICLE II.

De l'éloge.

Parmi les *éloges*, il faut distinguer ceux *des hommes vivans*, ceux *des hommes qui viennent de mourir*, ceux *des hommes morts* depuis long-temps.

§ I. *Éloges des hommes vivans.*

Ces éloges ont quelques traits de ressemblance avec les harangues et complimens; comme eux, ils doivent être écrits dans un style élégant et fleuri. Ils consistent dans une suite de narrations et de descriptions. Pour en rompre la monotonie, il est à propos d'y joindre quelques considérations d'un ordre élevé, mais toujours plus ou moins analogues au sujet. Les passions impétueuses, énergiques et actives ne peuvent guère y trouver place.

Du reste, ce genre est peu étendu, et nous ne connaissons que deux espèces de harangues qui y rentrent; c'est, 1° l'*éloge académique* des récipiendaires, prononcé en présence de ces mêmes récipiendaires par le

président d'un corps littéraire; 2° le *panégyrique* des princes vivans : encore cette deuxième espèce d'œuvres oratoires n'est-elle plus d'usage aujourd'hui. Elle n'a existé que chez les anciens et n'y a produit qu'un morceau remarquable, le panégyrique de Trajan, par Pline le jeune.

§ II. *Éloges des hommes qui viennent de mourir.*

Une circonstance particulière caractérise et place parmi les harangues intéressantes ces éloges. C'est qu'ils sont prononcés sur le bord de la tombe de ceux que la mort vient de ravir à notre amour, à notre estime ou à notre admiration. Quelle circonstance solennelle! quelle grave source de sensations et de réflexions! quel champ immense pour l'éloquence ainsi placée sur les confins de la mort et de la vie, de l'adulation et de la vérité!

Ces discours ne sont pas tous semblables : les uns sont prononcés dans un temple par la bouche d'un ministre sacré et au nom du Dieu de paix. Les autres n'ont point de sanc-

tion divine et sont prononcés par des hommes ordinaires. Les premiers se nomment *oraisons funèbres;* les seconds, *éloges funèbres.* Commençons par ceux-ci :

N° I. *Éloges funèbres.*

L'éloge funèbre n'est pas matériellement assujéti à des bornes fixes : on peut donner ce nom à ces courtes allocutions que nous prononçons sur la bierre des parens, de l'ami, qui nous furent chers, à l'instant où leur froide dépouille s'enfonce dans le champ du repos et où la terre va nous séparer même de leur enveloppe immobile et glacée. Mais ce n'est point de ces simples et fugitives improvisations de la douleur que nous nous occuperons. L'éloquence des larmes ne peut être soumise aux règles et à l'analyse ; mais quand l'instant funeste qui brise le cœur et glace le sang commence déjà à s'éloigner, l'affliction, changée en une douce et tendre mélancolie, se complaît à dire la vie, les vertus, les travaux, les dernières souffrances de celui qui n'est plus ; ses plaintes s'épanchent et s'exhalent avec une mystérieuse douceur ; un discours : l'éloge funèbre naît.

La couleur dominante d'un tel éloge sera lugubre, et quelquefois la douleur profonde, farouche et haineuse, ne s'exprimera qu'avec un accent terrible et sombre; plus souvent une résignation mélancolique et religieuse gémira tendrement et versera des pleurs sans accuser les destins ou le ciel. En tout cas, la première règle qu'il faille poser à qui se charge d'un tel éloge, c'est de porter le deuil dans son cœur.

L'ouvrage sera composé d'ordinaire d'une suite de narrations et de tableaux. Le style élégant et fleuri doit donc de plus être clair, rapide, harmonieux, varié, semé d'images et de figures. Des contrastes doivent être ménagés pour prévenir la monotonie et l'uniformité. D'ingénieuses et naturelles réflexions, relatives les unes aux mœurs et aux intérêts du jour, les autres aux généralités importantes qui dominent le monde, doivent étendre, élever et environner de majesté le sujet duquel il s'agit. Enfin, d'adroites transitions doivent réunir les détails.

Parmi ces hautes et graves considérations, les principales sont la gloire, le plaisir d'a-

voir bien fait, et l'immortalité dans le sein d'un être suprême. Ces idées, qui ouvrent à l'âme les espaces infinis, allégent le poids de la douleur, font briller dans l'œil un sourire au milieu des pleurs. Le miel céleste de l'espérance s'infiltre au fond du cœur, et les nuages sombres qui semblent écraser le ciel font place à une auréole lumineuse qui décore et consacre le front du mort immortel.

Quant aux passions, toutes celles qu'enfantent et supposent les affections plaintives et douces appartiennent naturellement à l'éloge funèbre. Mais ce qui peut-être étonnera, et ce qui néanmoins est indubitable, c'est qu'il souffre, c'est qu'il invoque même les passions les plus énergiques et les mouvemens les plus impétueux. Quel noble enthousiasme Périclès n'excitait-il pas parmi ses concitoyens en immortalisant à la tribune les guerriers morts dans la guerre du Péloponèse! Et à Rome, qui ne sait que la litière ensanglantée où reposait le cadavre de César, devint, à la voix de Marc-Antoine, l'autel de la vengeance et le piédestal de la monarchie renaissante?

Qui empêcherait ces miracles de se re-

nouveler parmi les modernes! Les grands mobiles de l'âme ne peuvent-ils plus être excités par l'éloquence pleurant au milieu d'un cortége funèbre! Les passions hautaines et fières dorment-elles dans les âmes vis-à-vis du cercueil; et les franges du drap mortuaire étouffent-elles l'amour, la haine, l'envie, la colère, l'indignation, l'ardente soif des honneurs, et l'amour véhément de la gloire? Que sera-ce si, à cette tumultueuse apparition des passions, l'histoire vient joindre ses sages et sublimes tableaux; l'imagination, ses rêves mobiles et ses espérances qu'elle dit réalités; le transcendantalisme philosophique, ses vues profondes dont l'influence traverse les âges et embrasse les mondes?

Mais, jamais on n'a conçu l'éloge funèbre sous ce point de vue élevé. Eh! voilà le mot de l'énigme; oui, sans doute, si des chefs-d'œuvre n'ont pas été produits en ce genre, c'est à la dédaigneuse insouciance avec laquelle nous considérons ce genre de littérature, c'est à la rareté des occasions solennelles qui pourraient le faire éclore, c'est surtout à l'usage qui donne au prêtre seul le droit de

prononcer l'éloge funèbre, qu'il faut attribuer ce malheur. Mais, si, lorsqu'un grand homme meurt, un homme riche d'imagination, de sensibilité et de génie adressait à son ombre l'hommage de ses compatriotes, quelles impressions ne produirait-il pas !

N° II. *Oraisons funèbres.*

Composez un éloge funèbre conformément aux indications que nous venons de donner; qu'un ministre du culte le récite dans un temple, près d'une tombe; que le mot de providence remplace celui de fatalité, vous aurez l'oraison funèbre, telle que l'a faite Bossuet, telle que nous souhaitons la voir reparaître pour l'applaudir.

§ III. *Éloges des hommes morts depuis longtemps, des peuples, etc.*

Ces éloges sont de deux sortes : les uns se nomment *panégyriques*, les autres gardent le nom d'*éloges*.

I. *Panégyriques.* — Les panégyriques ne sont autre chose que des éloges funèbres prononcés les uns en l'honneur des rois, des

princes, des grands à l'anniversaire du jour de leur mort, les autres en mémoire d'un saint le jour de sa fête.

La première espèce de panégyrique ne différant de l'oraison funèbre proprement dite qu'en ce que l'orateur porte la parole en présence d'un catafalque au lieu de la porter en présence d'un tombeau, n'exige de nous ni règles ni observations nouvelles.

Quant aux panégyriques des saints, ce sont pour l'ordinaire de simples sermons dans lesquels la vie du saint n'est citée que comme exemple. Nous pouvons donc renvoyer à ce que nous avons dit du sermon. Néanmoins nous avouons que l'usage qui fait regarder aux prédicateurs le panégyrique comme un sermon nous semble vicieux, en ce qu'il confond les genres et en rend les limites indéterminées. Que dans la vie d'un saint on intercalle des dissertations morales semblables à celles d'un sermon, rien de mieux : la vie du saint n'en est pas moins sa vie. En revanche, que dans un sermon on cite en exemple les travaux, la vie d'un homme, nous ne nous y opposons pas. Mais nous soutenons que le sermon n'en est pas

moins sermon, et que, quelque extension que puisse prendre la partie biographique, jamais elle ne deviendra la première en importance, puisqu'elle est contenue dans l'autre.

II. *Éloges.*—L'ouvrage oratoire auquel on a donné le nom spécial d'éloge se distingue de l'éloge funèbre en ce que celui-ci déplore la perte de l'homme à qui on donne des louanges, et que dans celui-là on ne songe qu'à apprécier, avec la justesse et l'impartialité historiques, le mérite d'un homme recommandable, auquel, du reste, on ne porte aucune affection particulière.

Il résulte de là que la presque totalité des mouvemens oratoires si puissans et si pathétiques dans l'oraison funèbre seraient ici intempestifs, inutiles, ridicules, et que l'emploi des passions doit être considérablement restreint.

La première partie même, celle qui consiste dans la narration des faits, n'est point absolument semblable à celle de l'oraison funèbre. Dans celle-ci, l'orateur, en proie à l'affliction, n'intéresse qu'en amalgamant les faits narrés aux passions véhémentes ou

douces qu'il doit ressentir; dans ceux-là la narration est calme; elle est fondue avec des réflexions, fruits de l'intelligence et résultats de la méditation.

Le style doit être fleuri, nombreux, spirituel et vif. Il ne doit s'élever que proportionnellement aux idées elles-mêmes, et concurremment avec elles.

Un des artifices les plus agréables et les plus propres à diversifier l'uniformité de ces harangues, souvent monotones, est de leur donner une couleur dramatique, ce qu'il est aisé de faire dans la narration.

Il est utile aussi d'envelopper son discours dans ce qu'on appelle un cadre; ce qui consiste à métamorphoser l'ouvrage tout entier en un petit drame où tout est en mouvement, en chaleur, en action. Il en existe deux exemples célèbres, l'un est dans *l'éloge de Marc-Aurèle* par Thomas, l'autre a été fourni par Lucien dans son *éloge de Démosthènes*. Cet éloge, peu connu et qui mérite de l'être davantage, n'est autre chose qu'un dialogue entre le philosophe qui rêve à l'éloge de Démosthènes, et le poète Tersagoras qui de son côté médite celui d'Homère.

Les dernières pages, et celles surtout où il raconte la mort héroïque de Démosthènes, sont magnifiques : il suppose que l'esclave chargé par Antipater de s'emparer de l'orateur, vient lui apprendre comment il s'est empoisonné. Il était dans le temple de Neptune à Calaurie, quand on vient le chercher. On lui promet la vie : « Tu me proposes, répond Démosthènes, tu me proposes la vie de la part de ton maître. Ah! si je dois vivre..., que mes conservateurs soient mon pays, les flottes que j'ai armées à mes dépens, les fortifications que j'ai élevées, l'or que j'ai fourni à mes concitoyens, leur liberté que j'ai défendue, leurs lois que j'ai rétablies, le génie sacré de nos législateurs, l'amour de mes concitoyens qui m'ont couronné plus d'une fois, la Grèce entière que j'ai vengée..... S'ils ne peuvent rien pour moi, je choisis la mort; cesse de me séduire.... Va porter ce cadavre à ton maître, mais jamais il n'aura Démosthènes. »

Ces dernières paroles sont sublimes. Démosthènes lui-même n'eût pas mieux dit.

Deuxième Partie.

ÉLOQUENCE

HORS

DES OEUVRES ORATOIRES.

L'ÉLOQUENCE *hors des œuvres oratoires* ne peut nous arrêter aussi long-temps que dans les œuvres oratoires; car elle n'est plus revêtue de formes aussi décidées, et ne procède plus d'après des lois aussi fixes. Cependant il est nécessaire d'entrer dans quelques détails, qui la plupart seront des applications de principes énoncés plus haut.

Avant tout, nous distinguerons l'éloquence fondue dans l'ensemble ou le corps de l'ouvrage, et l'éloquence de quelques discours semés dans l'ouvrage.

SECTION PREMIÈRE.

De l'éloquence dans l'ensemble de l'ouvrage.

Quiconque parle, expose des faits, décrit

des tableaux ou déduit des conséquences. Mais fixer l'attention sur les faits qu'on expose, sur les tableaux que l'on décrit, sur les conséquences que l'on tire d'un principe, cela est plus difficile et plus beau; en cela consiste l'éloquence. Suétone conte avec beaucoup d'exactitude sans doute les actions des empereurs, mais il laisse froid et calme. C'est un écrivain. Tacite s'y prend tout autrement; on pense, on sent ce qu'il sent et ce qu'il pense. Tacite est un homme éloquent.

Mais en quoi consiste donc ce talent de faire sentir ce qu'on sent, penser ce qu'on pense, vouloir ce qu'on veut. C'est justement le secret du génie. La nature le révèle quelquefois, mais elle ne le révèle qu'à quelques hommes privilégiés.

Cependant l'observation, la lecture, l'exercice et l'étude nous feront apercevoir que cette éloquence tient beaucoup à la sublimité des tableaux qu'ils étalent à nos yeux, ou à la vivacité des couleurs qu'ils emploient, à l'importance des argumens racontés, à la présence de maximes élevées, sévères, profondes.

Ce n'est pas là pourtant le mot de l'énigme. Mais à quoi bon le dire? Qui ne le sait pas, ne le saura jamais : *Nascuntur poetæ*, dit-on souvent ; il faut dire de même : *Nascuntur oratores*. L'éloquence consiste ici à être honnête homme et sensible, à prendre fait et cause pour des événemens étrangers à soi-même, à les ressentir comme s'il s'agissait des biens, de l'honneur, de la vie, etc. Voilà pourquoi Tacite est sans contredit le plus éloquent des écrivains. Personne n'écrit avec plus d'âme, ne se transporte et ne nous transporte plus vite au milieu de la scène, ne nous fait plus complètement sympathiser avec ses personnages. On entre à sa suite et à celle de Germanicus dans les bois de Teutberg, et on y voit les soldats romains recueillir les ossemens des soldats de Varus. Avec lui, on suit la veuve de Germanicus, ses fils, sa cendre, et l'on s'écrie au Forum : Vengeance! Avec lui, on voit Tibère, trop lent à mourir, étouffé sous des matelas par son favori et son successeur. On tremble, on espère, on s'irrite, on s'apaise à son gré : il est éloquent.

SECTION II.

De l'éloquence dans les discours disséminés au milieu d'un ouvrage.

Les ouvrages dans lesquels se trouvent semés de semblables discours sont les uns *en vers*, les autres *en prose*. Ils donneront naissance à des articles parallèles.

ARTICLE PREMIER.

Éloquence des discours disséminés dans les ouvrages en prose.

C'est principalement dans les compositions philosophiques et historiques que les auteurs disséminent des harangues.

§ I. *Des harangues dans les compositions philosophiques.*

Les *harangues* se trouvent dans les *compositions philosophiques*, soit lorsqu'on fait parler son adversaire pour exposer succinctement sa doctrine, soit lorsqu'on monte sur le trépied et que l'on invite les lecteurs à admettre les opinions et les dogmes qu'on

s'est imaginé découvrir, soit enfin lorsque, adoptant dans l'ouvrage la forme du dialogue, on fait longuement discuter les interlocuteurs.

Dans tous ces cas, le style doit être simple, ferme, clair et nourri. Si les principes sont développés, alors il peut devenir plus harmonieux, plus orné et plus abondant, et il s'élèvera graduellement avec le sujet. Mais si le philosophe se borne à une simple récapitulation des faits essentiels, ces qualités intempestives et peu en harmonie avec le reste deviendraient autant de défauts.

En traitant des *harangues* dans les *compositions historiques*, nous comprendrons avec quelques littérateurs, sous la dénomination générique de compositions historiques, le *roman* et l'*histoire*.

§ II. *Des discours dans le roman.*

Que le romancier ait droit d'intercaler des discours dans son ouvrage, cela est clair; car chez lui tout est fiction ou du moins censé fiction. Il n'y a pas plus d'invraisemblance à faire tenir un discours à

ses personnages, qu'à les faire vouloir et agir.

Il y a plus, non-seulement le discours ne choque point la vraisemblance dans un roman, mais encore il y ajoute. En effet, quel est le but du romancier? est-ce de raconter des faits? mais on ne raconte point pour raconter. Est-ce d'instruire? ceci est fort rare. C'est de toucher et de plaire, par le récit des faits et la description des passions. Or, afin de toucher et de plaire, il est bon d'identifier d'abord le lecteur avec ses personnages; et comment le peut-il mieux qu'en nous faisant assister à leurs confidences et à leurs conversations?

Maintenant, à quelles règles faut-il soumettre les discours du roman?

Ces règles ne peuvent être fixées d'une manière absolue; car les discours doivent varier selon le rang, le caractère et la position des personnages. Or, il est impossible d'assujétir tous ces détails à une commune mesure; car, non-seulement toutes les réalités, mais encore toutes les possibilités et quelquefois même des impossibilités sont de mise dans les romans. Que faire donc dans ces

occasions? Consulter la nature; les mœurs sociales, les intérêts du moment, avoir égard aux localités, aux époques; proportionner le ton à la gravité et à la hauteur des sujets; introduire le langage véhément de la passion toutes les fois que la situation le comporte, et du reste s'en remettre, d'une part aux règles que nous avons posées ci-dessus dans la première partie, de l'autre aux avis partiels du goût et aux inspirations du génie.

§ III. *Des harangues chez les historiens.*

Nous traiterons d'abord une question qui n'est pas sans importance, celle de la vraisemblance et de l'à-propos des harangues dans l'histoire. Viendront ensuite quelques observations sur les divers caractères de ces harangues et sur les formes qu'elles affectent.

C'était autrefois un grand problême que de savoir si ces magnifiques harangues, qui parsèment les compositions historiques des anciens, et que l'on ne balançait pas à regarder comme des beautés de détails, étaient aussi des beautés dans l'ensemble. La plu-

part des rhéteurs et des hommes de lettres les blâmaient, disant que jamais les personnages mis en scène n'avaient tenu de semblables discours, que d'ailleurs ces morceaux pathétiques, énergiques ou sublimes il est vrai, mais presque toujours beaucoup trop longs, étaient sans proportions avec les autres parties de l'ouvrage, et formaient ainsi des hors-d'œuvres; enfin qu'ils ralentissaient les récits et diminuaient l'intérêt en le partageant. Toutes ces objections étaient superficielles ou portaient à faux.

1° Qu'importe que les personnages mis en scène aient ou non prononcé les paroles mêmes que l'on place sur leurs lèvres. Les historiens eux-mêmes n'ont point songé à nous tromper là-dessus, autrement ils auraient essayé de déguiser leur style habituel. Et qui s'imagine qu'un sténographe ait recueilli les discours d'Alexandre à ses soldats révoltés, de Camilelus ou de Memmius aux tribus romaines, de Galgacus aux Calédoniens. Mais s'ils n'ont pas tenu le langage qu'on leur prête, ils ont parlé du moins, et parlé d'une manière analogue à celle de leur historien. Dès lors la vraisemblance

n'est plus blessée, et la vérité même, qui est en histoire plus que la vraisemblance, subsiste tout entière. Car quel est le but de l'histoire? de relater les faits. Relate-t-elle tous les détails? si elle dit que les troupes marchèrent à l'ennemi, dit-elle combien ils firent de pas? s'il s'agit d'une victoire, dit-elle ce que fit chaque soldat? c'est bien assez de décrire sommairement les manœuvres et la conduite de chaque corps. Il en est de même dans un discours. En donner la substance par un tracé rapide des pensées principales, voilà l'essentiel; descendre dans le détail de chaque pensée et transcrire les paroles elles-mêmes, serait puéril.

2° Il est rare qu'il y ait disproportion entre les harangues et le reste du récit. En effet, quiconque a lu les historiens de l'antiquité a dû remarquer que plus ils passent légèrement sur les détails d'un fait, plus ils rétrécissent et abrégent les harangues, et qu'au contraire, quand ils commencent à développer les faits, ils donnent de même bien plus d'étendue à l'analyse d'un discours. Songe-t-on d'ailleurs à la longueur des ouvrages historiques en question, lorsque l'on

parle de disproportions? songe-t-on que les Annales de Tacite contenaient sans doute vingt livres, et que l'Histoire de Tite-Live en avait jusqu'à cent quarante-deux. Des harangues de six pages sont-elles hors de toute proportion avec ces dimensions colossales.

3° Ces harangues ne sont point des hors-d'œuvres; car, chez les anciens, le peuple faisait les lois, nommait ses chefs, quelquefois décrétait la paix, la guerre, en un mot délibérait. Ce qui se passait dans ces grandes assemblées délibérantes, l'influence d'un tribun, d'un consul sur ces masses aveugles, mobiles et passionnées, leurs fluctuations, leurs interrogations, leurs exclamations sans suite, tout cela est-il sans intérêt pour nous? Et même, lorsque c'est à d'autres qu'au peuple ou aux assemblées d'élite que s'adresse le discours, ne peut-il intéresser? Les paroles d'Annibal, de Scipion, de Paul-Émile à ses soldats, sont-elles pour nous de vaines phrases? Les réquisitoires de Capiton contre Thraséa, l'apologie de Crémutius Cordus se lisent-ils avec ennui? Le discours par lequel Mucien décide Vespasien à se faire empereur retarde-t-il le cours de l'ac-

tion? Et même, dans un de nos historiens modernes qu'on aime à citer, trouve-t-on trop longues toutes ces délibérations préliminaires qui précèdent le récit de la campagne de Moskou? Trouve-t-on trop longue, par exemple, cette analyse des objections d'un des grands officiers de la couronne contre la gigantesque expédition?

Les harangues historiques, quoique susceptibles d'être prononcées sur toute espèce de sujets, appartiennent presque toutes aux genres délibératif et militaire. Quelques-unes sont du genre judiciaire; très-peu se réfèrent à l'éloquence démonstrative ou du panégyrique.

La plupart du temps, la harangue historique doit n'être qu'un résumé brillant et vif d'un discours plus long dont on ne transcrit point les détails. Pour bien faire ce résumé, il faut réunir deux talens différens, savoir : 1° celui de distinguer, parmi une foule de détails, le trait principal des traits accessoires, et les sommités, des points inférieurs; 2° celui de grouper ces sommités éparses et sans liaison apparente, de manière qu'elles forment un tout en quelque

sorte homogène et un. Ce double objet ne peut être rempli que par celui qui joint à la force de tête d'un philosophe, toute la flexibilité, l'adresse et l'art d'un orateur consommé.

Mais quelquefois l'historien semble vouloir rapporter le discours tout entier ou du moins en transcrire les morceaux les plus considérables. Dans ce cas, nous n'avons point de règles nouvelles à lui tracer; celles qui dominent toute composition de ce genre ont été posées et prouvées dans la première partie.

Quant aux formes, elles sont directes ou indirectes, selon que l'historien fait parler le personnage même, ou qu'il rapporte la substance de son discours. Si l'on demande maintenant de quelle manière il faut employer les formes, nous poserons les règles suivantes.

1° Employez le discours direct lorsque vous rapportez des fragmens considérables d'un discours.

2° Usez au contraire de la forme indirecte toutes les fois que vous analyserez et abrégerez le discours; faites-en de même lors-

que vous énoncez l'opinion incertaine et vague de la multitude qui se partage.

3° Enfin, le plus souvent mélangez les deux formes, de manière à varier à la fois le ton, le style et même le développement de l'analyse, comme dans l'exemple cité à la fin du paragraphe précédent, comme dans celui-ci, qui est une réponse aux objections du premier.

Article II.

Éloquence des discours disséminés dans les compositions poétiques.

Nous ne poursuivrons ici l'Éloquence que dans deux genres de poésie, l'épopée et le théâtre. Toutes les autres applications seraient fausses, et en même temps elles n'offrent pas d'utilité.

§ I. *Éloquence dans l'épopée.*

Le genre épique, le plus grave et le plus majestueux de tous, admet l'éloquence et même admet les formes oratoires. Le 1er chant de l'Iliade, le 9e, le 20e ne sont presque qu'une suite de discours. Il en est de

même dans toutes les épopées composées depuis ce temps.

Il n'y a aucune règle nouvelle à établir pour cette espèce de discours; on peut même jusqu'à un certain point se dispenser de leur obéir ou de les consulter. En effet, un discours poétique n'a pas besoin d'exorde, de division, de péroraison, etc. Cependant toutes ces divisions et même tout l'art de la composition oratoire peuvent s'y trouver quelquefois. De tels discours sont nécessairement intéressans et curieux à connaître, et nous conseillons aux jeunes amans de l'éloquence d'en analyser quelques-uns. Il n'en existe peut-être pas de plus beau que celui de Barnevelt, dans *la Bataviade*, par Chénier, chant Ier, lorsque ce grand homme, qui parle à ses concitoyens révoltés depuis huit ans contre la tyrannie de Philippe, combat les deux députés qui l'ont précédé à la tribune nationale, et qui ont conseillé l'un de conclure un traité, l'autre de s'expatrier dans les Indes.

§ II. *Eloquence dramatique.*

L'éloquence dramatique est généralement

plus vive, plus rapide, plus saillante que celle de l'épopée; cela tient à la nature même des deux genres. L'épopée n'étant qu'un récit, a plus de lenteur et de gravité. Au théâtre, les hommes parlent, agissent eux-mêmes. Il n'y a pas un poète entre eux et les spectateurs. Rien ne semble arrêter leur essor, comprimer leur élan, gêner leur allure.

Parmi ces discours, il en est qui ont adopté du genre oratoire jusqu'aux formes; ils ont, comme le discours de Barnevelt ci-dessus analysé, exorde, proposition, confirmation, péroraison; quelquefois même la narration s'y trouve aussi comprise. Ils ont des preuves artificiellement échelonnées et disposées, des syllogismes, des enthimêmes en règle, de nombreuses objections et une réfutation. Enfin, ils ont des moyens d'émouvoir, de toucher et de plaire; ils excitent et calment les passions. Tels sont, entre autres, celui de Mitridate, au 3e acte, dans la pièce de ce nom, et celui d'Auguste, au 5e acte de *Cinna*.

Mais le plus souvent les harangues sont plus courtes et ne contiennent guère que l'expression d'un sentiment ou d'une pensée

dominante ; aussi notre opinion est-elle qu'elles ne méritent pas ce nom. Ainsi qu'un mot, qu'un mouvement de colère ou de haine fasse éclore une tirade éloquente, nous ne voyons pas là un discours, une œuvre oratoire, nous n'y voyons qu'un fragment. Ce n'est point l'édifice, c'est une des pierres qui peuvent entrer et qu'on acceptera volontiers dans sa construction.

Au reste, nous ne confondons pas dans cette classe les monologues et les tirades brûlantes qui peignent si bien l'état d'une âme irrésolue et flottante, partagée entre deux passions violentes et entraînée successivement par toutes deux. C'est là, c'est dans ces convulsions déchirantes du cœur incertain de lui-même, que triomphe l'éloquence. C'est là aussi que triomphe la muse épique. Quoi de plus pathétique, par exemple, que ce jeune Séide, partisan enthousiaste du prophète et admirateur secret de Zopire, frissonnant au mot de meurtre, frémissant à l'idée de désobéir, poussé au meurtre par l'amour, la plus douce des illusions terrestres, par la religion, la voix céleste, se débattant vainement

sous l'ascendant du fatal Mahomet; ou que cette délirante Roxane qui flatte, menace, adore, déteste, veut et ne veut plus, dont les bras caressent, puis brandissent le poignard, et dont la voix attendrie, il y a un instant, pour la volupté, rugit pour la haine et dit : Sortez ?

Il est rare que les formes légères et changeantes de la comédie secondent ou même admettent les formes sévères et mâles de l'éloquence; aussi avant Molière personne ne les avait-il encore réunies. Outre la différence de leur caractère, un autre obstacle s'opposait encore à cette fusion; c'est que les sujets qu'affectionne la muse comique sont presque tous tirés de l'intérieur de la vie domestique; et comment l'éloquence peut-elle descendre là? Molière pourtant l'y a fait descendre ou plutôt l'y a fait monter; car il a su placer ses tableaux de famille et ses scènes de ménage dans une sphère si haute, que nul autre que lui n'aurait pu y atteindre. Ce génie profondément observateur, en trouvant dans le cœur humain des plaies cachées que personne n'avait vues avant lui, fit consister la comédie à peindre

les vices de l'homme en même temps que ses ridicules. De là, *l'Avare*, *le Misanthrope* et *Tartufe*, créations miraculeuses qui décèlent le grand philosophe, le profond moraliste, le peintre habile, le puissant orateur. On a depuis marché sur les traces de Molière; car quand une grande route est ouverte, chacun veut y passer. Mais les plus heureux de cette foule de disciples sont encore bien loin du maître, et ni les tirades brillantes de *la Métromanie*, ni la haute conception du *Philinte* de Fabre ne peuvent empêcher de reconnaître dans *le Misanthrope* et *Tartufe* deux chefs-d'œuvre oratoires, et dans Molière le poète le plus éloquent qui ait jamais existé.

BIOGRAPHIE

DES ORATEURS LES PLUS ILLUSTRES

TANT ANCIENS QUE MODERNES.

AFER (Domitius), contemporain de Tibère et des trois empereurs suivans, fut le plus habile orateur de son siècle. La véhémence et l'énergie étaient les deux caractères principaux de son éloquence. Il mourut l'an de J.-C. 59, après avoir possédé les plus hautes dignités et même celle de consul. Quintilien avait été son disciple.

AGUESSEAU (Henri-François d'), né à Limoges en 1668, fut nommé procureur général en 1700, chancelier et garde des sceaux en 1717; disgracié l'année suivante, pour s'être opposé au système de Law, il fut en 1720 réintégré dans ses fonctions, puis repoussé de nouveau en 1722, et rappelé en 1737. Il mourut le 9 février 1751. D'Aguesseau était un des hommes les plus probes et les plus savans de son siècle; ses discours, qui ont été recueillis en deux volumes, sont très-remarquables par la beauté du style et l'élévation des pensées.

ANDOCIDE, fameux orateur contemporain

de Socrate. Banni plusieurs fois d'Athènes, il parvint toujours à se faire rappeler. Il nous reste de lui quatre discours.

ANTIPHON de Rhamnuse, sophiste et orateur, fut le maître de Thucydide. Il passe pour être le premier qui ait exigé un salaire pour ses discours. Il contribua par son éloquence à l'établissement du gouvernement des quatre cents, après la chute duquel il fut accusé de trahison et condamné à mort, 411 ans avant J.-C. Il nous reste de lui quinze harangues.

ANTOINE (Marc), *M. Antonius*, père d'*Antonius Creticus*, et grand-père du célèbre triumvir, consul l'an 99 avant J.-C., est célèbre surtout comme orateur. Il affectait d'improviser ou du moins de parler souvent; mais il préparait tous ses discours avec le plus grand soin. Il excellait surtout à émouvoir les passions. Sa carrière ne fut qu'une longue suite de triomphes oratoires. Le seul Crassus lui disputait la palme de l'éloquence. Il fut tué par les soldats de Marius, l'an 86 avant J.-C., pour avoir embrassé le parti de Sylla. Marius se fit apporter sa tête au milieu d'un festin, et après l'avoir long-temps contemplée, il la fit exposer au Forum sur la tribune aux harangues.

APER (M. Arzio), orateur latin, né dans les Gaules, se distingua à Rome par une éloquence véhémente, mais un peu prétentieuse

et trop chargée d'ornemens. Il est un des interlocuteurs du *Dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence*, attribué ordinairement à Tacite et à Quintilien. On a voulu aussi, mais à tort, le lui donner. Il mourut l'an de J.-C. 85.

ATHANASE (*S. D. Atanasius*), archevêque d'Alexandrie, célèbre par son opposition à la doctrine d'Arius, se fit remarquer surtout au concile de Nicée par son zèle et par son éloquence dont le caractère est l'énergie et la vivacité; c'est à lui qu'on attribue le *Symbole de Nicée*.

AUGUSTIN (saint), *D. Aurelius Augustinus*, de Tagaste en Afrique, exerça la profession de rhéteur à Carthage et à Milan. Il eut une jeunesse très-orageuse; mais sitôt qu'il fut entré dans le sein de l'Église, il donna l'exemple de toutes les vertus. Il fut, en 395, nommé à l'évêché d'Hippone, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 420. Saint Augustin est un des écrivains les plus féconds qui aient jamais existé. Outre une quantité considérable d'ouvrages sur divers sujets, on a de lui plus de cent sermons et homélies. On y trouve quelquefois de l'onction et de la facilité, mais rarement de la hardiesse, de la force et de l'entraînement.

BARBAROUX, un des députés les plus jeunes de la Gironde. Il fut proscrit et suppli-

cié en 1793, avec Vergniaux, Guadet, Rabaut St.-Etienne et autres membres illustres de la Convention. Son style élégant et correct n'avait pas encore la vigueur que lui auraient donnée l'âge mûr et l'habitude de la tribune ; mais il promettait un grand orateur à la France, et il avait déjà donné plus que des espérances.

BARNAVE, un des députés Girondins qui se signalèrent le plus par leur éloquence en 1792 et 1793, et qui furent portés sur les listes de proscription par Robespierre et ses adhérens. Ce qui distingue surtout Barnave, c'est l'accord constant de la modération et de la force, et l'inflexible ténacité avec laquelle il poursuit une question jusqu'à ce qu'il l'ait épuisée et résolue.

BARROW (Isaac), né à Londres en 1677, et mort en 1730, professa le grec et la géométrie à Cambridge. Il a donné plusieurs éditions de géomètres grecs, et composé de son propre fonds un grand nombre d'ouvrages anglais. On estime principalement ses sermons.

BASILE (saint), surnommé *le Grand*, né à Césarée en Cappadoce, en 329, fut nommé à 40 ans évêque de cette ville, et se fit remarquer par sa fermeté contre les Ariens. Il mourut en 379, laissant un très-grand nombre d'ouvrages qui se recommandent par l'imagination brillante, une bonne logique et un style très-

fier. Son chef-d'œuvre est l'*Hexameron*, ou *Recueil de neuf homélies sur l'ouvrage des jours.*

BOLINGBROKE. (Voyez la *Biog. de la* MORALE.)

BOSSUET (Jacques-Bénigne), né à Dijon en 1627, docteur en Sorbonne en 1652, évêque de Condom en 1669, évêque de Meaux en 1681, et conseiller d'état en 1697, fut célèbre de bonne heure par ses prédications et par la conversion de quelques illustres protestans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont l'*Histoire universelle*, les *Variations*, des *Sermons* et *six Oraisons funèbres.* La sublimité est le caractère principal de ces diverses compositions, qui d'ailleurs sont toutes remarquables par l'érudition et la force des raisonnemens.

BOURDALOUE (Louis), jésuite, né à Bourges en 1632, prêcha à Paris, à la cour et en Languedoc. Ses sermons, extrêmement vantés de son temps, ne sont plus goûtés aujourd'hui; le seul mérite qu'on puisse y louer, est l'ordre et l'art de faire un plan. Du reste, nulle élévation, des digressions oiseuses, subtiles; de ridicules allégories, et un style lourd, sec, plat, trivial et monotone, et souvent l'accent du fanatisme.

BRUTUS (*M. Junius*), meurtrier de César, était aussi recommandable par son éloquence et ses talens littéraires, que par ses vertus pa-

triotiques. Il consacrait la plus grande partie des nuits à l'étude. Son éloquence était nerveuse, concise et peu chargée d'ornemens. Il reste de lui un très-grand nombre de lettres qui se trouvent parmi celles de Cicéron *ad Familiares;* quelques-unes sont des chefs-d'œuvre.

CALVUS (*C. Licinius*), fameux orateur, disputa à Cicéron la palme de l'éloquence. Il paraît qu'il égalait cet orateur pour l'élégance, l'harmonie et la correction du style, mais qu'il s'animait rarement et que sa diction était trop sèche et trop nue. Il avait beaucoup de penchant pour la satire, et railla amèrement César et Pompée.

CANNING (George), né en Irlande en 1770, fils de poète et poète lui-même. Protégé par le fameux Pitt, il fut nommé, à 23 ans, à la chambre des communes. Orateur élégant, mais prétentieux et satirique, ce ne fut que dans ces derniers temps qu'il sut élever son éloquence à la hauteur de son génie. Parvenu au rang le plus éminent, il vécut assez pour sa gloire, mais pas assez pour le bonheur de son pays. Il est mort le 22 juillet 1827. On a de lui un recueil considérable de poésies assez remarquables.

CATON d'Utique (*M. Porcius Cato Uticensis*), petit-neveu de Caton le Censeur, empêcha le sénat de nommer Pompée dictateur, ouvrit et fit prévaloir l'avis de condamner à mort les com-

plices de Catilina, et s'opposa de toutes ses forces au premier Triumvirat. Caton s'enferma dans Utique et s'y donna la mort, l'an 46 avant J.-C. Les anciens, surtout Sénèque, ont beaucoup vanté l'éloquence de Caton : elle était énergique, concise et sententieuse.

CATON le Censeur, grand-oncle de celui-ci, était aussi très-éloquent. Il restait de lui cent cinquante harangues du temps de Cicéron, qui en parle avec le plus grand éloge.

CICÉRON (*M. Tullius Cicero*), le plus fameux des orateurs romains, naquit à Arpinum, l'an 106 avant J.-C., d'une famille peu illustre. Il étudia sous le célèbre orateur Crassus, fit une campagne sous Sylla, dans la guerre des Marses; puis, revenu à Rome, s'appliqua de nouveau à la philosophie et à l'éloquence, sous Phelon et Molon. A l'âge de 26 ans il débuta au barreau, plaida pour Roscius d'Amérie contre Chrysogonus, affranchi de Sylla, et gagna sa cause. A 30 ans il fut nommé questeur et ensuite édile. Ce fut à cette époque (70 avant J.-C.) qu'il fit ses sept harangues contre Verrès, et qu'il parvint à faire exiler ce grand coupable. Il fut ensuite préteur (64) et enfin consul (63). Revêtu de cette haute dignité, il fit rejeter par le peuple même la loi agraire que proposait le tribun Ruffus, découvrit la conspiration de Catilina, força ce conspirateur à quitter Rome

et à faire la guerre à sa patrie, et fit transférer en prison ses principaux complices. Cinq ans après il fut exilé, par les intrigues de Clodius, comme ayant fait mettre à mort des citoyens romains; mais son exil ne dura que deux ans. Dans les guerres civiles il suivit le parti de Pompée, mais après la bataille de Pharsale il fit sa soumission à César, et revint à Rome; dès lors il ne joua plus de rôle politique, excepté quand, à la mort de César, Antoine voulut s'emparer de toute l'autorité; Cicéron voulut alors lui opposer le jeune Octave, qu'il croyait moins dangereux, et prononça contre Antoine les quatorze admirables discours des Philippiques. Le triumvir s'en vengea en le portant sur des listes de proscription, et Cicéron fut assassiné à Tusculum, à l'âge de 64 ans, l'an 43 avant J.-C. Il nous reste de Cicéron environ soixante harangues, parmi lesquelles les plus fameuses sont les *Verrines*, les *Catilinaires*, les *Philippiques*, le *pro Ligario*, le *pro Milône* et le *pro Marcello*. Dans toutes on remarque au plus haut degré les grandes qualités oratoires, la justesse et la vigueur du raisonnement, le naturel et la vivacité des mouvemens, l'art des bienséances, le don du pathétique.

COCHIN (Henri), un des plus célèbres orateurs du barreau français, naquit à Paris en 1687, et mourut âgé de 60 ans. Sa vie, qui ne

fut qu'une suite de triomphes oratoires, n'offrit du reste rien de remarquable. On a publié ses œuvres, Paris, 1751 et suivantes, six vol. in-4°.

COTTA (*C. Aurelius*), fameux orateur romain, ennemi de Marius, qui l'exila, fut nommé consul l'an 75 avant J.-C. Il était remarquable surtout par l'élégance de son style.

CRASSUS (*L. Licinius*), consul 95 ans avant J.-C., fut, avec Antoine, le plus célèbre orateur de son temps. Il était remarquable surtout par son style élégant et noble. Cicéron en fait le principal interlocuteur du dialogue *de Oratore*.

CYRILLE (saint), évêque d'Alexandrie, mort en 444, laissa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque ses *Homélies*. Son style n'a ni élégance, ni clarté, ni précision. Il est verbeux, copie souvent des passages entiers de l'Ecriture, et recherche les allégories bizarres et lointaines.

DÉMADE (*Demades*), orateur fameux qui de simple matelot s'éleva par son éloquence aux premiers emplois de la république. Fait prisonnier par Philippe, à la bataille de Chéronée, 338 ans avant J.-C., il se concilia, par un mot courageux, l'estime de ce prince, qui le rendit aussitôt à la liberté. Sous Alexandre cependant il se vendit à la Macédoine et à Antipater. Il trahit ensuite ce dernier pour Antigone, qu'il engagea à se rendre maître de la Grèce.

Cassandre, ou selon d'autres, Antipater lui-même le fit arrêter et le tua de ses propres mains, l'an 318 avant J.-C. Il nous reste un discours de Démade; cet orateur était surtout remarquable par son esprit.

DÉMETRIUS de Phalère, ainsi nommé parce qu'il était de Phalère, près d'Athènes, orateur et homme d'état, disciple de Théophraste, fut élu archonte décennal d'Athènes, l'an 317 avant J.-C., et employa ses grands biens à l'embellissement de la ville. Les Athéniens, charmés de sa munificence, lui élevèrent 360 statues de bronze. Après dix ans de l'administration la plus sage, il fut chassé par une révolution opérée en faveur d'Antigone, et condamné à mort par contumace. Il se réfugia à la cour de Ptolémée Soter, qui le nomma bibliothécaire d'Alexandrie, et l'honora de sa confiance. Ptolémée Philadelphe, successeur de Soter, le relégua dans la haute Egypte, pour avoir conseillé à son prédécesseur de le déshériter pour des enfans d'un autre lit. Démétrius, ne pouvant supporter son exil, se fit piquer par un aspic et mourut l'an 284 avant J.-C. Il nous reste sous son nom un Traité de rhétorique qui passe pour être de la composition de Denys d'Halicarnasse.

DÉMOSTHÈNES, le plus fameux orateur de l'antiquité, né l'an 384 avant J.-C., à Péenum,

perdit son père à 7 ans. Il dut toutes ses qualités à lui-même, car son éducation fut négligée, et la nature l'avait traité peu favorablement: cependant, dévoré du désir de parler en public, il surmonta toutes les difficultés que lui opposaient la faiblesse de sa poitrine et les vices de sa prononciation, et il parvint à parler nettement et distinctement au milieu du fracas des assemblées délibérantes. Il avait été hué la première fois qu'il avait parlé en public; mais quand il reparut à la tribune, des applaudissemens unanimes l'accueillirent. Philippe cherchait alors à diviser et à soumettre la Grèce. Démosthènes devina et révéla ses projets à tous ses concitoyens et les arma contre ce prince ambitieux. La bataille de Chéronée ayant renversé toutes les espérances d'Athènes et de la Grèce, il se tut pendant quelques années. Accusé, en 325 avant J.-C., de s'être laissé corrompre par les dons d'Harpale, il se retira à Trézène et de là à Egine; mais à la mort d'Alexandre (323), il fut rappelé et revint en triomphe. Son éloquence et celle d'Hypéride firent décréter la guerre Lamiaque. Mais Antipater et Cratère ayant été vainqueurs à Cranon, Athènes fut obligée de livrer ses orateurs. Démosthènes s'enfuit à Calamire dans un temple de Neptune, et, voyant les soldats d'Antipater approcher pour le saisir, il s'empoisonna avec

une plume imprégnée d'un venin subtil, l'an 322 avant J.-C. Il avait alors 60 ans. Démosthènes passe à juste titre pour l'homme le plus éloquent qui ait jamais existé. Nul orateur ne l'égale en force, en grandeur, en sublimité, en rapidité, en enthousiasme. Il convainc, il entraîne, il force à voir ce qu'il voit, à vouloir ce qu'il veut. De plus son style est irréprochable et n'a pas moins d'élégance que de précision et de nerf.

DINARQUE, orateur grec, disciple de Théophraste, ayant été accusé de s'être laissé corrompre par l'or des Macédoniens, s'exila à Chaléis et ne revint à Athènes que 15 ans après, l'an 307 avant J.-C. Il fut mis à mort par Polysperchon. Il nous reste de lui trois harangues.

DION CHRYSOSTOME florissait sous Vespasien et ses fils. Domitien, qui le haïssait, voulait le faire mourir; il n'échappa qu'en errant de ville en ville, sous divers déguisemens. Il pénétra ainsi dans la Mésie et jusque chez les Scythes. Il était dans le camp romain sous un habit de mendiant; à la nouvelle de la mort de Domitien, l'armée était sur le point de se révolter, quand tout-à-coup Dion s'élance vers l'autel de Jupiter, se fait connaître, harangue les troupes et leur persuade de reconnaître Nerva. Il mourut sous Trajan. On dit qu'il était chrétien. Il reste de lui quelques haran-

gues et un *Traité des devoirs des rois*. Le nom de *Chrysostôme*, qui signifie en grec *bouche d'or*, lui fut donné à cause de son éloquence.

ESCHINE (*Æschines*), orateur athénien, rival de Démosthènes, florissait vers l'an 342 avant J.-C. Envoyé en ambassade près de Philippe, avec Démosthènes, il se laissa séduire par ce prince, tandis que son collègue demeura incorruptible. Dès lors ils sentirent l'un pour l'autre la haine la plus vive. Après la bataille de Chéronée, Eschine accusa Atypher, sur la motion duquel la république avait offert une couronne d'or à Démosthènes; il succomba. Exilé comme calomniateur, il se retira à Rhodes, où il ouvrit une école d'éloquence. Dans la suite il passa à Samos et y mourut âgé de 75 ans. On a encore de lui plusieurs discours, entre autres sa harangue pour la couronne. Son style est fleuri, abondant, harmonieux, et ne manque pas de force.

FLÉCHIER (Esprit), né à Pernes en 1632, s'acquit une très-grande réputation par ses panégyriques et ses oraisons funèbres, entre autres par celle de Turenne, et fut en récompense nommé à l'évêché de Lavaur, puis à celui de Nîmes. Il se fit adorer dans ces deux diocèses, par sa charité, sa douceur à l'égard des protestans, et la régularité de ses mœurs. Il mourut en 1710.

FOX, fameux orateur anglais, adversaire de Pitt et son rival au ministère et hors du ministère. Sa jeunesse orageuse se passa dans la corruption et les dissentions domestiques. Parvenu de bonne heure à la chambre des communes, il y débuta tout-à-coup avec un éclat extraordinaire; et, révélé à lui-même par son succès, il se livra à l'éloquence avec toute la fougue et l'exagération de son caractère. Personne ne possédait au même point que lui l'art de soulever et de déchaîner les passions, mais il était moins habile à les calmer; il était admirable surtout dans la réplique.

FOY (Maximilien-Sébastien), lieutenant-général, né à Ham (Somme) le 3 février 1775. Il s'illustra dans la carrière militaire, qu'il avait embrassée dès sa jeunesse, comme plus tard à la tribune nationale; et les champs de l'honneur ainsi que l'enceinte des assemblées législatives ont tour à tour mis en évidence son courage, ses talens et son patriotisme. La mâle énergie de son éloquence, qui l'a placé au premier rang des orateurs de notre siècle, l'a fait connaître assez pour que nous soyons dispensés d'en parler plus longuement. Il est mort à Paris, le 28 novembre 1826. Il a laissé un ouvrage important sur la *guerre de la Péninsule*.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), né à

Rennes en 1725, parut au barreau avec éclat à l'âge de 28 ans, et bientôt effaça tous ses contemporains. Le caractère dominant de son éloquence était l'insinuation et le pathétique; sa voix et son geste étaient d'une énergie entraînante. Il improvisait presque toujours ou du moins parlait sur de simples notes.

GRACQUES (les) *Sempronius* et *C. Sempronius*, fils de Tib. Sempronius Gracchus, consul 175 et 163 ans avant J.-C., furent tribuns du peuple, l'un en 133, l'autre en 123. Ils firent l'un et l'autre passer des lois agraires, qui les rendirent les idoles du peuple, ce qui motiva leur assassinat par le parti des Optimates, Tiberius 133 et Caius 121 ans avant J.-C. Il paraît que jusqu'à eux personne n'avait manié aussi habilement la parole: par malheur il ne nous reste aucun de leurs discours.

GRÉGOIRE (saint) de Nazianze composa, entre autres ouvrages, des sermons admirables par la noblesse et la sublimité des pensées, la force et la suite des raisonnemens, la pureté et la variété du style. Il mourut en 389.

GUADET, le plus célèbre des membres du club de la Gironde, après *Vergniaud*, prononça à la Convention, en 1792 et 1793, un grand nombre de discours éloquens: le plus remarquable est celui où il discuta le sort de Louis XVI, et vota l'appel au peuple. Son style est généra-

lement animé et correct; ses périodes harmonieuses et arrondies.

HERODE-ATTICUS, fameux orateur et sophiste du deuxième siècle, se distingua surtout par son talent d'improvisation. Il fut maître de l'empereur Vérus, et il parvint au consulat en 143.

HORTENSIUS (Q. *Hortalus*) débuta dans la carrière du barreau à 19 ans, et fut regardé comme le premier orateur de son temps, jusqu'à ce que Cicéron le dépossédât de ce titre. Comme il négligeait beaucoup la composition de ses discours, il survécut à sa réputation. Il ne nous reste aucun de ses ouvrages.

HYPERIDE (*Hyperides*), orateur athénien, disciple de Socrate et de Platon, prit une part très-active au gouvernement de la république. Après la mort d'Alexandre (324 ans avant J.-C.) il contribua puissamment à faire décréter la guerre Lamiaque. Mais la perte de la bataille décisive de Cranon ayant détruit toutes les espérances de la Grèce, Antipater obligea les Athéniens de lui livrer Hypéride, et le fit mettre à la question pour le forcer à dévoiler les projets secrets des Athéniens. Mais Hypéride se coupa la langue avec ses dents, pour n'être point tenté de trahir sa patrie. Il mourut l'an 322 avant J.-C.

ISÉE, orateur athénien, disciple de Lysias

et d'Isocrate et maître de Démosthènes, donna le premier aux ouvrages oratoires cette gravité qui caractérise l'éloquence de la tribune. Son style est plein de grâces sans avoir la moindre trace d'affectation. Il nous reste de lui onze discours.

ISOCRATE, né à Athènes 437 avant J.-C., eut pour maître Erodicus et Gorgias, et ouvrit à Athènes une école d'éloquence où il enseigna avec le plus grand éclat et amassa d'immenses richesses. Isocrate prit le deuil le jour de la mort de Socrate, et quoique lié d'amitié avec Philippe, roi de Macédoine, il se laissa mourir de faim à la nouvelle de la défaite de Chéronée. Il avait alors 99 ans. Il nous reste d'Isocrate un assez grand nombre de discours.

JEAN CHRYSOSTOME (saint), né en 354 à Antioche, évêque de Constantinople en 398, mourut exilé en 407. Son éloquence lui mérita le surnom de *Chrysostôme*, c'est-à-dire *bouche d'or*. En effet on trouve dans tous ses ouvrages, et particulièrement dans ses homélies et ses sermons, de grandes pensées, beaucoup de feu et un style presque irréprochable.

JULIUS AFRICANUS, célèbre orateur romain, natif d'Afrique, vivait du temps de Tibère. Il se recommandait surtout par l'irréprochable pureté et par l'élégance de son style.

LACTANCE (*L. Cœlius Firmianus Lactan-*

tius) montra une telle éloquence dans tous ses écrits, que ses contemporains lui donnèrent le surnom de *Cicéron-Chrétien*. Il mourut en 325.

LIBANIUS, sophiste et orateur d'Antioche au quatrième siècle, eut entre autres disciples saint Basile et saint Jean Chrysostôme. Julien, qui l'estimait particulièrement, lui offrit vainement plusieurs places éminentes. On ignore quand il mourut. Libanius avait composé un grand nombre de *panégyriques*, de *déclamations*, etc. Il ne nous est resté de lui que *ses lettres* et *vingt-quatre harangues*.

LYCURGUE d'Athènes, fameux orateur, disciple d'Isocrate et de Platon, et contemporain de Démosthènes, fut un des trente orateurs que les Athéniens refusèrent de livrer à Alexandre. Il mourut l'an 325 avant J.-C. Il nous reste de lui un discours entier et quelques fragmens.

LYSIAS de Syracuse fut un des chefs de la colonie envoyée par les Athéniens à Thurcum, l'an 444 avant J.-C.; revenu à Athènes, il y jouit du plus grand crédit, jusqu'à l'époque de la domination des trente tyrans, qui l'exilèrent; il y revint peu après et mourut âgé de 81 ans, l'an 378 avant J.-C. Il avait composé quatre cent quatre-vingt-cinq harangues, dont trente-quatre seulement sont arrivées jusqu'à

nous. Le style en est élégant et harmonieux, les pensées solides, justes et bien enchaînées.

MAISTRE (Antoine Le) commença à plaider dès l'âge de 21 ans; son éloquence lui mérita la place de conseiller d'état. Peu après il renonça au monde et se confina à Port-Royal, ou il se livra pendant plus de vingt ans à l'étude et à la prière, et où il mourut en 1658, âgé de 51 ans.

MARCELLUS (*Eprius*), fameux délateur du temps de Néron, déshonora un beau talent oratoire par des dénonciations vénales. La condamnation de Thrasès lui valut 5,000,000 de sesterces (près de 900,000 fr.). Il fut ensuite ministre de Vespasien; mais ayant conspiré contre lui, il fut condamné par le sénat, et se coupa la gorge l'an de J.-C. 79.

MASCARON (Jules), prêtre de l'Oratoire, né à Marseille en 1634, enseigna la rhétorique au Mans, et ensuite prêcha à Saumur et à Paris, avec des applaudissemens universels. Il fut nommé évêque de Tulle en 1671, et évêque d'Agen en 1678. C'est là qu'il mourut en 1703, à l'âge de 69 ans. Mascaron avait assez d'éloquence, mais son style est souvent un peu affecté, quelquefois trivial et lourd.

MASSILLON (Jean-Baptiste), évêque de Clermont, et un des treize orateurs français, naquit à Hières, en Provence, en 1663, et entra

de bonne heure chez les prêtres de l'Oratoire. Appelé à Paris, il y acquit par ses sermons une réputation méritée. Nommé à l'évêché de Clermont, il s'y distingua plus encore par son assiduité et par sa douceur envers les protestans. Il mourut en 1742, âgé de 79 ans. Ses ouvrages, recueillis en 1745 et 1746, se composent de *sermons*, *panégyriques*, *oraisons funèbres*, *mystères*, *conférences* et *paraphrases sur les psaumes*. On trouve dans tous, non-seulement des idées élevées, grandes, nobles, et un style élégant et pur, mais une parfaite connaissance du cœur humain et beaucoup de pathétique.

MATERNUS, fameux orateur du temps de Domitien, est un des interlocuteurs du *dialogue sur la corruption de l'éloquence*. Il s'adonnait aussi à la poésie et il avait composé une tragédie intitulée *Caton*.

MEMMIUS, tribun du peuple 113 ans avant J.-C., se montra constamment opposé aux optimates, et, voyant que la plupart d'entre eux s'étaient laissé corrompre par les dons de Jugurtha et favorisaient ce prince, il parvint à le faire amener de Numidie à Rome pour être jugé. Salluste nous a conservé la substance du discours qu'il prononça à cette occasion. C'est un chef-d'œuvre d'éloquence et d'adresse.

MESSALA (*M. Valerius Corvinus*) com-

battit dans l'armée de Brutus avec Philippe, et s'empara du camp d'Auguste pendant la bataille. Dans la suite il se soumit à Octave, qui le combla d'honneurs, et le fit son collègue dans le consulat, l'an 31 avant J.-C. Son style était facile, harmonieux et coulant, mais il avait peu de force.

MIRABEAU, le plus grand orateur des temps modernes, si l'on en excepte Bossuet. Les quarante premières années de sa vie ne firent voir en lui qu'un homme d'esprit, dissipateur et débauché; et sans la révolution française, on n'eût jamais soupçonné ce génie transcendant dont il donna des preuves à la tribune. Quelques jours lui suffirent pour le faire proclamer par l'opinion le plus éloquent orateur de l'Assemblée nationale. Personne, depuis Démosthènes, n'avait parlé avec la même grandeur et la même simplicité que Mirabeau. Il mourut l'année même de l'ouverture des États-Généraux, en octobre 1789. Son corps fut enseveli dans l'église de Sainte-Geneviève, alors le Panthéon français.

NORMANT (Alexis), célèbre avocat au parlement de Paris, joignit à une éloquence énergique et mâle un discernement sûr et une probité incorruptible. Il mourut à Paris en 1745, âgé de 58 ans.

ORIGÈNE, né à Alexandrie, en 185, étudia sous Ammonius Saccas et sous saint Clément

d'Alexandrie, auquel il succéda dans l'enseignement catéchistique de cette ville. Persécuté comme chrétien sous Septime-Sévère, il se rendit à Rome, où il se fit des admirateurs et des amis. Dans la suite il revint à Alexandrie, où il ajouta encore à sa réputation; puis il parcourut la Syrie et la Palestine, prêchant le christianisme, confondant les hérésies et ramenant des évêques illustres dans le sein de l'Église. Lui-même cependant il fut accusé d'hérésie. Il mourut âgé de 69 ans. Origène a laissé un nombre considérable d'ouvrages, parmi lesquels ses homélies, au nombre de plus de mille, tiennent le premier rang.

PASQUIER (Etienne), conseiller au parlement de Paris, puis avocat général de la chambre des comptes, et un des hommes les plus savans de son temps, plaida long-temps avec d'unanimes applaudissemens, et fut chargé des plus belles causes. Il composa un grand nombre d'ouvrages tous pleins de sel, d'esprit, d'urbanité, et recommandables par une érudition variée. Il mourut à Paris, en se fermant les yeux lui-même, le 31 août 1615, à 86 ans.

PATRU (Olivier), fameux avocat de Paris, introduisit dans le barreau l'ordre, la clarté, la simplicité et la bienséance qui y étaient encore inconnus. Il avait une connaissance si parfaite de la langue, que Vaugelas et ensuite

Boileau le consultaient comme un oracle. Reçu de l'Académie française en 1640, il fit un remercîment qui plut tellement aux académiciens, qu'ils ordonnèrent qu'à l'avenir tous les récipiendaires en prononceraient un. Patru mourut en 1681, âgé de 77 ans.

PELLISSON FONTANIER (Paul), premier commis de Fouquet, en 1657, s'immortalisa par les factums qu'il composa à la Bastille, en faveur de ce surintendant des finances, et qui sont à la fois de beaux ouvrages et de belles actions. Ses autres discours ne manquent point d'éloquence. Pellisson mourut en 1693, âgé de 69 ans.

PERICLÈS, le plus célèbre des hommes d'état qui administrèrent la république d'Athènes, dut son pouvoir à son éloquence, qui était insinuante autant que sublime et pathétique. Thucydide nous a conservé le discours qu'il prononça pour la sépulture des guerriers morts sur le champ de bataille; c'est un chef-d'œuvre.

PHOTIUS, patriarche de Constantinople en 857, se signala par son éloquence et son érudition. Il reste de lui, sous le nom de *Bibliothèque*, un extrait raisonné de plus de deux cent quatre-vingts auteurs anciens.

PITT, fils du célèbre lord Chatam, s'éleva, par ses talens administratifs et par son éloquence, à la place de premier ministre de

l'Angleterre, et gouverna vingt ans en maître absolu. L'appréciation de sa conduite politique et de son caractère n'appartient point au cadre de cette biographie. Il nous suffit d'inscrire son nom sur la liste des plus fameux orateurs de tous les siècles, et de dire que l'Angleterre n'a produit aucun homme que l'on puisse lui comparer, excepté *Fox*, son antagoniste et son rival de gloire. L'élégance et la finesse étaient surtout le caractère de son éloquence.

PLINE le Jeune (*C. Cæcilius Plinius Secundus*), si connu par sa correspondance, débuta à 19 ans dans la carrière du barreau, avec un tel éclat qu'on le regarda dès lors comme un des premiers orateurs de son siècle. Il ne nous reste de ses ouvrages oratoires qu'un *panégyrique* prononcé en l'honneur de Trajan. Les pensées en sont nobles et belles, la composition sage, le style élégant et orné.

POLLION (*Cn. Asinius Pollio*), favori d'Auguste, orateur, poète, historien et général, vainquit les Dalmates, écrivit plusieurs poèmes et l'histoire de César et de Pompée en dix-sept livres. Il mourut l'an 4 de J.-C., âgé de 80 ans. Il avait été consul. Pollion avait beaucoup d'esprit et travaillait ses ouvrages avec le plus grand soin, peut-être même trop de soin.

POULLE (Louis), prédicateur ordinaire du roi, et abbé commendataire de Nogent, mourut

à Avignon sa patrie, en 1781. Quand il fit imprimer ses sermons, en 1778, il ne les avait jamais écrits. Cet orateur a beaucoup d'élégance et de coloris dans le style, mais peu de mouvemens oratoires et de pathétique; de plus sa diction est souvent ambitieuse et affectée.

SAURIN (Jacques), le plus habile des prédicateurs protestans, était né à Nîmes en 1677. Très-jeune, il suivit quelque temps le parti des armes; ayant ensuite repris ses études en théologie, il alla en Hollande (en 1700), puis en Angleterre, où il se maria (1703); revenu deux ans après à La Haie, il y prêcha avec un succès extraordinaire. Il y mourut en 1730, âgé de 53 ans. Saurin avait les qualités essentielles de l'orateur, et était habile dialecticien.

SAVONAROLE (Jérôme), religieux dominicain, né à Ferrare en 1452, se rendit odieux aux grands en se faisant chef du parti démocratique de Florence, et au pape Alexandre VI en se déchaînant dans ses prédications contre la mauvaise conduite des ecclésiastiques. Alexandre lui défendit de prêcher, l'excommunia et enfin le fit arracher de son couvent, et condamner à être pendu et brûlé comme hérétique; ce qui fut exécuté à Florence en 1498. On a de Savonarole un grand nombre de sermons, où il y a de la véhémence et du pathétique.

SCÉVOLA (*Q. Mutius*), consul 95 ans avant

J.-C., et proconsul d'Asie l'année suivante, fut très-célèbre comme jurisconsulte et comme orateur. Il fut tué par ordre de Marius, l'an 82 avant J.-C. Il avait été l'un des maîtres de Cicéron.

SECUNDUS (*Julius*), orateur romain du temps de Titus, publia quelques harangues qui eurent le plus brillant succès et donnèrent de lui les plus hautes espérances; mais il mourut très-jeune.

SEGAUD (Guillaume), jésuite, né en 1674, commença à prêcher à Paris en 1729. Il eut de son vivant quelque réputation, et passa pour éloquent, quoique rien chez lui, excepté ses réminiscences fréquentes des ouvrages du célèbre ministre Saurin, ne soit digne d'un orateur. Ségaud mourut à 74 ans, en 1748.

SEGNERI (Paul), orateur italien, né à Neptune en 1624, prêcha et fit des missions dans toute l'Italie, avec un grand succès. Le pape Innocent XI l'appela à Rome, et en fit son prédicateur ordinaire. Il mourut en 1694, à 70 ans. Segneri a laissé des *sermons* et des *méditations* qui ont été traduits en français.

SENÈQUE. (Voir la *Biog. de la* MORALE.)

SEVERUS (*T. Cassius*), un des plus habiles orateurs du temps d'Auguste, était célèbre par son esprit et son penchant à la satire. Il refusa d'encenser le pouvoir impérial; aussi la cour d'Auguste affectait-elle de mépriser son élo-

quence, et Horace parle de lui avec mépris. Enfin l'empereur l'exila à Sériphe, où il mourut de misère l'an de J.-C. 33.

SULPITIUS (*Servius Rufus*), orateur et jurisconsulte distingué, disputa le consulat à Muréna, l'an 62 avant J.-C., et, n'ayant pu réussir, il accusa son compétiteur de corruption. Jules César le nomma proconsul d'Achaïe. Après la mort du dictateur, il fut député d'Antoine, qui faisait le siége de Modène, et mourut avant son retour. Cicéron, son intime ami, lui fit élever une statue sur la tribune aux harangues.

SYMMAQUE (*Q. Aurelius Avianus Symmachus*), orateur du quatrième siècle de Rome, fut grand-pontife, questeur, préteur, correcteur de la Campanie et du Brutium (en 368), proconsul d'Afrique (370), préfet de Rome (384), et enfin consul (391). Le sénat le choisit pour prononcer l'éloge de Valentinien et de Gratien. Il parla aussi, mais inutilement, devant les mêmes princes, pour obtenir le rétablissement de l'autel de la Victoire. Symmaque s'était proposé Pline le Jeune pour modèle, et il a avec lui beaucoup de traits de ressemblance. On a de lui un *recueil de lettres* dont le style est très-simple et très-pur.

TACITE (*C. Cornelius Tacitus*), le plus grand des historiens, se signala d'abord au barreau et acquit la réputation de premier orateur de son temps. Il prononça le panégyrique de

Virginius. C'est à son éloquence qu'il dut son avénement et sa fortune. Il ne nous reste de lui aucun ouvrage purement oratoire.

TERTULLIEN (*Q. Septimius Horens Tertullianus*), écrivain ecclésiastique du deuxième et du troisième siècle, composa un très-grand nombre d'ouvrages pour la défense du christianisme; malheureusement il partagea l'hérésie des Montanistes. Son chef-d'œuvre est l'*Apologétique aux Gentils*. Ce morceau, ainsi que tout ce qu'a écrit Tertullien, décèle une âme ardente et passionnée, une imagination brillante, souvent du génie. Mais le style en est barbare et hérissé de locutions africaines.

THEMISTIUS, philosophe et orateur du quatrième siècle, enseigna l'éloquence avec un applaudissement universel, et eut, entre autres disciples, Libanius et saint Augustin. Il fut nommé ambassadeur et préfet de Constantinople par Théodose et par Valens, qui de plus lui confia l'éducation de son fils Arcadius. Il nous reste de Themistius un *commentaire sur Aristote* et *trente-trois discours*.

THEODORET, évêque de Cyrrhe en Syrie en 420, composa, entre autres ouvrages, des *sermons* qui offrent du choix dans les pensées, de la noblesse dans les expressions.

THOMAS (Antoine), d'abord professeur au collége de Beauvais à Paris, fut cinq fois cou-

ronné à l'Académie française, pour les *éloges du maréchal de Saxe*, de *d'Aguesseau*, de *Duguay-Trouin*, de *Sully* et de *Descartes*, et devint membre de ce corps littéraire en 1766. Il mourut à Oullins, près de Lyon, en 1785, encore très-jeune. Il laissa un assez grand nombre d'ouvrages ; mais les plus connus sont ses *éloges* et son Essai sur les éloges. Ces morceaux offrent en effet de grandes beautés, des idées ingénieuses, un style élevé, mais de l'emphase et de l'affectation.

TILLOTSON (Jean), archevêque de Cantorbéry, parvint à cette haute fonction par ses talens oratoires ; ses nombreux sermons (dont un tiers environ a été traduit en français par MM. de Barbeyrac et Biausche, Paris, 8 vol. in-8°) servent encore de modèle aux prédicateurs anglais, pour la pureté du langage et l'exactitude du style. Il faut avouer cependant que Tillotson s'éleve et s'anime rarement, et qu'il n'a pas ce don d'entraîner, de séduire, de captiver les âmes, que nous avons nommé éloquence.

TRACHALUS (*M. Galerius*), consul avec Silius Italicus, l'an de J.-C. 68, et ensuite favori et ministre d'Othon, fut un des plus habiles orateurs du temps de Néron. Quintilien parle de lui avec l'accent de l'admiration, et dit qu'il était presque continuellement sublime (*plerumque sublimis*). Il paraît qu'il excellait surtout dans l'art de la déclamation.

VERGNIAUX, député du département de la Gironde à l'Assemblée constituante et à la Convention, et le chef du célèbre parti Girondin. Madame de Staël l'a nommé l'homme le plus éloquent de la révolution. En effet, Vergniaux avait toutes les qualités qui font le grand orateur, la véhémence, la chaleur, la force, une dialectique pressante et un style harmonieux et correct. Condamné à périr sur l'échafaud, il s'était muni de poison afin de ne pas subir la honte d'une mort publique; mais la vue de ses amis condamnés au même supplice lui fit prendre une plus noble résolution ; il livra le poison au geôlier et monta sur la charrette fatale.

VIBIUS CRISPUS, orateur romain du temps de Néron. On lui attribue la déclamation de Salluste contre Cicéron.

YOUNG, ministre anglais, est plus connu par ses *Nuits* que par ses *Sermons*. Cependant ce dernier ouvrage ne manque pas de réputation en Angleterre. Mais le ton généralement froid et monotone avec lequel l'auteur expose la morale de l'Évangile serait peu goûté en France. De plus, la tournure mélancolique des idées de l'auteur fatigue autant et même plus que dans ses Nuits, parce qu'elle n'est rachetée ni par les tableaux majestueux ni par les brillantes couleurs poétiques qui ont donné tant de vogue à son poème.

BIBLIOGRAPHIE

DE L'ÉLOQUENCE,

OU

CATALOGUE RAISONNÉ

DES PRINCIPAUX OUVRAGES RELATIFS A CETTE MATIÈRE.

I. *Ouvrages qui traitent de l'art oratoire.*

BRUTUS, ou *Dialogue sur les illustres orateurs de la Grèce et de Rome* (*Brutus, sive de claris oratoribus ad M. Brutum*); par CICÉRON. — Cet ouvrage, écrit sous la forme du dialogue, n'est autre chose qu'une nomenclature raisonnée des grands orateurs qui ont illustré les républiques de Rome et d'Athènes. Il y a cependant une disproportion marquée entre ces deux parties, qui semblent devoir être égales au premier abord; on peut penser que Cicéron, par une prédilection naturelle pour son pays, s'est plus attaché aux Romains qu'aux Grecs. On peut remarquer aussi qu'il met quelque partialité dans ses jugemens sur les orateurs opposés au parti des optimates.

Digitized by Google

L'ORATEUR (*Ad M. Brutum Orator*); par le même. — Dans ces deux morceaux, Cicéron se propose d'énumérer les diverses qualités nécessaires ou utiles à l'orateur. Quelques-unes sont très-longuement développées, et donnent lieu à de très-longues digressions sur des détails qui semblent n'appartenir qu'à la RHÉTORIQUE.

INSTITUTIONS *oratoires;* par QUINTILIEN. — Cet ouvrage, le plus complet que les anciens nous aient laissé sur toutes les parties de l'éloquence, de l'art oratoire et de la rhétorique, appartient plus spécialement à ce traité.

DIALOGUE *des orateurs,* ou *des Causes de la corruption de l'éloquence.* — Ce dialogue, attribué par les uns à TACITE, par les autres à QUINTILIEN, est digne du premier, et bien au-dessus du talent du deuxième. Les idées en sont saines, grandes, nobles, souvent sublimes, toujours ingénieuses et vraies; le style, simple, large et majestueux, a souvent toute la magnificence oratoire et toute la pompe de la poésie; enfin, les formes dramatiques et les caractères des interlocuteurs y sont parfaitement observés, et indiquent ou un homme qui a l'habitude des compositions théâtrales, ou un homme d'un génie transcendant.

DU SUBLIME; par LONGIN. — Ce morceau, malheureusement trop court, du célèbre ministre de Zénobie, est incontestablement ce que

les anciens nous ont laissé de plus magnifique sur les théories de la littérature.

DIALOGUES *sur l'éloquence;* par François de Salignac de La Motte FÉNELON, archevêque de Cambray. — Des vues saines, hautes, ingénieuses; un style qui donne à la fois le précepte et le modèle de l'éloquence; un goût sûr, un discernement exquis, telles sont les qualités principales de ces trois dialogues, auxquels on ne peut reprocher qu'un peu d'exagération dans les louanges prodiguées à l'éloquence de saint Paul.

PRINCIPES *pour la lecture des orateurs;* par l'abbé MALLET. Paris, 1759; 2 vol. in-12. — Cet ouvrage offre peu de vues neuves et originales; mais les principes en sont justes et sains, et le goût de l'auteur est irréprochable.

ESSAI *sur les éloges;* par THOMAS. — Ce morceau, écrit avec un soin remarquable, mais dont le style est toujours ampoulé et tendu, est cependant un des ouvrages historiques les plus remarquables qui aient été composés sur une branche de l'art oratoire. Les réflexions fréquentes de l'auteur annoncent souvent un homme d'esprit et un beau caractère. Les jugemens purement littéraires sont toujours dictés par l'impartialité.

DE L'ÉLOQUENCE *et des orateurs anciens.*

et modernes; par M. J. L. Ferri de Saint-Constant. Paris, 1805, in-8°. — Cet écrit, semi-historique et semi-théorétique, unit à un style coulant et simple beaucoup d'idées justes, de réflexions intéressantes et de parallèles vigoureusement tracés.

HISTOIRE *critique de l'éloquence chez les Grecs*, contenant la vie des orateurs, rhéteurs, sophistes et principaux grammairiens grecs, jusqu'au troisième siècle après J.-C., avec des remarques historiques; par Belin de Ballu.—Ouvrage utile et fait en conscience. Malheureusement les bornes que l'auteur s'était promis de ne point dépasser l'ont empêché de se livrer à des développemens que l'on désire, et qu'il était plus capable que tout autre de mettre à la hauteur du sujet.

HISTOIRE *morale de l'éloquence*, ou Développemens historiques sur l'intelligence et le goût par rapport à l'éloquence; par Ed. Landié. Paris, 1814, in-8°. — Une idée neuve et grande préside à la composition de cet ouvrage, dont les détails ne péchent que sous le rapport de l'érudition.

ESSAI *sur l'éloquence de la chaire*, panégyriques, éloges et discours; par M. le cardinal Maury. Paris, 1810, 2 vol. — Cet ouvrage fit, dès son apparition dans le monde littéraire, une grande sensation, et il a depuis conservé une

réputation méritée. On y trouve plus que des vues judicieuses, une théorie sensée et un style pur; on y sent à chaque instant un esprit supérieur, une éblouissante imagination, un grand génie. C'est un homme éloquent qui parle d'éloquence.

ESSAI *d'institutions oratoires* à l'usage de ceux qui se destinent au barreau; par M. DELAMALLE. Paris, 1816, 2 vol. in-8. — Des idées saines, une application assez heureuse de quelques points de la jurisprudence à l'art oratoire, beaucoup de méthode, se font remarquer dans cet ouvrage.

COURS *de déclamation;* par MAUDUIT. — La partie de cet ouvrage dans laquelle il est parlé de la déclamation oratoire est remplie de préceptes aussi utiles que piquans et variés.

DES SOPHISMES *judiciaires;* par Jérémie BENTHAM. (Trad. par DUMONT.) Genève, 2 vol. in-8.

II. *Ouvrages oratoires.*

1° *Chez les anciens : en Grèce.*

LYSIÆ *orationes.* — Lysias est regardé comme le premier orateur que la Grèce ait produit, après Eschine et Démosthènes. Ses discours sont très-remarquables par l'élégance, l'harmonie et les grâces du style.

ISOCRATIS *orationes.* — Sous ce titre, on a réuni les ouvrages de divers genres échappés à la plume brillante et féconde d'Isocrate. Rien cependant ne ressemble moins à des discours que ces éloges de villes ou de personnages fabuleux, ces lettres et avis à un roi, ces déclamations sur des sujets imaginaires. Son meilleur ouvrage est le Panégyrique d'Athènes, connu sous le nom de *Panathénée.*

ISÆI *orationes.* — De l'esprit, de l'art, trop d'art quelquefois, un style pur, beaucoup de mouvemens. *Sermo promptus et Isæo torrentur.* JUVEN.

DEMOSTHENIS *orationes.* — Nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit de ce grand orateur. Nous possédons une traduction complète de ses œuvres oratoires, par M. AUGER. Paris, 1788, 6 vol. in-8.— 30 fr.) :

DECEM *rhetorum græcorum orationes;* ÆSCHINIS, LYSIAS, etc.— Les dix orateurs dont cette collection contient les ouvrages, sont après *Démosthènes, Eschine, Isée, Lysias, Lycurgue, Andocède, Antiphon.*

MULIERUM *græcarum quæ oratione prosa usæ sunt fragmenta;* cur. *Wolfio.* Gotting. 1739, in-4.

DIONIS CHRYSOSTOMI *orationes,* Leipsick, 1784.—On joint ordinairement à ces discours dans lesquels il y a du feu, de l'esprit et

de l'imagination, un *Traité sur les devoirs des rois*, digne de l'ami de Nerva et de Trajan.

POLEMONIS, *Himeri et aliorum declamationes.*

ARISTIDIS *orationes.* Axonii, 1722-1730. 2 vol. in-4. — 50 fr.

HERODIS ATTICI *quæ supersunt.* Lipsiæ. 1 vol. in-8. — 7 fr. — Ces diverses compositions des sophistes du premier et du second siècles de l'ère chrétienne se recommandent généralement par un style pur, des idées subtiles et justes, beaucoup d'harmonie et d'élégance; mais il n'y a que peu d'éloquence.

LIBANII *declamationes.* — Encore des exercices futiles sur des sujets imaginaires dénués de cette importance politique ou civile qui donne la vie à l'éloquence.

Ejusdem Panegyrici. Une exagération ridicule, des flatteries viles, un vain luxe d'érudition, de la sécheresse, de l'obscurité, du verbiage; et cependant, au milieu de tant de défauts, du feu et de l'éclat.

THEMISTII *omnia opera.* — *Themistii philosophi oratio*, etc. Mediolani, 1816. 1 vol. in-8. — Dans cette collection, la partie la plus intéressante pour celui qui étudie l'éloquence, est le recueil des Discours. Ils sont au nombre de trente-trois. Le style en est clair, élégant, énergique et pur.

JULIANI *in Constantii laudem oratio.* — Une

des compositions littéraires les moins connues de ce grand homme. Le panégyrique de Constance II cependant est remarquable non moins par la gravité des idées, la noblesse du langage, l'énergie des tableaux, que par la simplicité élégante et sévère du style.

CONCIONES *ex græcis latinisque historicis excerptæ.* — Elzeviriana, Lugduni-Batavorum, in-12. — 15 fr. — Recueil utile, on peut dire indispensable, pour les jeunes élèves en rhétorique. *V.* plus bas le jugement porté sur le *Conciones et orationes ex historicis latinis excerptæ.*

2° *à Rome.*

CICERONIS *orationes.* — Il en est de Cicéron comme de Démosthènes. Ce n'est point dans une notice bibliographique que nous prétendrions donner des louanges nouvelles à son génie oratoire ou apprécier ses chefs-d'œuvre. Nous nous bornerons à donner les titres de ses harangues, qui sont au nombre de cinquante-six, savoir :

1° *Pro Publ. Quinctio.*
2° *Pro Sext. Roscio Amerino.*
3° *Pro Q. Roscio Comœdo.*
4° *In Q. Cæcilium vel de accusatore in C. Verrem constituendo, vulgo divinatio.*
5° *In C. Verrem,* Actio prima.
6° à 8° *In C. Verrem,* Actionis secundæ libri.
9° *In C. Verrem,* Actionis secundæ, liber IV, sive de Signis.
10° *In C. Verrem,* Actionis

secundæ, liber v, sive de Suppliciis.
11° *Pro M. Fonteo.*
12° *Pro A. Cæcina.*
13° *Pro lege Manilia.*
14° *Pro A. Cluentio.*
15° *De lege Agraria*, contra P. Servilium Rullum in senatu.
16° *De leg. Agraria*, contra P. Servilium Rullum ad populum.
17° *De leg. Agraria*, contra P. Servilium Rullum ad populum.
18° *Pro C. Rabirio.*
19° à 22° *In L. Sergium Catilinam.*
23° *Pro L. Muræna.*
24° *Pro L. Flacco.*
25° *Pro P. Sylla.*
26° *Pro Archia poeta.*
27° *Post reditum ad Quirites.*
28° *Post reditum in senatu.*
29° *Pro domo sua.*
30° *De Haruspicum responsis.*
31° *Pro Cn. Plancio.*
32° *Pro P. Sextio.*
33° *In Vatinium.*
34° *Pro M. Cœlio.*
35° *Pro L. Cornelio Balbo.*
36° *De Provinciis consularibus.*
37° *In L. Pisonem.*
38° *Pro T. Anneo Milone.*
39° *Pro M. Marcello.*
40° *Pro C. Rabirio Postumo.*
41° *Pro Q. Ligario.*
42° à 56° *Philippicæ* XIV.

L. ANNÆI SENECÆ *suasoriarum liber* I, *controversiarum libri* X. — Ces compositions soi-disant oratoires du père de Sénèque le philosophe sont remplies d'affectation et de mauvais goût. Au reste, elles ne nous sont point parvenues dans leur entier, et nous n'avons des controverses que les livres 1er, 2e, 7e, 9e et 10e.

QUINCTILIANI *declamationes.* — Ouvrage apocryphe et dont l'auteur véritable nous est inconnu.

PLINII *Panegyricus Trajano dictus.* — Ce panégyrique, le plus beau morceau d'éloquence démonstrative que les anciens nous aient laissé, est écrit avec la pompe qui convient à ce genre de style; les tableaux en sont variés, animés; le style est brillant; mais il y a de temps en temps des traces d'affectation et de mauvais goût.

PANEGYRICI *veteres.*— Recueil de félicitations, d'adresses et de panégyriques, tels que les grandes villes de l'Empire en faisaient prononcer devant les empereurs dans les circonstances solennelles. Ces morceaux n'ont rien d'oratoire que le nom. Ils ont été composés par douze auteurs qui sont connus sous le nom des douze panégyristes. De ces auteurs, huit sont connus, savoir : les deux Claudius, Mamertinus, Euménius, Nazarius, Drépanius, Corippus, Ennodius; quatre sont anonymes.

CONCIONES *et orationes ex historic. lat. excerptæ.*—On peut considérer ce recueil comme le manuel obligé de tous ceux qui étudient l'art oratoire, et comme un arsenal où l'homme d'état, l'avocat, le panégyriste peuvent puiser des armes de toute espèce. Il n'existe, sans contredit, aucun ouvrage qui contienne plus d'élémens de leçons d'éloquence.

Chez les modernes.

(Nous nous bornerons ici à donner les titres

des ouvrages oratoires, sans rien ajouter, ne voulant ni caractériser de nouveau les auteurs des deux siècles passés, ni froisser les opinions politiques, en louant ou en blâmant nos contemporains.)

1° *Éloquence sacrée.*

BIBLIOTHÈQUE *des prédicateurs*, par HOUDRY. Paris, 1712, 23 vol. in-4.

SERMONS *et Oraisons funèbres* de BOSSUET, dans la collection de ses Œuvres complètes. Paris, Lebel, 1821, 2 vol.

NOUVEAUX *Opuscules* de FLEURY, contenant le *Discours sur les libertés de l'Église gallicane*. Paris, 1807, in-12.

SERMONS du P. BOURDALOUE. 12 vol. in-8. Paris, 1826-1827. — 72 fr.

ORAISONS *funèbres* de MASCARON. Paris, 1741, in-12.

SERMONS du P. CHEMENAIS. Paris, 1784, 5 vol. in-12.

SERMONS *et Panégyriques* du P. DE LA RUE.

ŒUVRES *complètes* de MASSILLON. Paris, 1745-1749, 15 vol. in-12. — 60 fr.

SERMONS du P. SÉGAUD. Paris, 1767, 6 vol. in-12.

LE MISSIONNAIRE *de l'Oratoire*, par le P. LEJEUNE. Paris, 1671, 10 vol. in-8.

SERMONS du P. NEUVILLE. Paris, 1776, 8 vol. in-12.

SERMONS de l'abbé POULLE. Paris, 1768, 2 vol. in-12.

SERMONS de CAMBACÉRÈS. Paris, 1781, 3 vol. in-12.

SERMONS de S. O. CH. MARIE DE BEAUVAU. Paris, 1806, 4 vol. in-12.

ORAISONS *funèbres* de FLÉCHIER. Paris 1740, in-12.

ORAISONS *funèbres, Panégyriques et Sermons* de l'abbé DE BOISMONT. Paris, 1805, in-8.

2° *Éloquence profane.*

ŒUVRES de PÉLISSON. Paris, 1735, 3 vol. in-12.

CHOIX *d'Éloges couronnés par l'Académie française.* Paris, 1812, 2 vol. in-8.

CHOIX *de Discours de réception à l'Académie française,* avec une introduction par BOUDOU. Paris, 1808, 2 vol. in-8.

LES ORATEURS *français :* discours et opinions de MIRABEAU, de BARNAVE et de VERGNIAUD. Paris, 1820, 4 vol. in-8.

CHOIX *de Rapports, Opinions et Discours prononcés à la tribune nationale,* depuis 1789 jusqu'à ce jour. Paris, 1818, 20 vol. in-8. — 120 fr.

COLLECTION *des principaux Discours et choix des Rapports et Opinions prononcés à la*

Chambre des pairs et à la Chambre des députés; recueillis et mis en ordre par Marcellin CADIOT. 25 vol. grand in-18. 1827 à 1828. Il paraît 6 vol. — Prix, 3 fr. 75 c. le vol.

COLLECTION *des travaux de* MIRABEAU *à l'Assemblée nationale,* recueillis par Étienne MÉJAN. Paris, 1792, 5 vol. in-8.

RECUEIL *de Discours prononcés au parlement d'Angleterre* par Fox et William PITT (trad. de l'angl.). Paris, 1818. — 20 fr.

OEUVRES de FONTENELLE. Paris, 1790, 8 vol. in-8. — 50 fr.

OEUVRES de THOMAS. Paris, 1802, 7 vol. in-8. — 35 fr.

DISCOURS *et Mémoires,* par BAILLY. Paris, 1790, 2 vol. in-8.

MELANGES *académiques, poétiques, littéraires,* etc.; par GAILLARD. Paris, 1805, 4 vol. in-8.

OEUVRES du cardinal DE BOISGELIN, contenant ses *oraisons funèbres, discours, traités philosophiques* et *politiques,* etc. Paris, 1818, in-8°.

OEUVRES *complètes* de COCHIN. 8 vol. in-8°. 1816. — 48 fr.

OEUVRES *complètes* de DAGUESSEAU. 16 vol. in-8°. 1816. — 96 fr.

OEUVRES *choisies* de SERVAN. Limoges, 1818, 2 vol. in-8°.

ŒUVRES de N. F. BELLART, procureur général. Paris, 1827, 6 vol. in-8. — 36 fr.

BARREAU FRANÇAIS, ou *Collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire en France;* divisé en deux parties, formant le *barreau ancien* et le *barreau moderne;* recueilli par MM. CLAIR et CLAPIER, avocats. 16 vol. in-8°. Paris, 1824-1826. — 96 fr.

ANNALES *de l'éloquence judiciaire en France*, années 1825 et 1826; par les mêmes. Il paraîtra tous les ans un vol. in-8°. — 6 fr.

BARREAU ANGLAIS, ou *Choix des meilleurs plaidoyers des avocats anglais;* traduits par MM. CLAIR et CLAPIER, avocats. 3 vol. in-8°. — 18 fr.

VOCABULAIRE

OU

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DE

L'ÉLOQUENCE.

A

ACADÉMIQUE (éloquence), p. 153.
Actes. — Constitutifs. — Confirmatifs. — Enonciatifs. — Explicatifs ou relatifs, p. 89.
Action. Ce que les rhéteurs entendent par ce mot, p. 119. — Comprend le *geste* et l'expression de la physionomie.
Argumens. — Preuves indirectes, p. 85 - 92.
Argumentation ou raisonnemens, p. 92.

C

Chaire (éloquence de la), p. 165.
Commencemens de preuves, p. 94. —Traces d'actes publics.
COMPLIMENS, p. 190.
CONFIRMATION, p. 53. Partie la plus importante du discours.

D

Déclamation oratoire. Ses avantages, p. 121.
DELIBERATIVE (éloquence), p. 110.
Démonstratif (genre), deuxième genre d'éloquence, p. 63.
Dialectique, p. 87.
Dilemme p. 95.
DISCOURS ou œuvres oratoires, p. 52. — Leur division, *ibid.*
Division, p. 53. Troisième partie du discours.
DRAMATIQUE éloquence), p. 216.—Dans la tragédie, p. 217. — Dans la comédie, p. 218.

E

Elocution (qualités de l'), p. 100-172.
ELOGES, p. 192. — Des hommes vivans, p. 192. — Des hommes qui viennent de mourir, p. 193. — Des hommes morts, p. 194. — Des peuples, p. 198.
ELOQUENCE, fausse définition de ce mot, p. 41. — Définition juste, p. 47. — Démonstrative, p. 63. — Judiciaire, p. 71. — Délibérative, p. 110. — Incitative, p. 70. — Privée, p. 71. — Militaire, p. 103. — Spéculative, p. 153. — Académique. p. 153. — Disceptative, p. *ibid.* à 158. Narrative, p. *ibid.* à 189. Philosophique, p. 159. — Sacrée, p. 165. — Hors des œuvres oratoires, p. 203. — Dans l'ensemble des ouvrages, p. 203. — Dramatique, p. 216.
Enthymême, p. 95. — Argument composé de l'antécédent et du conséquent. Est appelé le syllogisme oratoire.
Esprit d'observation, p. 172.
Ex abrupto. Voy. Exorde, p. 52.
EXORDE, *la première des cinq parties essentielles* du discours. — Ses divisions, p. 52. — Exorde simple, p. 56. — Par insinuation, p. 56. — Pompeux, p. 56. — Véhément, p. 57.
Extrinsèques. Voy. Preuves.

G

GENRES. Judiciaire, p. 67. — Délibératif, p. 67. — Evangélique, p. 67 et 165.
GESTES. Leur importance pour l'orateur, p. 74 et 119.

H

HARANGUES, p. 190. — Dans les compositions historiques, p. 207. — Dans les compositions philosophiques, p. 206.

I

Imagination, la plus brillante qualité d'un orateur, p. 172.
Indices, p. 93. — Divisés en *directs* ou *absolus*, *indirects* ou relatifs, p. 93.

Inductions, p. 95. — Conséquences par lesquelles on conclut d'un cas particulier à un cas analogue.
Insinuation, p. 143.
Intrinsèques. Voy. PREUVES.

J

Judiciaire. Troisième genre d'éloquence, p. 70.
Jugemens, cités ou invoqués dans les plaidoiries, p. 88. — Preuves directes.
Justice, p. 131. — Moyen principal de convaincre.

L

Lois, p. 86 - 87. — Preuves directes.

M

Mémoire, p. 172. Qualité essentielle de l'orateur.
Motifs. Voy. PASSIONS et PREUVES. — Sont les parties importantes de la *confirmation* et le point capital du *discours.*
Moyens (disposition des), p. 100.

N

NARRATION ou *Proposition*, p. 523.
NARRATIVE (éloquence), p. 189.

O

Oraisons funèbres, 165. — Eloges donnés à l'homme qui vient de mourir, p. 198.
Orateur (qualités nécessaires à l') judiciaire, p. 74. — De la tribune, p. 118. — Sacré, p. 171.
Oratoire (*art*). Ce que c'est, p. 47.

P

PASSIONS (emploi des), p. 98. — Intellectuelles, *ibid.* — Volontaires, *ibid.*
Pathétique, p. 146, 187.
PERORAISON, p. 59. — Dernière partie du discours.
Peuples (éloges des), p. 198.
Présomptions, conséquences d'un fait connu à un fait inconnu p. 94.

PREUVES, p. 85-129-186. — Matérielles ou directes, p. 86. — Indirectes ou artificielles, p. 92. — Par indices. — Par induction. — Par présomptions, p. 94.
Preuves (commencemens de), p. 94.
PROPOSITION, une des cinq parties essentielles du discours, p. 52.

Q

QUALITÉS de l'orateur. — Naturelles, p. 74, 118, 172. — Intellectuelles, p. 75, 122, 172. — Morales, p. 771, 24, 173

R

Raison, l'une des principales qualités intellectuelles de l'orateur, p. 172.
Raisonnemens ou argumentations, p. 92.
RÉFUTATION, p. 53. — Partie de la confirmation, p. 53.

S

SACRÉE (éloquence), ou de la chaire, p. 165.
SERMONS, ou éloquence sacrée, p. 165.
Sophistes, p. 92.
SOPHISMES. Judiciaires, p. 95. — Politiques, simples ou de détail, p. 139. — D'ensemble, 140.
Sorite, forme du raisonnement, p. 95.
SPÉCULATIVE, deuxième genre d'éloquence, p. 153.
Syllogisme oratoire ou enthymême, p. 95.

T

Témoignages, preuves directes, 90.

U

Utilité, p. 133. — Moyen principal de convaincre.

V

Voix (qualités de la), p. 74, 119.

FIN DE L'ÉLOQUENCE.

611580

Digitized by Google

Digitized by Google